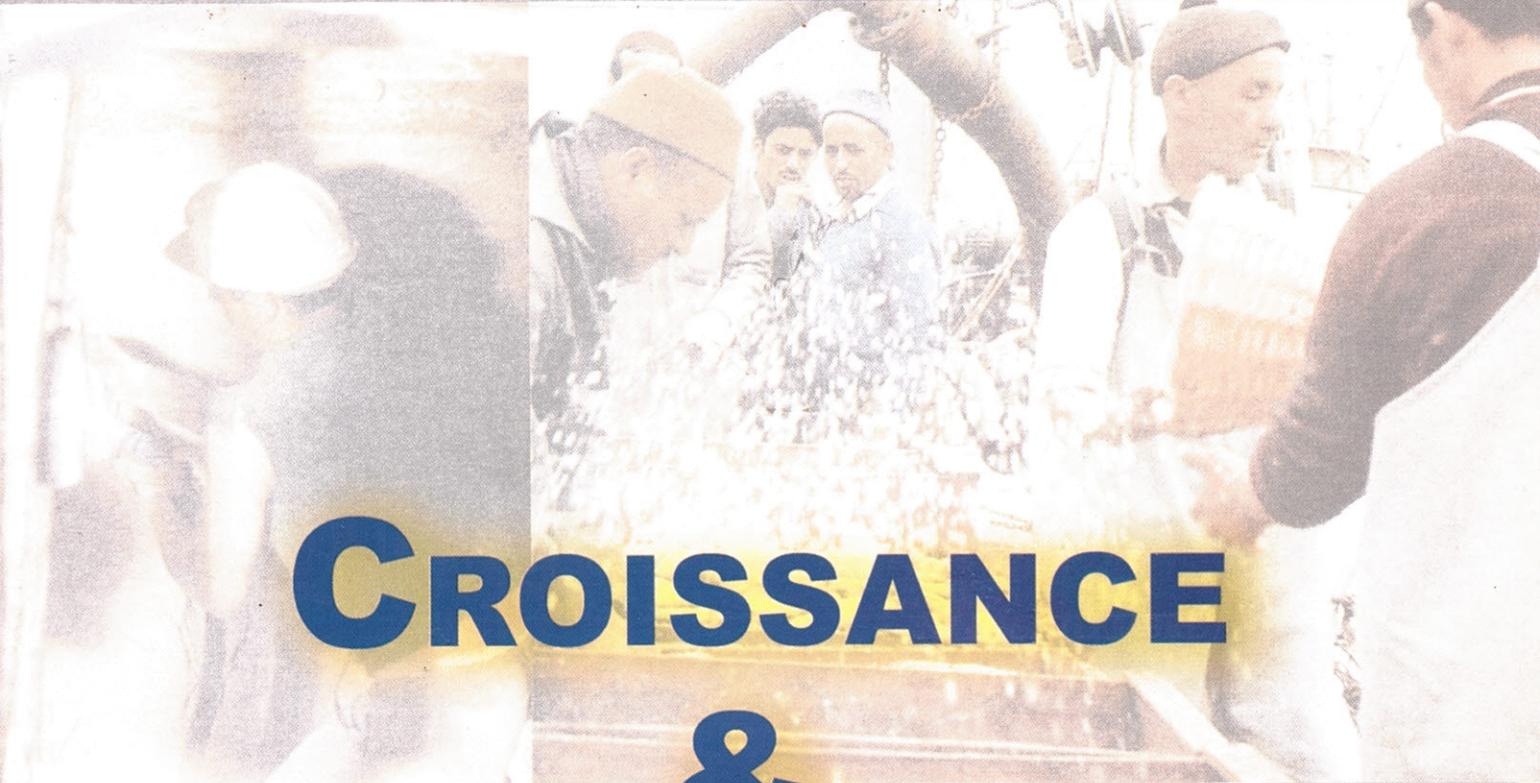
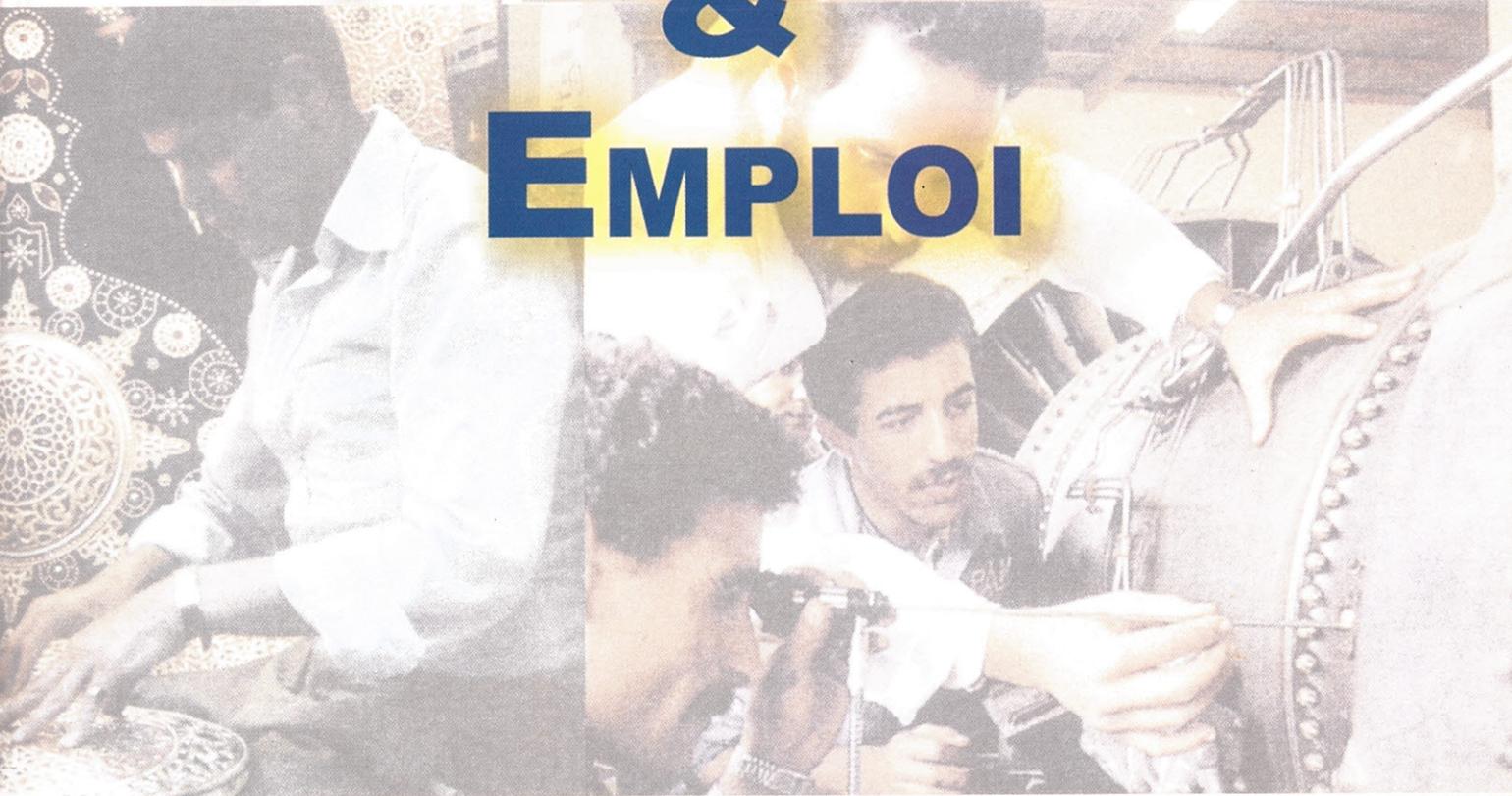


Les Cahiers

d u P l a n



CROISSANCE & EMPLOI



Les Cahiers

Tél. 037 76 28 20 / 037 76 29 30
 Fax : 037 66 07 91
 B.P. 178 - Quartier Administratif

Président :

Ahmed Lahlimi Alami
 Haut Commissaire au Plan

Création / Rédaction en Chef

Ahmed EL KOHEN LAMRHILI

Comité Scientifique :

Mustapha AFKIR
 Aziz AJBILOU
 Abdelhak ALLALAT
 Jamal BOURCHACHEN
 Mohammed DOUIDICH
 Ali EL AKKAOUI
 Abdelaziz GHAZALI
 Abderrahmane HAOUACH
 Ahmed JMILA
 Ahmed IBRAHIMI
 Abdelaziz MAALMI

Editeur :

CND (Centre National de Documentation)
 Tél. 037 77 10 32 / 037 77 09 84 / 037 77 30 08
 Fax : 037 77 31 34
 Haut Agdal - Rabat

Dépôt légal :

2004/0139
 ISSN 1114-8411

Publication :

Haut Commissaire au Plan
 E-mail : les_cahiersduplan@yahoo.fr
 Site : www.hcp.ma

Imprimerie :

El Maarif Al Jadida
 Tél. 037 79 47 08 / 09 - Rabat

SOMMAIRE

(Classé par ordre d'intervenants)

- 2** ALLOCATION D'OUVERTURE DU SÉMINAIRE
 Ahmed LAHLIMI ALAMI Haut Commissaire au Plan
- 6** CROISSANCE ET EMPLOI :
 MESSAGE VISIO-CONFÉRENCE
 Jean-Paul FITOUSSI
- 10** CROISSANCE ET EMPLOI :
 RAPPORT DU HAUT COMMISSARIAT AU PLAN
- 27** EMPLOI, PRODUCTIVITÉ ET COMPÉTITIVITÉ
 Saâd BELGHAZI
- 40** EVALUATION DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI AU MAROC :
 CAS DU "PROGRAMME ACTION-EMPLOI"
 Mohammed BOUGROUM et Aomar IBOURK
- 60** MACRO-ECONOMIC AND WELFARE EFFECTS
 OF INCREASING THE MINIMUM WAGE IN MOROCCO
 Karim EL AYNAOUI
- 69** CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET EMPLOI
 DANS LES ÉCONOMIES MODERNES
 Jean-Paul CHARIE
- 72** L'INTERMÉDIATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
 DANS LES PAYS DU MAGHREB
 Jean-Paul BARBIER
- 81** CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET EMPLOI EN FRANCE :
 LE DÉBAT SUR LA FLEXIBILITÉ ET LA SÉCURITÉ
 DE L'EMPLOI
 Olivier MARCHAND
- 86** RETENU POUR VOUS

Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés.
 Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs.
 Des extraits de cette publication peuvent être consultés sur son site.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU SÉMINAIRE

Par
Ahmed Lahlimi Alami
Haut Commissaire au Plan



Une vue de la tribune (de droite à gauche) :
Jean-Paul CHARIE, député du Loiret et Président du groupe d'étude PME ;
Ahmed Lahlimi Alami, Haut Commissaire au Plan ;
Mustapha MANSOURI, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
Jean-Louis REIFFERS, Président du Comité Scientifique de la Méditerranée, à Marseille ;
Mohamed ABZAHD, Chef de la Division des Enquêtes auprès des ménages.

Les travaux de ces deux journées s'inscrivent dans le cadre du processus de réflexion prospective et d'études des problématiques liées à la croissance nationale et sectorielle de notre économie que nous avons entamé, depuis le début de l'année, et qui doit se poursuivre jusqu'au début de l'année 2006. Ce processus que Sa Majesté le Roi a bien voulu honorer de son Haut Patronage vise à constituer une base de données pour une planification privilégiant une démarche stratégique et s'inscrivant dans des scénarios prospectifs que se seraient appropriés, après un débat national, les forces vives de la nation, mobilisées derrière Sa Majesté le Roi pour l'édification d'un projet de société où l'attachement à l'identité s'alimente des valeurs de la modernité, de l'ouverture et de la tolérance.

Nos travaux constituent, ainsi, une des composantes du programme d'action prévu par le projet "prospective et planification stratégique" que le Haut-Commissariat au Plan s'est engagé à réaliser, en partenariat avec le PNUD, selon un planning bien maîtrisé.

Je voudrais aussi voir, dans cette manifestation, une contribution à la mobilisation du peuple marocain pour la mise en œuvre de l'Initiative Nationale de Développement Humain lancée par Sa Majesté le Roi dans son discours à la Nation, le 18 mai 2005, et dont la création d'emplois constitue l'une des composantes fondamentales.

Les rapports complexes entre croissance et emploi semblent se situer, aujourd'hui, au cœur de la réflexion et des politiques économiques dans tous les pays quel que soit leur niveau de développement : la croissance ne semble plus constituer la panacée pour réduire substantiellement le niveau de chômage. Même les pays qui semblent en présenter des taux les plus faibles ne réalisent de telles performances qu'à la faveur des effets multiples des allocations de chômage et de définitions restrictives de la demande d'emploi.

Ils le sont encore plus dans notre pays où le taux de chômage reste élevé malgré la faiblesse de son expression statistique à l'échelle nationale due en particulier à la prééminence du sous-emploi et de l'emploi non rémunéré en milieu rural. Aussi le taux national ne doit-il pas occulter l'ampleur du chômage en milieu urbain où il atteint 18,4% en 2004, frappant de plein fouet les femmes (27,6%), les jeunes âgés de 15 à 34 ans (28,5%) et les diplômés de l'enseignement supérieur (27%).

Cette situation, dans le milieu urbain, est d'autant plus préoccupante que le chômage semble se présenter comme un phénomène cumulatif affectant, de plus en plus durablement, la vie de plusieurs centaines de milliers de citoyens sans moyens de subsistance que procurent, ailleurs, diverses allocations sociales, en dehors des ressources d'une solidarité familiale de plus en plus défaillante sous l'effet de l'éclatement des structures sociales traditionnelles qui accompagnent une urbanisation croissante et des changements culturels qui modifient profondément les modes de vie, les valeurs et les comportements. Les chômeurs à la recherche d'un emploi depuis au moins une année qui représentaient un peu plus de la moitié de l'ensemble des chômeurs en 1999 ont vu leur proportion atteindre près des trois quarts en 2004. La durée moyenne du chômage urbain atteint aujourd'hui 41,6 mois, alors que 47,7% des chômeurs citadins cherchent un travail depuis au moins 3 ans et 32%, depuis au moins 5 ans.

Sommes-nous, devant une telle situation, fondés à récriminer la faiblesse du taux de croissance de notre économie ? Celui-ci, avec 4% en moyenne annuelle durant le dernier Plan 2000-2004 s'est certes amélioré après ne dépassant guère 2,6% entre 1991 et 2002 et 3,2% durant les 25 dernières années. Il reste, cependant, caractérisé, en plus de son niveau encore bas, par une faible teneur en emploi, le taux d'élasticité de ce dernier par rapport au PIB restant lui-même au dessous de 1 précisément de l'ordre de 0,7, au cours de cette dernière période.



Une vue de l'assistance

L'origine d'une telle situation devrait, nous semble-t-il, être recherchée dans la faiblesse de l'investissement autant en termes de niveau qu'en termes d'efficacité. En 2004, le taux d'investissement était de l'ordre de 23,3% au lieu de 26,5% prévu par le Plan. Le taux marginal du capital investi qui exprime le nombre d'unités d'investissement par unité supplémentaire du PIB est, de son côté, resté élevé se situant entre 5 et 6 comparativement à d'autres pays comme la Tunisie ou l'Égypte où il se situe autour de 3 à 4, ou aux pays développés où il est inférieur à 1.

*Ces rapports entre croissance, investissement et emploi dans notre pays sont, comme vous le constaterez, largement explicités dans l'étude intitulée " **croissance et emploi** " qui sera exposée tout à l'heure et, j'espère, enrichie par vos débats.*

L'enseignement fondamental que je voudrais retenir de toutes ces constations est que la problématique de l'emploi est liée autant au niveau de la croissance qu'à la nature de celle-ci. Avons-nous au Maroc, depuis l'indépendance, dans notre recherche de l'investissement, privilégié le grand capital, les grands groupes, voire même le capital étranger, au détriment des petites et moyennes entreprises et du capital national ? Avons-nous été moins audacieux devant les réformes structurelles que requerrait une meilleure intégration de notre agriculture dans l'économie nationale, le taux d'élasticité du secteur marchand non agricole par rapport au PIB dans ce secteur ne dépassant pas 0,1, selon les études menées au sein du Haut Commissariat au Plan? Avons-nous négligé, en termes de réformes et de gouvernance, de développer une économie du savoir qui s'avère aujourd'hui constituer le levier de la compétitivité des économies modernes ?

Avons-nous dans nos dialogues sociaux privilégié la satisfaction des revendications catégorielles de ceux qui ont un emploi au détriment de ceux qui n'en ont pas ou de ceux qui, dans le monde rural, peinent à avoir de l'eau à boire ? De telles questions nous interpellent à plus d'un titre lorsque nous abordons les rapports entre croissance et emploi. Elles sont loin de suggérer une quelconque sous estimation de l'apport des grands groupes au contraire indispensable en termes de transferts de technologie, de production de richesse et de capacité d'exportation. L'investissement étranger, aujourd'hui de plus en plus sollicité à travers le monde et devenant, de ce fait, de plus en plus volatile, doit être recherché et sécurisé par une politique macro-économique attractive et stable et par des incitations spécifiques judicieuses. Il n'en demeure pas moins, cependant, que le rôle de l'économie sociale, de la promotion des petites et moyennes entreprises, de la valorisation du savoir-faire traditionnel soient déterminants dans la soutenabilité de la croissance, la création des emplois et la diffusion des valeurs de la modernité. L'Initiative Nationale de Développement Humain que vient de lancer Sa Majesté le Roi, ne nous appelle-t-elle pas à un infléchissement de notre approche de la croissance vers une conception où la recherche de toutes les niches d'emploi et la promotion du progrès social doivent non seulement constituer des objectifs de la croissance mais en être aussi un facteur et un levier.

Nous aurons, au cours de ces deux journées, à nous pencher sur plusieurs facettes de cette problématique de la croissance et de l'emploi. D'éminents experts venant de pays et d'organismes amis parmi lesquels je citerai l'Union Européenne, l'Institut de la Méditerranée, le Groupe de recherche PME en France, le BIT, l'OCDE, la Banque mondiale, l'INSEE, et la CDC française, partageront avec nous leur réflexion et leur savoir et nous feront mieux connaître les expériences d'autres pays ou d'autres régions du monde. Je tiens aussi à leur rendre un hommage sincère pour leur constante disponibilité à contribuer à la réflexion qui se développe dans notre pays sur les problématiques majeures auxquelles il est aujourd'hui ou sera demain confronté.

Permettez-moi de joindre à cet hommage le Ministère Français de l'Economie et des Finances, l'Ambassade de France et ses Services de coopération et d'action culturelle ainsi que la Mission économique pour l'appui qu'ils nous ont apporté pour l'organisation de ces deux journées.

Je m'en voudrais d'omettre dans cet hommage, bien qu'ils soient nos coéquipiers dans l'organisation de ce processus de réflexion sur la prospective et la planification stratégique au Maroc et dont cette manifestation constitue l'un des apports les plus attendus, M. Emmanuel Diercks De Casterlé représentant résident du Pnud au Maroc et ses collaborateurs.

Que les experts du HCP qui ont contribué à la préparation de ces journées d'études ainsi que les professeurs et experts nationaux qui se sont associés volontairement à notre initiative par des apports spécifiques d'une grande valeur veuillent bien croire en notre sincère et constante considération. ■



Jean Paul FITOUSSI
Président de l'Observatoire des
Conjonctures Economiques, France

CROISSANCE ET EMPLOI (MESSAGE VISIO-CONFÉRENCE)

C'est un très grand honneur pour moi d'avoir été invité, même à distance, à participer à vos travaux auxquels, j'aurais aimé participer effectivement. Je crois que je n'ai pas grand-chose à vous apprendre sur le sujet. Je me prête néanmoins à l'exercice pour tenter d'ouvrir ce congrès par une allocution sur la croissance et l'emploi.

Ce qui est intéressant lorsqu'on considère ce sujet " croissance et emploi ", c'est que nous nous confrontons à deux objectifs liés: lorsqu'on cherche l'emploi, on trouve la croissance, et lorsqu'on cherche la croissance, on trouve l'emploi. Il n'y a pas d'arbitrage entre croissance et emploi comme il peut en exister, par exemple, entre inflation et chômage.

Chercher des objectifs liés est difficile, chercher les objectifs naturels de l'activité économique, c'est chercher les objectifs premiers de toute société. On cherche les taux et certains niveaux de sécurité économique et sociale ou d'intégration par l'emploi dans son milieu économique et social. Une recherche et une innovation du bien-être peuvent être produites de nos jours artificiellement, davantage substantiellement par l'augmentation des revenus. Celle-ci est la croissance par tête, c'est-à-dire la capacité qu'ont les agents de s'enrichir. Alors la question de la croissance est une question qui a toujours laissé perplexes les économistes parce qu'elle dépend d'une question centrale et fondamentale qui est : quelles sont les causes de l'enrichissement des nations ?

Pourquoi des pays sont-ils capables de devenir plus riches ? Qu'est-ce qui fait que dans une économie donnée, des personnes qui travaillent, pro-

duisent davantage ? C'est un peu simple. En économie, on met longtemps à pouvoir résoudre ces questions et les réponses qu'on en apporte sont encore aujourd'hui imparfaites, car il existe une multitude de facteurs qui conduisent à la croissance. On va dire que certains pays aboutissent à des résultats qui sont meilleurs que d'autres par une espèce d'alchimie.

Il existe en d'autres termes des causes internes à la croissance qui tiennent à la cohésion sociale, qui tiennent à la façon qu'ont les gens de vivre ensemble, qui tiennent aussi au sentiment d'équité que tous les gens ressentent de la répartition des revenus qu'ils observent. Déjà les économistes du début du 19^{ème} siècle disaient qu'en réalité les questions de la redistribution du revenu national sont secondaires par rapport à la question de la production, eh bien, en réalité, elles sont posées parce qu'une répartition inéquitable du revenu national porterait préjudice à la production. La croissance, on le sait, dépend des ressources mobilisées et de la production, c'est-à-dire le capital et le travail. Le capital et le travail sont les facteurs premiers, ce qui veut dire que c'est la raison pour laquelle il y a une identité d'objectifs entre la croissance et l'emploi puisque, quand il y a le travail, il y a croissance économique, et c'est la raison aussi

pour laquelle on a beaucoup considéré que le chômage est un gaspillage de ressources car si les chômeurs avaient un emploi, ils produiraient et participeraient donc à la croissance du revenu national.

Alors pourquoi les économies trouvent tant de difficultés à mettre tout le monde au travail et à obtenir la croissance qu'on qualifie de potentielle, c'est-à-dire celle qui réaliserait une mobilisation des ressources de la nation ? Cette question est assez complexe. Ce que vous avez dit tout à l'heure, M le Haut Commissaire montre que finalement, c'est une question qui se pose à peu près dans les mêmes termes même si les contextes sont différents. Au Maroc comme en France, nous avons un problème de chômage de masse, nous avons un problème de très faible croissance. Il faut savoir par exemple que sur les quinze dernières années, le PIB n'augmentait qu'au rythme de 1,8% par an, ce qui est un rythme très faible, et en tout cas un rythme qui n'a pas permis de régler la question fondamentale des pays européens, c'est-à-dire celle du chômage de masse (parce qu'autour de 10%, on peut considérer que c'est un chômage de masse, et que c'est un gaspillage considérable de ressources). Par contre, on s'aperçoit que les choses ont évolué d'une façon assez différente dans d'autres pays puisque, durant les quinze dernières années, leur taux de croissance a été supérieur à 7% par an. Ça fait rêver, parce que cela signifie que le revenu national dans les pays originaires a été multiplié par 2,5 durant les quinze dernières années, alors qu'il n'a augmenté qu'à un taux inférieur en Europe.

Le Maroc vient de se trouver un peu entre ces deux extrémités. Je suppose que le revenu a augmenté, et a été multiplié par 1,5 durant les quinze dernières années, ce qui montre une performance à peu près égale à celle des Etats-Unis, c'est-à-dire que, du côté de la Méditerranée, le Maroc apparaît comme l'Amérique de l'Europe, si je puis dire, du point de vue de la croissance économique. En réalité les questions sont les mêmes puisqu'elles impliquent que, pour que la croissance puisse être à la hauteur de ce que nous espérons, et pour que les sociétés vivent en paix, c'est-à-dire dans la sécurité économique, alors il faut non seulement être

capable de mobiliser les ressources en moyens humains et capital, mais il faut aussi être capable de mobiliser les ressources en connaissances, c'est-à-dire celles qui contribuent au progrès technique. Car une fois la croissance obtenue, la seule chance d'augmentation du niveau de vie, et non pas de la croissance économique en général, c'est l'augmentation des connaissances, c'est-à-dire l'augmentation de la productivité. Or, la productivité ne vient pas du ciel. Même si le savoir est un bien public, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible d'exclure les habitants de la planète du savoir accumulé, ceci n'empêche pas qu'il fasse l'objet d'une appropriation inégale. Par une médiation de cette combinaison du capital et du travail, il permet une croissance qui, pour une fois, permet le plein emploi. Mais c'est à ce niveau qu'il faut se méfier des idées reçues.

Je pourrais parler du choc technologique. Le choc technologique serait dû aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, et paradoxalement je me suis aperçu qu'en réalité, il avait pour base un débat sur le fondement des mathématiques en 1908 entre l'école institutionnaliste des mathématiques et l'école formaliste des mathématiques. En réalité, c'est un débat sur l'épreuve: comment prouver que le résultat est mathématique ? Comme ce débat n'arrivait pas à être tranché, un mathématicien a essayé de construire un algorithme qui permettait d'arriver à prouver des résultats. Cet algorithme est le premier mis en œuvre, et à partir de là, les sciences de l'informatique sont nées. A partir de là, on a pu construire pendant la seconde guerre mondiale les premiers ordinateurs. C'est de là que viennent les nouvelles technologies de l'information et de la communication, c'est-à-dire à partir d'un débat de fond, d'où l'importance fondamentale de la communication, d'où l'importance fondamentale de la recherche et développement, d'où l'importance du savoir en réalité. Ce n'est pas seulement la recherche appliquée qu'il s'agit de promouvoir, mais il faut laisser la recherche fondamentale s'exprimer.

Je pourrais vous dire une chose sur les nouvelles technologies. Les nouvelles technologies sont aussi

l'appropriation par l'ensemble du corps social. C'est cela qui va conduire à une augmentation générale de la productivité de l'ensemble du pays car la productivité augmente en général, elle augmente d'année en année parce que non seulement la recherche et le développement augmentent, le savoir accumulé augmente mais aussi parce que le niveau d'éducation est plus élevé, et donc c'est avec la plus grande sophistication de la technologie qu'on soude le plus grand savoir des êtres humains qui ont des facultés à coopérer avec ces technologies.

Comment faire dans un pays comme le Maroc pour mobiliser cet enfant ? Le stock de capital au Maroc est plus jeune que celui des pays développés, mais le fait que ce stock de capital soit plus faible que celui des pays développés signifie en réalité pour ce pays que la productivité du capital est plus forte, et que donc s'il arrive soit par la mobilisation de son épargne interne, soit par l'injection des capitaux étrangers, à investir ce qui est nécessaire, alors il dégagera une rentabilité plus forte que les pays développés ne sont capables de dégager.

Les pays émergents s'ils savent mobiliser leurs ressources ont, pendant une période de transition, celle du rattrapage, un avantage naturel simplement parce qu'ils partent d'un niveau plus bas de stock du capital. Comment mobiliser cet avantage ? Il y a la théorie de la croissance endogène qui montre qu'en réalité, il y a différents facteurs qui permettent une croissance " autoentretenu ". La croissance d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier, et souvent les facteurs qui sont capables de faire en sorte que la croissance devienne un processus autoentretenu sont évidemment d'abord l'éducation, la santé, et les infrastructures. Celles-ci sont des biens publics.

En réalité tous ces biens publics sont un élément qui participe à la réduction du coût de fonctionnement du secteur privé en même temps qu'à l'augmentation du bien-être des ménages. Ces facteurs là sont tous des facteurs positifs. Cela signifie que la croissance est profondément un facteur positif et

que donc, il n'y a pas de raison de s'en priver. Il faut savoir mobiliser d'autres choses, surtout éviter de tomber dans les ornières dans lesquelles le monde est fréquemment tombé et qui consistent à considérer la croissance comme un phénomène de prédation, qui fait dire que la croissance d'un pays se fait au détriment de celle des autres. C'est le fameux discours sur la compétitivité. La compétitivité est un phénomène relatif. Si vous voulez que le Maroc s'en sorte ou que la France s'en sorte, il faudrait qu'ils deviennent plus compétitifs que les autres pays (plus compétitifs c'est-à-dire que les autres pays deviennent moins compétitifs par rapport au Maroc ou par rapport à la Tunisie). C'est une conception erronée de l'évolution. Ce n'est pas comme cela que ça se passe. Ce qui importe le plus, c'est le développement de la productivité, parce que c'est du surplus ou du surcroît qu'on obtient la compétitivité. Lorsqu'on développe ses sources internes, sa propre productivité, ses propres sources de connaissance, alors on est spontanément compétitifs. Mais à rechercher de façon artificielle la compétitivité comme on le fait aujourd'hui, surtout en Europe (et pas tellement dans les autres pays du monde), on perd la bataille parce que, par définition, la recherche de la compétitivité telle qu'elle est présentée dans les médias ne peut pas, en tout cas, signifier qu'un pays riche soit désavantagé dans la compétition mondiale tout simplement parce qu'il est riche. Ce serait une conception curieuse du développement économique que de considérer que lorsqu'on atteint un but qui est l'enrichissement, on crée un handicap parce qu'on va augmenter le niveau de vie des populations et que ces populations vont alors demander des exigences naturelles c'est-à-dire un système de protection sociale, un système d'aide publique, un système d'éducation pour leurs enfants etc. Donc il ne faut pas tomber dans cette décomposition, il faut comprendre qu'il n'y a pas de pays désavantagé dans la course à la mondialisation, c'est un message qui a été énoncé par Ricardo qui a avancé que ce qui importe, ce n'est pas d'être avantagé de façon absolue, ce qui importe ce sont les avantages comparatifs, donc il n'y a

aucun pays qui est exclu de cette course à condition qu'il cherche à mobiliser ses ressources internes et à condition que cette mobilisation des ressources internes atteigne son objectif qui est la croissance, l'emploi et l'équité dans la répartition des fruits de la croissance, parce que sans cette équité, la production s'interrompt, et les attitudes non coopératives entre les agents sont un coût pour l'ensemble de la société.

La cohésion sociale est le facteur de production le plus important. Il est prouvé que les pays les plus mondialisés c'est-à-dire ceux qui ont réussi le mieux leur intégration sur les marchés mondiaux, ceux qui acquièrent la plus grande partie de la richesse dans les flux mondiaux sont aussi les pays où les populations sont les mieux protégées. C'est un fait statistique, il y a une relation entre le niveau de mondialisation et le niveau des dépenses publiques et sociales des pays. C'est assez normal qu'on s'oppose aux opportunités contre la mondialisation, encore faut-il qu'il s'agisse d'une question de vie ou de mort, encore faut-il qu'il y ait une certaine sécurité et que cette sécurité soit obtenue par le biais de la protection des agents économiques de ces pays. En d'autres termes, si vous voulez que les agents économiques prennent des risques, il faut qu'ils se sentent protégés, ça peut

paraître paradoxal mais c'est ainsi, c'est un fait statistique. D'autres statistiques démontrent que la démocratie est un facteur de développement, que la démocratie est un facteur de croissance, que les agents économiques sont dans une sécurité juridique puisqu'ils savent que leurs gouvernements répondent à leurs problèmes et qu'ils se sentent dans un système qui leur rend compte quelle que soit la commission. Le système rend lucide, et constitue un facteur de développement très important. Ce facteur de développement a été mis en exergue par un économiste, Amartya Sen, prix Nobel d'économie, à partir d'une constatation simple qu'il n'y a jamais eu de famine dans un pays démocratique à égalité des ressources avec d'autres pays qui ont connu des épisodes de famine. Il y a donc toute une constellation qui a abouti à ce que j'appelle l'alchimie de la croissance et l'alchimie du plein emploi. Pour résumer, disons que cette constellation est évidemment le capital, l'organisation du capital, la croissance du capital par tête, la mobilisation de l'Etat, c'est-à-dire ne pas laisser des travailleurs exclus au bord du chemin, évidemment l'éducation, évidemment la protection sociale, évidemment aussi les institutions, les institutions qui permettent aux individus non seulement de vivre dans une sécurité économique et sociale, mais aussi dans une sécurité juridique. ■

CROISSANCE ET EMPLOI

RAPPORT DU HAUT COMMISSARIAT AU PLAN

CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

Depuis l'indépendance, le Maroc a connu des transformations économiques, sociales et culturelles profondes. Le pays est entré dans la deuxième phase de sa transition démographique, celle du déclin de la fécondité, après celui de la mortalité. La transformation de la structure de la population a renforcé le poids des personnes âgées de 15 à 59 ans. De multiples changements ont affecté la situation de la femme, notamment, ses aptitudes et ses attitudes par rapport au marché du travail.

D'un autre côté, dès les premières années de l'indépendance, des politiques économiques et sociales ont été engagées en vue d'assurer la marche de la société vers le développement économique et social. Les choix stratégiques opérés ont consolidé l'option économique libérale, tout en faisant jouer à l'Etat un rôle important dans la croissance économique. Ainsi, les décennies 60 et 70, ont connu la mise en œuvre d'ambitieux Plans de développement économiques et sociaux visant à développer le tissu productif, à mettre en place l'infrastructure de base et à accompagner les différentes mutations sociales du pays. L'Etat a été le principal intervenant dans tous les secteurs économiques.

La crise de l'endettement et les graves déséquilibres macro-économiques apparus à la fin de la décennie 70 et au début des années 80 ont amené les pouvoirs publics à adopter dès 1978 un Plan de stabilisation et à s'engager à partir de 1983, dans un programme d'ajustement structurel avec l'appui des instances financières internationales. Ce programme a consisté en la mise en œuvre de réformes économiques et institutionnelles d'envergure, dont particulièrement, celles relatives au désengagement de l'Etat et au renforcement du rôle du secteur privé. L'Etat devait, durant cette phase d'ajustement, veiller au maintien des équilibres financiers et restreindre, au strict minimum, son interventionnisme dans l'activité économique, notamment en matière de création d'emploi.

La période post-PAS, à partir du milieu de la décennie 90, a conforté le choix libéral et d'ouverture de l'économie nationale sur le reste du monde. Le secteur privé, arrivé à un certain niveau de maturité, est érigé en acteur principal du développement économique. L'Etat, qui s'est désengagé presque totalement des activités de production et de commercialisation, devait jouer un rôle d'orientation, d'arbitrage et de pilotage du développement économique et social et de la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, l'entrée du pays dans l'ère de la globalisation (son adhésion à l'OMC, ainsi que les différents accords de libre échange et d'association qu'il a signés) engage son économie sur la voie de

l'ouverture et du choc de la confrontation avec la concurrence internationale. Cette ouverture implique non seulement l'amélioration de la compétitivité de notre tissu productif mais comporte aussi de grands risques de perte d'emploi, un domaine où les opportunités offertes par l'activité économique ont été en deçà des attentes et ne permettraient pas de faire face à la pression des demandeurs d'embauche qui s'est accrue sensiblement particulièrement en milieu urbain.

Les programmes socio-économiques pluriannuels mis en œuvre par les pouvoirs publics durant les quatre dernières décennies escomptaient souvent la réalisation d'une croissance économique forte susceptible de créer suffisamment de possibilités d'emploi. Toutefois, les rythmes d'accroissement du Produit Intérieur Brut sont restés très modestes et loin des objectifs retenus. Plus encore, les créations d'emploi ont été opérées à des rythmes inférieurs à ceux de la croissance.

La problématique de l'emploi devient de plus en plus aiguë, étant donné les transformations démographiques, sociales, économiques, culturelles et institutionnelles qui se traduisent par de

profondes mutations au niveau du marché du travail, marqué essentiellement par une abondance de main-d'œuvre, jeune et instruite. D'où l'intérêt de cette étude qui se propose de dégager les relations entre la croissance et l'emploi. L'approche adoptée fait appel à la notion d'élasticité et de productivité apparente eu égard à la disponibilité de l'information statistique sur le marché de l'emploi qui ne se prête pas à une analyse économétrique très poussée. Néanmoins, les résultats restent influencés par les situations socio-économiques des dates retenues pour la détermination des élasticités.

CROISSANCE ECONOMIQUE ET EMPLOI, QUELLE RELATION ?

La croissance économique est l'un des objectifs premiers de toutes les économies du monde. Elle est synonyme de création de richesses et par conséquent d'amélioration des niveaux de vie des populations et de réduction de la pauvreté. Cependant, cette relation, a priori évidente, entre croissance économique et amélioration des niveaux de vie, passe par le biais de création d'emplois et de distribution de revenus aux travailleurs. La croissance est une condition nécessaire mais non suffisante pour améliorer les niveaux de vie et réduire la pauvreté. Une croissance faiblement génératrice d'emplois conduira à une plus grande inégalité et à une concentration des richesses entre les mains de détenteurs de capital. Une "bonne croissance économique" est celle qui génère de l'emploi et réduit les inégalités et la pauvreté.

Il est donc impératif d'étudier et d'essayer de comprendre la relation entre la croissance économique et la création d'emploi. Comprendre la nature de cette relation, des déterminants et des mécanismes sous-jacents à des implications importantes en matière de politiques économiques visant la relance de l'économie et la dynamisation du marché de travail.

Le niveau d'emploi est obtenu par le croisement de l'offre et de la demande. L'offre dépend principalement de la tendance démographique et des flux



Ahmed Lahlimi Alami, Haut Commissaire au Plan remettant le Ouissam du Trône de l'Ordre d'Officier, décerné par Sa Majesté le Roi à Mohamed ABZAHD, staticien économiste, Chef de la Division des Enquêtes auprès des ménages.

migratoires, mais sa qualité dépend du niveau d'éducation de la population active. La demande pour le travail est dérivée de la demande pour les biens et services, du coût du travail comparé à celui du capital et de la productivité du travail. L'analyse des caractéristiques du marché de travail et des performances économiques est un préalable donc à l'étude de la relation croissance emploi.

Dans la théorie économique, la relation est bien établie. Le travail est l'un des facteurs de la production et donc sans travail, il n'y a pas de production et par conséquent de croissance. Cependant, si l'emploi augmente, cela ne se traduit pas nécessairement par une augmentation dans la même proportion de la croissance, ceci dépend de la productivité du travail. Plus important encore, un marché de travail en dysfonctionnement peut constituer un facteur de blocage de la croissance économique. Plusieurs études empiriques ont été réalisées sur la relation entre la croissance économique et les caractéristiques du marché de travail telles que l'institution d'un salaire minimum, la réglementation en matière de recrutements et de licenciements, la mobilité géographique et intersectorielle. Ces études montrent l'existence d'une relation négative entre les rigidités sur le marché de l'emploi et la croissance économique.

D'un autre côté, une croissance économique plus rapide que la création d'emploi peut résulter d'une amélioration de la productivité du travail ou d'une utilisation efficiente du capital et de la technologie.

La croissance de l'emploi et de la productivité sont tous les deux des objectifs recherchés puisque l'emploi signifie des revenus et l'augmentation de la productivité signifie l'amélioration des salaires et donc des niveaux de vie.

L'emploi est lui-même un moteur de la croissance, du moins dans le court terme. Une création d'emploi signifie la distribution d'un salaire, ce qui se traduit par des dépenses et une augmentation de la demande de biens et services qui se transforme en production et en investissement et donc en croissance économique qui générera à son tour de nouveaux emplois.

En conclusion, si la relation croissance/emploi est incontestablement positive, sa nature et son importance sont loin d'être claires. Cette nature dépend du type même et du chemin de croissance emprunté, elle diffère donc d'un pays à l'autre ou d'un modèle de croissance à l'autre. Et même pour un pays ou un modèle de croissance donné, cette relation n'est pas nécessairement stable dans le temps. Il est donc opportun d'étudier le cas spécifique de notre pays à travers les différentes périodes par lesquelles est passée notre économie depuis l'indépendance.

Le reste de cette étude est organisé comme suit. La deuxième section fournit une présentation synthétique des caractéristiques du marché de travail et des politiques économiques suivies au Maroc. Elle présente également les performances économiques qui ont en résulté au cours de la période 1960-2004.

La troisième section, noyau de l'étude, traite de la relation entre la croissance et l'emploi. L'analyse est conduite aussi bien au niveau global, sectoriel que par type d'emploi. Dans la même section, nous procédons à la projection du niveau d'emploi et taux de chômage pour la période allant jusqu'à 2009. La dernière section présente les principales conclusions de l'étude.

POLITIQUES ET PERFORMANCES ECONOMIQUES AU MAROC : 1960-2004

Caractéristiques de l'offre de travail au Maroc

Au Maroc, les statistiques relatives à l'emploi ne sont pas disponibles sous forme de série chronologique annuelle. En effet, les sources d'information susceptibles de donner la situation et l'évolution de l'emploi (urbain et rural) découlent essentiellement du recensement général de la population et de l'habitat (opération exhaustive à caractère ponctuel) et des enquêtes annuelles auprès des ménages sur l'emploi. Toutefois, il est à préciser que l'emploi urbain fait l'objet d'une enquête annuelle de façon régulière depuis 1976,

alors que l'emploi rural a été saisi de manière ponctuelle (1986/87 et 1995). A partir de 1999, le champ de cette enquête a été étendu au milieu rural.

D'un autre côté, il y a lieu de signaler que les informations sur l'emploi provenant des recensements et des enquêtes annuelles ne peuvent être comparées entre elles que si elles ont été observées et mesurées de façon homogène. Or, les données issues de ces deux sources présentent parfois des divergences, notamment pour ce qui est de l'emploi non rémunéré. Pour pallier cette difficulté, un redressement a été effectué pour les données relatives à l'emploi non rémunéré (aides familiales) au niveau des recensements de la population.

Au début de l'indépendance, le marché du travail était dominé par sa composante rurale. En 1960, les ruraux formaient 72,6 % de la population totale âgée de 15 ans et plus et 75,1% de la population active. Le secteur agricole offrait la grande majorité des emplois, soit 67% de l'emploi total. Les changements qui se sont opérés par la suite, ont transformé les structures de la population et ses caractéristiques socio-économiques.

De 3,2 millions en 1960, la population active disponible s'est établie à 10,9 millions en 2003, soit un rythme annuel moyen de progression de l'ordre de 2,9%.

Durant les années 60, la demande et l'offre d'emploi ont évolué à des rythmes sensiblement proches du taux de croissance de la population active (2,8%). Ceci a permis de maintenir l'accroissement du chômage à un niveau modéré, 1,7% par an en moyenne. Cette période a été également caractérisée par une forte émigration ouvrière, particulièrement vers les pays européens.

De 1971 à 1994, l'offre additionnelle annuelle de travail a enregistré une évolution rapide, elle est

passée de 104 mille personnes en moyenne en 1960-71 à 221 mille en 1982-94. Cette situation a engendré un déséquilibre croissant sur le marché du travail, entraînant une croissance importante du chômage.

Ce déséquilibre trouve également sa justification dans :

1. Une faible création d'emplois par l'économie.
2. La réduction de l'offre d'emplois publics et le ralentissement des dépenses et des investissements publics suite à l'adoption du PAS au début des années 80.
3. Les mesures restrictives des pays européens en matière d'immigration à partir des années 80, en raison de la conjoncture économique internationale défavorable.
4. Les flux croissants des sortants du système d'enseignement et de formation et l'inadéquation entre la formation et les besoins des entreprises.

A partir de 1994, le rythme d'accroissement de l'offre de main-d'œuvre a connu un certain tassement. Il est passé de 3% en 1982-94 à 2,3% par an en moyenne, au cours de la période 1994-2003. La demande de main-d'œuvre a, en revanche, progressé à un taux légèrement supérieur (2,7%). Il en a résulté une légère diminution du nombre de chômeurs de 0,3% par an en moyenne. La baisse est due au recul du chômage rural de 9,1% par an en moyenne, alors que le nombre de chômeurs a continué à progresser en zones urbaines avec, cependant, un rythme en net ralentissement (2,3% en 1994-2003 contre 9,1% en 1982-1994).

Pour ce qui est du taux d'activité, le taux d'activité⁽¹⁾, est passé de 51,8% en 1960 à 54,8% en 1994 pour se fixer à 51,9% en 2003.

D'autres caractéristiques du marché du travail peuvent être résumées comme suit :

(1) Le taux d'activité est exprimé par le rapport entre la somme du nombre de personnes employées additionné au nombre de personnes sans emplois (chômeurs) et la population en âge de travailler. Il indique le niveau général de participation de la population en âge de travailler au marché du travail et exprime l'importance relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et services

Population active selon le niveau scolaire
(en %)

Niveau scolaire	2003			1987
	Emploi	Chômage	Activité	Activité
Sans niveau	40,7	8,0	37,0	64,2
Primaire	26,3	23,7	26,0	17,4
Secondaire (y compris le collège)	21,5	47,8	24,5	11,1
Supérieur	5,8	19,3	7,3	2,6
Autre	5,7	1,2	5,2	4,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

(i) Selon le genre social, malgré l'accès de plus en plus important des femmes au marché du travail (notamment en milieu urbain), leur taux d'activité n'est que de 20,9% en 2003, contre 72,6% pour les hommes (11,6% et 83,4% respectivement en 1960).

(ii) La participation des ruraux au marché du travail est plus forte que celle des citadins, avec des taux d'activité respectifs de 84,3% et 37,3% en 2003.

(iii) La part des actifs "sans niveau scolaire" a enregistré une baisse continue, passant de 64,2 % à 36,7% entre 1987 et 2003. En dépit des progrès réalisés, le niveau de qualification de la population active reste très moyen : en 2003, 55,4% d'actifs ont un niveau primaire ou secondaire et les actifs de "niveau supérieur" n'en constituent que 7,6% contre 2,6% en 1987.

(iv) Un recul de l'âge d'entrée en activité recouvrant l'allongement de la scolarité et les difficultés d'accès des jeunes âgés de 15 à 24 ans à l'emploi. Le taux d'activité de cette tranche d'âges est passé de 87,7% (respectivement 10,5%) en 1960 à 62,0% (respectivement 23,8%) en 2003 pour les hommes (respectivement les femmes).

(v) La baisse de l'offre de main-d'œuvre des personnes du troisième âge (60 ans et plus) dont le taux d'activité a diminué de 51,6% à 26,1% entre 1960 et 2003.

POLITIQUE ECONOMIQUE ET D'EMPLOI
DEPUIS L'INDEPENDANCE

Orientations économiques générales

La stratégie de développement retenue par le Maroc dès son indépendance, visait la réalisation d'une croissance économique rapide et soutenue en vue d'améliorer le niveau de vie de la population. Cependant, les résultats réalisés ont été en général en deçà des aspirations du pays et des objectifs fixés, et ce, malgré les différentes stratégies et politiques entreprises à cet effet.

Ainsi, le premier plan projetait le développement de l'agriculture et la mise en place d'une industrie lourde grâce à l'intervention de l'Etat en vue de consolider l'indépendance économique du pays et de valoriser ses ressources nationales. Toutefois, en raison des ressources financières limitées, cette politique n'a pu être concrétisée en totalité et certains projets ont été annulés ou reportés. C'est pourquoi le plan triennal (1965-1967) a, par la suite, mis l'accent davantage sur le secteur privé pour le développement des investissements.

Ce choix, cependant, n'a pas empêché la poursuite de la politique de marocanisation et celle de l'intervention directe des pouvoirs publics dans la gestion économique et dans les activités de pro-

duction et de commercialisation des biens et services marchands.

Ce n'est qu'à partir du début des années 80 que le choix libéral a commencé à se concrétiser, notamment à partir de 1983 avec l'instauration de la politique de stabilisation et d'ajustement structurel et la mise en chantier des réformes économiques et institutionnelles qui l'ont accompagné.

Par ailleurs, la politique économique durant les trois premiers plans (1960-1972), a été élaborée selon la stratégie de la substitution aux importations (import-substitution) dans l'objectif visait le développement du tissu économique national, et ce, dans le cadre d'un régime hautement protectionniste. La stratégie visant la promotion des exportations n'a été entamée qu'en 1973 et ce n'est qu'à partir de 1983 que la stratégie de déprotection, d'ouverture, de libéralisation et de promotion des exportations a été véritablement mise en place.

Politique d'emploi

L'emploi a constitué l'un des défis majeurs pour la stratégie de développement au Maroc. La situation est restée, cependant, marquée par la persistance d'un niveau de chômage élevé en dépit des politiques économiques mises en œuvre pour l'atténuer.

Ainsi, la question de l'emploi a fait l'objet d'un intérêt particulier dans les Plans de Développement Economique et Social. Toutefois, l'appréhension des problèmes de l'emploi a été orientée plus vers l'atténuation des déséquilibres du marché du travail, que vers la mise en œuvre de politiques structurelles de promotion de l'emploi.

La politique d'emploi entreprise par l'Etat s'est inscrite en conformité avec les choix stratégiques en matière de développement opérés depuis 1960. L'intervention de l'Etat est, ainsi, passée par trois grandes phases: phase d'intervention directe, phase d'intervention indirecte et phase de pilotage et d'orientation.

Phase d'intervention directe de l'Etat

Au lendemain de l'indépendance, le Maroc a été confronté à de nombreux problèmes économiques et

sociaux, liés à la pénurie de cadres, au sous-emploi de la main d'œuvre rurale, à l'exode et à l'ampleur des besoins des populations en services sociaux. Sous la pression de la croissance démographique, le problème de l'emploi se présentait avec acuité.

Face à cette situation, les pouvoirs publics avaient programmé de grands chantiers de travaux visant à remédier à l'insuffisance de la production, et au sous-emploi, à lutter contre l'érosion des sols, et le manque d'infrastructures socio-économiques. C'est dans ce cadre que la Promotion Nationale (PN) a été instituée, en vue de coordonner et de mettre en œuvre la réalisation du plein emploi des populations rurales, tout en recherchant la mise en valeur du territoire national.

A cet égard, le Plan 1968-72 a insisté sur la nécessité d'harmoniser Les programmes de la PN avec les autres interventions publiques.

Cette phase a été, également, caractérisée par l'embauche massive par l'Etat en vue de renforcer l'offre de services publics de base et d'assurer l'équipement du pays en infrastructures à travers la réalisation des programmes d'équipements administratifs et sociaux par les administrations.

Par ailleurs, l'Etat a programmé la marocanisation des emplois dans le secteur public encore occupés par les étrangers, selon un calendrier déterminé et en coordination avec le programme de formation des cadres.

Enfin, l'émigration importante vers l'Europe a contribué à alléger relativement la pression sur le marché de l'emploi.

Phase d'intervention indirecte

Au milieu de la décennie 70, le problème de l'emploi a revêtu un caractère plus préoccupant, en raison des restrictions imposées par les pays européens en matière d'immigration, de l'accroissement démographique important conjugué à la nature fortement capitalistique des investissements effectués (peu créateurs d'emploi) aussi bien par le secteur public que privé. En outre la mise en place du programme d'ajustement structurel a

impliqué un arrêt des recrutements massifs effectués par l'Administration auparavant.

Dans ce contexte, les axes de la politique de l'emploi, suivie par l'Etat, reposaient sur deux volets importants :

Le premier concerne la politique des salaires qui devait avoir pour but de réduire le coût de la main d'œuvre, par rapport aux autres facteurs de production. Dans ce cadre, les codes d'investissement ont institué la subvention des salaires. Ces codes avaient, par ailleurs, pour objectifs d'encourager l'implantation d'un grand nombre de PME industrielles et artisanales, à travers tout le territoire national.

Le deuxième volet porte sur la politique budgétaire. La sélection des projets publics d'investissement devant être inscrits au Budget Général était opérée notamment selon le critère de création d'emploi. Ainsi, l'emploi a été recommandé en tant que critère principal pour le choix des projets d'investissement, et l'Etat devait s'attacher à réaliser le maximum de projets utilisant peu de devises et beaucoup de main d'œuvre, et ce, en vue de lutter contre le chômage et donner un souffle nouveau à la demande intérieure et de soutenir l'activité économique.

La mise en œuvre du programme d'ajustement structurel, a impliqué le désengagement de l'Etat en tant que grand employeur. Ainsi, les créations d'emplois par l'administration sont passées de 47.981 en 1980 à 11646 en 1989.

En revanche le chômage des diplômés a poussé l'Etat à créer le Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir (CNJA) avec pour mission de favoriser l'embauche des jeunes diplômés et la promotion de l'emploi en général.

Phase de pilotage et d'orientation

L'Etat a veillé durant cette phase, qui a débuté à partir du milieu de la décennie 90, à assurer les conditions pour un environnement propice pour le développement du secteur privé et l'attraction de l'investissement extérieur.

L'amélioration de l'environnement des investissements implique une politique macroéconomique

stable, un système juridique efficient, une administration citoyenne, souple et efficace et une législation des affaires moderne (Société anonyme, code pénal, code des assurances, loi sur la concurrence, loi bancaire, etc.). En outre, un certain nombre de réformes ont été entamées en vue de réformer le dispositif institutionnel régissant le marché du travail (code du travail, loi sur le droit de grève...).

Par ailleurs, l'Etat a entamé la réforme du système éducatif et de formation et a mis en place un ensemble de mécanismes pour le recyclage des compétences pour les rendre plus aptes à répondre aux besoins du marché, et ce, afin de promouvoir l'insertion des jeunes diplômés dans l'activité économique.

Un dispositif d'information d'intermédiation et de mise en relation des offreurs et demandeurs d'emploi a été également mis en place (l'exemple de l'ANAPEC). De même, l'Etat a intensifié l'aménagement de zones industrielles et zones d'activités économiques, a développé les pépinières d'entreprises et les incubateurs de projets mis à la disposition des jeunes promoteurs. Cette politique, qui vise la promotion de l'auto-emploi et, de manière générale, la petite entreprise (fortement créatrice d'emploi), a été consolidée par le développement du "crédit jeune promoteur".

Enfin l'Etat a continué d'agir directement en matière de création d'emploi, et ce, dans le cadre d'interventions marginales et ponctuelles pour des raisons sociales. Dans cet esprit, le programme de lutte contre les effets de sécheresse a permis d'offrir du travail aux populations dans les zones pleinement touchées.

Performances économiques

Le résultat de ces politiques, conjugué aux facteurs exogènes assez souvent défavorables (pluviométrie aléatoire, baisse des prix des phosphates, chocs pétroliers, ...) est une croissance économique en deçà des aspirations et un déséquilibre sur le marché de travail se traduisant par des taux de chômage assez élevés obligeant une frange de la population active à rester sur les bords et rater la participation à l'édification de l'économie nationale.

La croissance de l'économie marocaine, durant la période 1960-2004 s'est située à 3,8% par an en moyenne. Tenant compte de la variation annuelle démographique de 2,2%, ces chiffres impliquent une amélioration du PIB réel par tête de l'ordre de 1,6% en moyenne par an.

L'analyse de la croissance économique par secteur fait ressortir la forte croissance du PIB non marchand des administrations publiques (APU) qui a atteint 8,7% en moyenne annuelle durant la période.

De leur côté, les activités marchandes non agricoles ont, globalement, progressé pratiquement au même taux que le PIB global. La valeur ajoutée des secteurs industriels (mines, énergie et industrie manufacturière) et des BTP a réalisé des taux moyens annuels de croissance les plus élevés jusqu'à 1982. Ils ont marqué le pas durant les deux dernières périodes.

Globalement sur toute la période étudiée, les croissances moyennes de ces deux activités se sont

**Evolution de la croissance moyenne
durant les quatre dernières décennies (en %)**

Périodes	1960-71	1971-82	1982-94	1994-2004	1960-2004
Secteur agricole	4	3,1	4,9	0,7	3,2
Secteur non agricole	4	5,2	3,4	3,3	4,0
Industries (y compris. Mines et énergie)	4,1	5,2	3,4	3,5	4
Bâtiment et Travaux Publics	9,1	8,2	-0,6	3,9	5
PIB global	4	4,8	3,7	2,8	3,8

situées à près de 4% pour les industries et de 5% pour les BTP, soit respectivement 0,2 et 1,2 points de plus que celle du PIB.

Les tendances sectorielles, ainsi observées en matière de croissance économique depuis 1960, révèlent que, globalement, l'évolution des grands secteurs marchands n'était pas satisfaisante. Le secteur du BTP, qui a enregistré de fortes augmentations durant les décennies 60 et 70, en raison notamment de l'importance des investissements publics, n'a pu conserver son rythme de progression durant les périodes suivantes.

Le secteur agricole, considéré comme l'un des secteurs prioritaires dans les différents plans de développement, se trouvait, pour des raisons structurelles, dans une situation problématique durant toute la période étudiée. Entre 1986 et 2003, son taux de croissance n'a pu dépasser 1,2% et a enre-

gistré même une quasi-stagnation entre 1991 et 2003, alors que la population a progressé à un taux moyen de près de 1,6% par an depuis 1986. Ce secteur vit une crise structurelle profonde qui exige des réformes de fonds lui permettant une intégration plus forte dans les économies nationale et internationale.

De même les performances réalisées par le secteur industriel n'étaient pas satisfaisantes, notamment, depuis la fin des années 80. Pour le secteur minier, les résultats enregistrés dépendaient largement de la demande extérieure et de l'évolution des prix internationaux des matières premières, notamment des phosphates. Les résultats affichés par les industries manufacturières, principal secteur pourvoyeur d'emploi rémunéré, restent modestes. Les réformes de structures et la multiplicité des accords de libre échange et de

coopération bilatérale et multilatérale que le Maroc a signés à ce jour, n'ont pas encore abouti aux résultats escomptés en matière de mise à niveau.

Le secteur des services marchands, quant à lui, n'a pu enregistrer que des résultats limités malgré l'importance des potentialités existantes. Les activités de commerce, des transports de marchandises et de certains autres secteurs dépendent largement des conditions prévalant dans le reste de l'économie.

En termes d'emploi et de chômage, le nombre de chômeurs au Maroc est estimé à 1 299 mille personne en 2003, contre 1 332 mille en 1994, 643 mille en 1982 et 289 mille en 1960. Pour ce qui est du taux de chômage, le taux en 2003 a été légèrement supérieur à celui de l'année 1960 (respectivement 11,9% et 9,1%). Mais ces taux cachent une grande inégalité entre l'urbain et le rural. En effet, en 2003, ce taux variait de 3,4 % en milieu rural à 19,3% en milieu urbain.

Evolution du taux (en %) de chômage selon le milieu de résidence et le sexe.

Milieu de résidence et le sex	Année				
	1960	1971	1982	1994	2003
National	9,1	8,1	10,3	15,0	11,9
Urbain	20,9	15,6	12,5	20,4	19,3
Rural	5,2	4,6	8,7	9,4	3,4
Femmes	1,7	9,7	9,5	19,6	13,0
Hommes	10,0	7,8	10,5	13,6	11,5

Source : HCP.DS- Recensements de la population 1960, 1971, 1982 et 1994.
- Enquête nationale sur l'emploi 2003.

CONTENU EN EMPLOI DE LA CROISSANCE

Cette section vise à cerner la relation entre l'emploi et la croissance. L'objectif étant de saisir la tendance d'évolution du contenu de la croissance en emploi. Il s'agit principalement de faire un rapprochement entre les évolutions du niveau de l'emploi et de celui de la croissance économique en s'appuyant sur les données issues des recensements de la population et de l'habitat (RGPH). Nous subdivisons la période 1960-2004 en 4 sous-périodes intercensitaires, à savoir 1960-1971, 1971-1982, 1982-1994 et 1994-2003. Pour les années 1960, 1971, 1982 et 1994 nous utiliserons les résultats des recensements, pour l'année 2003, l'estimation du niveau d'emploi est obtenue à partir de l'enquête nationale sur l'emploi de la Direction de la Statistique.

Analyse globale

Le tableau suivant donne les élasticités de l'emploi par rapport au PIB, ces dernières sont obtenues comme des ratios de variation en pourcentage du niveau de l'emploi sur la variation en pourcentage du PIB.

Au cours de la période 1960-71, cette élasticité était de 0.73, ce qui signifie que chaque point de croissance économique engendrait une croissance de l'emploi de 0.73%. Pour les périodes suivantes, un léger fléchissement du contenu en emploi de la croissance est constaté au cours de la période 71-82 et une reprise graduelle pour les deux périodes suivantes.

L'augmentation sensible de l'élasticité durant la période 1994-2003 s'explique, entre autres, par le développement notable de l'emploi non rémunéré

**Elasticités de l'emploi
par rapport à la croissance économique**

<i>Périodes</i>	<i>Elasticité</i>
1960-1971	0,73
1971-1982	0,67
1982-1994	0,69
1994-2003	0,96
1960-1994	0,70

féminin (aides familiales) en 2003 comparative-ment à 1994, et ce suite aux conditions climatiques favorables et aux divergences d'approches⁽²⁾ d'observations de l'emploi non rémunéré au niveau des sources utilisées. Sur la période globale, cette élasticité est de 0.7, ce qui montre que la croissance était plus rapide que la création d'emploi. Evidemment, ceci se traduit automatiquement par une croissance de la productivité apparente par employé comme le montre le tableau suivant :

**Productivité apparente de l'emploi
(15 ans et plus) à travers les données du RGPH**

<i>Année</i>	<i>Productivité En dirhams constants</i>
1960	10 609
1971	11 899
1982	14 109
1994	16 093
2003	16 216

Cette croissance peut s'expliquer par l'amélioration de la qualification du travail, par une amélioration de la productivité ou une intensification de l'utilisation du capital. Mais dans tous les cas il devrait se traduire également par une augmentation de la rémunération des employés.

Pour comprendre davantage les raisons derrière cette évolution, nous avons actualisé, pour la période 1982-2003, les résultats d'une étude réalisée en 1991 par le Haut Commissariat au Plan sur les sources de croissance de l'économie marocaine. Cette étude a permis d'estimer le stock de capital à prix constant, par composantes de la FBCF, de 1980 à 1990 en se basant sur le modèle théorique du stock perpétuel de capital. L'estimation des données jusqu'à 2002 a été opérée selon le même principe méthodologique.

Les composantes du capital estimées par l'étude sur les sources de croissance sont celles retenues par la comptabilité nationale dans la définition de la FBCF (Matériel et outillage, Bâtiment, Travaux publics, Aménagement, plantation et Bétail). Le stock de capital en chaque composante est évalué en tenant compte des taux d'amortissement retenus par l'étude.

Il ressort de l'étude que la croissance du stock de capital s'est située à près de 3,8% entre 1981 et 2002

Croissance du capital et du PIB

<i>Période</i>	<i>1981- 1990</i>	<i>1991- 2002</i>	<i>1981 2002</i>
Taux de croissance annuel moyen du PIB	3,9	2,6	3,2
Taux de croissance annuel moyen du capital	4,6	3,2	3,8

Source : Estimation de la Direction de la Prévision et de la Prospective

(2) Ceci est mis en exergue dans la partie relative aux élasticités selon le sexe.

en moyenne annuelle tandis que la croissance du PIB a été de l'ordre de 3,3 % (Graphique1). Leurs taux d'accroissement annuel moyen respectifs ont baissé lors de la période 1991-2002. Cette situation suggère que la faiblesse de la croissance économique provient de la faiblesse du rythme d'investissement.

Par ailleurs, l'élaboration du stock de capital a permis d'évaluer la productivité apparente du capital,

définie par le rapport du Produit Intérieur Brut au stock de capital.

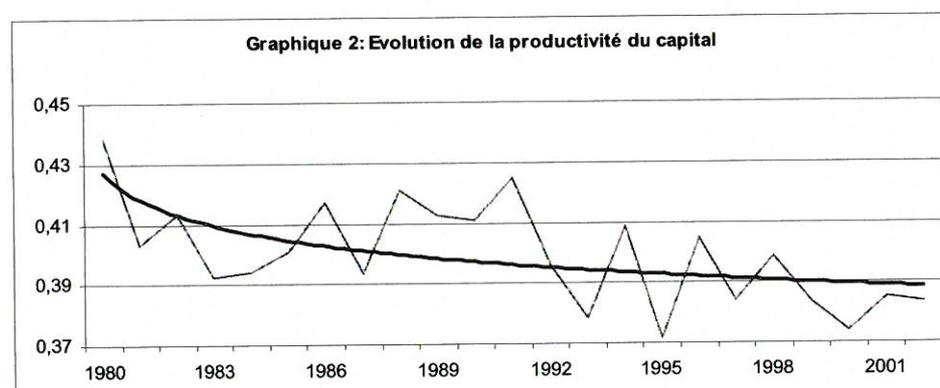
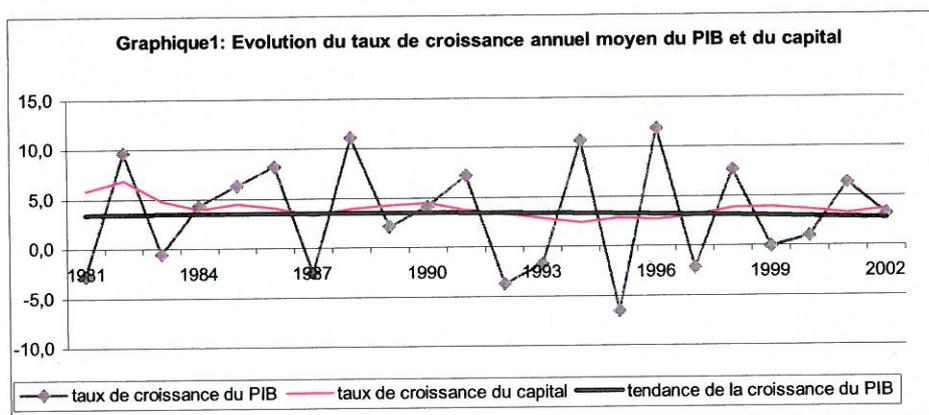
La constatation générale est la tendance à la baisse (légère cependant) de la productivité apparente du capital au cours de cette période (voir graphique 2). Ceci est prévisible puisque le taux de croissance moyen du capital (3.8%) était supérieur à celui du PIB (3.2%)

Evolution de la productivité apparente du capital (*)

Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
productivité du capital	0,44	0,40	0,41	0,39	0,39	0,40	0,42	0,39	0,42	0,41	0,41	0,42

Années	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
productivité du capital	0,40	0,38	0,41	0,37	0,40	0,38	0,40	0,38	0,37	0,38	0,38

* Les données relatives à la période 1980-1990 sont celles de l'étude sur les sources de croissance réalisée par le HCP en 1991.



En résumé, au cours de la période 1981-2003, le stock du capital s'est accru à un rythme plus rapide que celui du PIB, qui, à son tour s'est accru à un rythme plus rapide que celui de l'emploi. Le résultat est une productivité croissante du travail et une productivité décroissante du capital

Croissance sectorielle et emploi

Plus d'éclairage peut être obtenu en étudiant l'évolution de la productivité apparente de l'emploi par secteur pour mettre en relief la capacité sectorielle en matière de créations d'opportunités d'emploi. L'analyse est menée selon les trois principaux secteurs économiques que sont le secteur primaire, le secteur secondaire et les services, et permet de mettre en exergue l'évolution contrastée de la productivité dans chacun de ces différents secteurs.

Le secteur primaire

Sur la base des données issues des RGPH et de l'enquête nationale sur l'emploi à partir de 1999, nous constatons (voir tableau ci-après) une productivité apparente du travail qui fluctue d'une année à l'autre selon les conditions climatiques, mais qui a globalement emprunté une tendance ascendante aussi bien à travers les données du RGPH qu'à travers les données de l'enquête sur l'emploi.

Ainsi, après avoir opéré des corrections pour harmoniser les données des deux opérations, compte tenu des quelques différences sous-tendant les concepts de définition relatifs à l'emploi adoptés dans les RGPH et dans les enquêtes nationales, notamment l'emploi des aides familiales, l'étude fait ressortir une amélioration de la productivité apparente du travail dans le secteur primaire. Autrement dit, le rythme d'accroissement des actifs occupés dans l'agriculture, a été inférieur au taux de croissance du PIB agricole.

Toutefois, il ressort des données de l'enquête nationale, un taux de chômage rural qui a peu varié (soit entre 3,4% et 5,4%) durant les années 1999-2003 bien que les valeurs ajoutées agricoles aient

enregistré de très fortes variations. Cette situation confirme que la population active rurale et les actifs ruraux occupés évoluent dans le même sens. Cependant, il est à préciser que l'emploi rural reste marqué par un sous-emploi excessif et par la prédominance de l'emploi des aides familiales.

La productivité de l'emploi dans le secteur primaire* (en DH constants de 1980)

Années	Productivité de l'emploi
1960	3 196
1971	4 411
1982	5 384
1994	7 122
1999	4 509
2000	3 835
2001	5 031
2002	5 243
2003	5 804

* A partir des RGPH et de l'enquête nationale sur l'emploi

Cette augmentation de la productivité du travail agricole est également synonyme d'élasticités inférieures à 1 dans ce secteur. Le tableau suivant donne ces élasticités pour les périodes intercensitaires considérées.

Elasticités de l'emploi par rapport à la croissance économique dans le secteur agricole

Périodes	Elasticité
1960-1971	0.25
1971-1982	0.40
1982-1994	0.51
1994-2003	5.45 ⁽³⁾
1960-1994	0.57

(3) Cette élasticité très grande s'explique essentiellement par le niveau très élevé de l'emploi non rémunéré en milieu rural dégagé par l'enquête de l'emploi en 2003, alors que la valeur ajoutée agricole se situe presque aux mêmes niveaux pour les deux dates.

Au cours de la période 1994-2003, l'élasticité était de l'ordre de 5.45, un chiffre assez élevé comparé aux autres périodes. Ce chiffre, ainsi que les autres données sur le secteur agricole sont à prendre avec prudence, et ce pour deux principales raisons :

- Une grande irrégularité dans le PIB agricole de sorte que les conditions climatiques au cours des années début et fin de période peuvent biaiser les résultats de façon significative ;
- Les statistiques de l'emploi, présentent un changement de tendance structurelle assez significatif même après redressement. Le taux de croissance annuel moyen de l'emploi agricole passe de 1.21% au cours de la période 1971-1982 à 2.48% au cours de la période 1982-94. Un changement qui est probablement dû à la méthode d'ajustement adopté.

Le secteur secondaire

Pour ce secteur, l'analyse est menée en se limitant à l'emploi urbain, puisque l'implication de l'emploi rural dans les activités non agricoles est négligeable.

L'étude de l'évolution de la productivité apparente de l'emploi urbain dans le secteur secondaire (voir graphique 4) fait ressortir une tendance à la baisse durant les années quatre-vingts puis un retournement de tendance dès le début de la décennie 90.

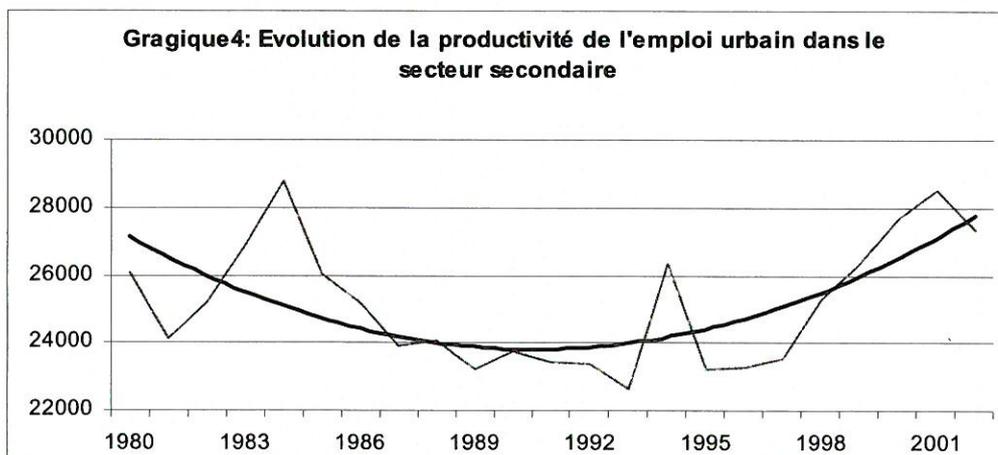
Ce secteur a, ainsi, continué à créer des opportunités d'emploi pendant la période de l'ajustement structurel. Et ce n'est que durant les années quatre-vingt dix que les effets des mesures et réformes de

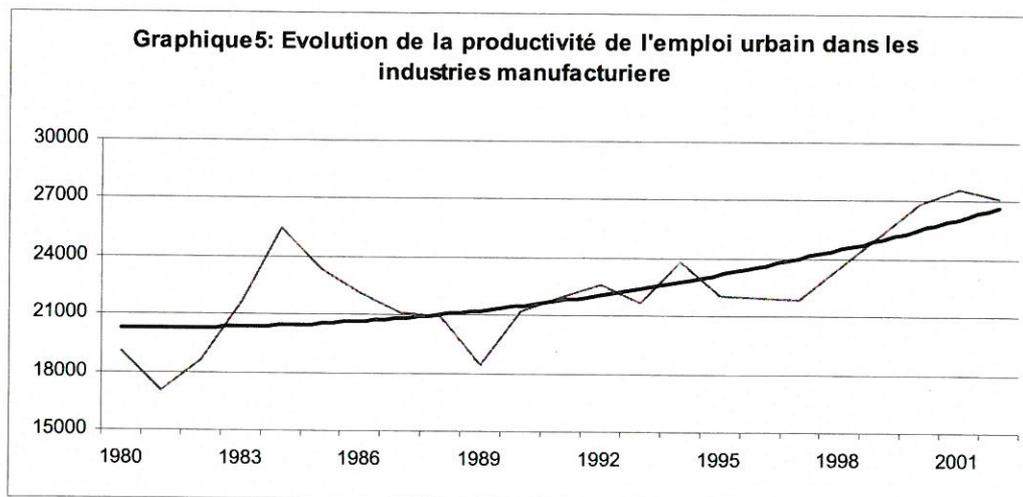
politique économique mises en oeuvre en matière de libéralisation avaient commencé à se manifester. La perspective de l'application des dispositions de l'accord d'association avec l'Union Européenne (UE) et ceux de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), s'est traduite par une hausse de la productivité apparente du travail dans les activités secondaire et particulièrement les industries manufacturières. En effet, la tendance croissante de la productivité dans ce secteur (graphique 5) reflète plutôt le renforcement de l'intensité capitalistique en matière de production et une utilisation moindre du facteur travail.

Elasticités de l'emploi par rapport à la croissance économique dans le secteur secondaire

Périodes	Elasticité
1960-1971	1.1
1971-1982	1.1
1982-1994	0.68
1994-2003	0.33
1960-1994	0.85

L'industrie manufacturière, plus exposée à la concurrence étrangère aussi bien sur le marché domestique que sur le marché extérieur, se voit, ainsi, contrainte d'accélérer sa mise à niveau. L'impératif de compétitivité réduit les possibilités d'emploi dans le secteur secondaire.



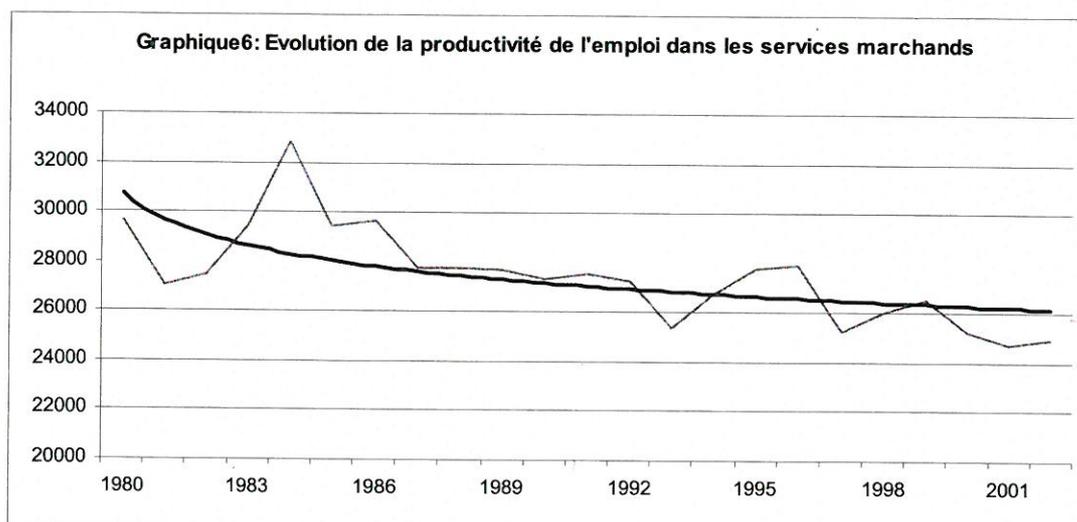


Les services marchands

La productivité apparente de l'emploi dans les services marchands présente une diminution prononcée, ce qui signifie une utilisation de plus en plus importante du facteur travail (Graphique 6). En effet, ce secteur est le principal générateur d'emploi au niveau urbain, en employant plus de 60% des actifs occupés dans les villes. Ceci est favorisé par le fait que la mobilité de la main d'œuvre dans le secteur des services rend le marché du travail dans ce secteur plus flexible et permet un accès plus facile de la main d'œuvre, particulièrement, celle qui ne possède pas de qualification d'autant plus que les entreprises y opérant sont souvent de type PME ne mobilisant que peu de capital.

Elasticités de l'emploi par rapport à la croissance économique dans le secteur des services marchands

Périodes	Elasticité
1960-1971	1.75
1971-1982	0.88
1982-1994	0.82
1994-2003	1.28
1960-1994	1.13



Analyse par type d'emploi.

Le contenu de la croissance en emploi global, cache une dispersion assez importante selon les différentes catégories d'emploi. L'élasticité globale des emplois rémunérés à la croissance sur la période globale était plus importante que celle de l'emploi global ; 0,75 au lieu de 0,7, ce qui montre que la croissance est plus porteuse en emploi rémunéré qu'en emploi non rémunéré.

Elasticités de l'emploi par rapport à la croissance économique

Périodes	Emploi global	Emploi rémunéré	Emploi non rémunéré
1960-1971	0,73	0,76	0,67
1971-1982	0,67	0,76	0,46
1982-1994	0,69	0,74	0,58
1994-2003	0,96	0,81	1,33
1960-1994	0,70	0,76	0,68

L'élasticité de l'emploi rémunéré à la croissance a connu un léger fléchissement au cours de la période 1982-94 avant de retourner à une tendance ascendante. Les périodes 1982-94 et 1994-2003 ont enregistré une amélioration progressive avec des élasticités respectivement de 0,7 et 0,96.

Analyse des élasticités de l'emploi selon le sexe

L'emploi féminin a progressé plus rapidement que l'emploi masculin, mais ceci s'explique principalement par le faible niveau de l'emploi féminin au lendemain de l'indépendance et par la politique d'insertion de la femme dans la vie active. Les élasticités de l'emploi à la croissance selon le sexe sont données dans le tableau suivant.

Là encore le chiffre 1,69 durant la période 1994-2003 assez élevé et est probablement dû aux mêmes raisons citées plus haut.

Elasticités de l'emploi par rapport à la croissance économique

Périodes	Emploi global	Femmes rémunéré	Hommes
1960-1971	0,73	1,56	0,59
1971-1982	0,67	1,13	0,56
1982-1994	0,69	0,75	0,58
1994-2003	0,96	1,69	0,73
1960-1994	0,70	1,23	0,62

Perspectives de l'emploi

Suite à ces investigations sur le contenu de la croissance en emploi, nous envisageons dans cette section d'établir des projections du niveau d'emploi et du taux de chômage au niveau national à l'horizon 2009. Pour ceci, nous adoptons les différentes hypothèses et scénarios suivants :

- Hypothèse : l'élasticité de l'emploi à la croissance va rester au cours de cette période égale à son niveau de la période 1994-2003, soit 0,7.
- Pour le taux d'activité, nous considérons deux scénarios :
 - Scénario 1 : taux d'activité maintenu fixe à son niveau de 2003, soit 0,53 ;
 - Scénario 2 : taux d'activité évolutif (en supposant un accroissement absolu de 0,5 point/an suite aux tendances du taux d'activité attendu de l'évolution de l'offre de main d'œuvre), soit de 0,53 en 2003 à 0,545 en 2009.
- Pour l'évolution du PIB, nous considérons également deux scénarios :
 - Scénario A : croissance tendancielle, soit de 3,5% ;
 - Scénario B : croissance volontariste d'environ 5,5%.

Les résultats des simulations indiquent une aggravation du taux de chômage dans le cas du scénario

**Les projections de l'emploi
(15 ans et plus) à l'horizon de 2009**

	Sc1 : Taux d'activité fixe (0,53)	Sc2 : Taux d'activité évolutif (0,545 en 2009)
Population active (en milliers)	12697	13057
Scénario A : Croissance de 3,5% PIB réel (en MDH constant de 1980)	190986	
Emploi induit (en milliers)	11021	
Taux de chômage en %	13,2	15,6
Scénario B : croissance de 5,5% PIB réel (MDH constant de 1980)	210166	
Emploi induit (en milliers)	11794	
Taux de chômage en %	7,1	9,7

tendanciel de croissance et une baisse significative de ce taux dans le cas d'une croissance économique forte d'environ 5,5% en moyenne annuelle.

Ce taux pourrait être plus bas si la croissance forte est accompagnée par des actions palliatives du dysfonctionnement du marché du travail et l'amélioration de l'adéquation de la formation aux exigences de l'emploi.

Les résultats réalisés depuis 1960 par l'économie nationale en matière de croissance économique étaient insuffisants pour améliorer quantitativement et qualitativement le niveau de vie de l'ensemble de la population. Ils n'ont pu empêcher l'augmentation du chômage et des inégalités dans la répartition de la richesse nationale.

La croissance économique nationale enregistrée depuis 1960, s'est inscrite dans un sentier de croissance, somme toute modérée, de 3,8% et n'a pu être placée sur un palier supérieur malgré les réformes entamées et les investissements réalisés.

Le secteur agricole, considéré comme l'un des secteurs prioritaires dans les différents plans de développement, se trouvait, pour des raisons structurelles, dans une situation problématique durant toute la période étudiée. Sa croissance, fortement erratique, n'a guère dépassé 3,2% de 1960 à 2003 et a enregistré même une quasi-stagnation entre 1991

et 2003. Ce secteur vit une crise structurelle profonde qui exige des réformes de fonds lui permettant une intégration plus forte dans les économies nationale et internationale.

Les performances réalisées en matière d'investissement et d'exportation n'ont pas été en mesure d'engendrer une croissance soutenue et suffisante. En effet, le taux d'investissement est passé de 12,1% en 1960 à 23,5% en 2003 sans pour autant provoquer une accélération conséquente de la croissance, ce qui dénote du faible niveau de son efficacité.

La croissance réalisée n'a pu créer suffisamment de postes d'emploi pour réduire le chômage, voire le stabiliser. En 2003, le nombre de chômeurs est estimé à 1 299 mille personnes, contre 289 mille en 1960. Ces chiffres ne renseignent pas sur toute la problématique du fait que certaines catégories de personnes, essentiellement les femmes et les jeunes, entrent ou sortent du marché du travail, selon la conjoncture.

Ce phénomène fait que l'emploi et le chômage ne sont pas liés par une relation automatique où la diminution de l'un entraîne forcément l'accroissement de l'autre. Autrement dit, la croissance économique et la création d'emplois n'entraînent pas automatiquement une diminution du chômage

déclaré. Inversement, le ralentissement de l'activité économique et la réduction de la création d'emplois ne se traduisent pas toujours par une hausse du chômage déclaré.

D'un autre côté, si la participation des ruraux au marché du travail est plus forte que celle des citadins, avec des taux d'activité respectifs de 84,3% et 37,3% en 2003, cette participation est caractérisée par la prédominance du sous emploi et de l'emploi non rémunéré. La population rurale travaille en général dans de petites exploitations de semi-subsistance offrant en particulier des emplois irréguliers ou saisonniers, générateurs de faibles revenus.

Le chômage urbain, quant à lui, demeure un phénomène inégalitaire qui touche relativement plus les jeunes, les femmes et les diplômés de niveau supérieur. Avec le développement d'un chômage massif, la durée de chômage a également beaucoup augmenté.

Par ailleurs, l'étude de la relation entre la croissance et l'emploi met en évidence le poids du stock de capital en tant que principal déterminant de la croissance au niveau de l'économie nationale et la tendance à la baisse du contenu de la croissance en emploi depuis 1960 comme en témoigne l'élasticité de l'emploi par rapport au PIB, qui ne dépasse guère 0,7 globalement. Il convient de souligner que le niveau élevé de l'élasticité apparente obtenue pour la période 1994-2003 provient essentiellement de l'évolution très favorable de l'emploi non rémunéré féminin en milieu rural en 2003 par rapport à celui de 1994.

Il en découle également que les potentialités sectorielles en matière de création d'emplois se concentrent, essentiellement, dans le secteur des services marchands. Le secteur secondaire, notamment les industries de transformation, soumis aux impératifs de compétitivité, a connu une légère régression dans l'utilisation de l'emploi, au profit d'une inten-

sification technologique appuyée par le processus de mise à niveau. Le secteur primaire, quant à lui, ne renferme pas d'opportunités d'emploi et les possibilités qu'il offre sont marquées par un développement d'emplois non rémunérés (emplois précaires et instables).

Afin de cerner les capacités sectorielles que renferme l'économie nationale et les potentialités en matière d'utilisation des facteurs de production et d'éclairer les choix en matière de développement sectoriel, les sources de croissance devraient faire l'objet d'études macroéconomiques sectorielles très approfondies. La problématique étant de concilier les impératifs de compétitivité et les objectifs d'une meilleure utilisation des ressources humaines. Les dites études permettront d'identifier les avantages comparatifs des secteurs économiques tels que le tourisme, la pêche, le textile, le cuir, les industries chimiques et l'industrie électronique.

L'examen des perspectives projetées de la population active, et de la croissance économique, fait ressortir une accentuation du chômage dans l'hypothèse de la réalisation d'une croissance tendancielle. Dans le cas d'une croissance économique forte d'environ 5,5% en moyenne annuelle le chômage enregistrerait un recul significatif.

Les perspectives d'opportunités d'emploi pourraient être plus prometteuses si la croissance économique forte était accompagnée d'actions palliatives contre le dysfonctionnement du marché du travail. Il s'agit d'améliorer l'adéquation entre formation et emploi qui s'est faite jusqu'à présent selon les besoins traditionnels des secteurs d'activité économique et non pas selon leurs besoins anticipés ou nouveaux.

Le dynamisme de la société civile marocaine au niveau de l'économie sociale et locale constitue un vrai gisement de création d'emploi qu'il convient d'encourager. ■



Saâd BELGHAZI
INSEA - HCP

EMPLOI, PRODUCTIVITE ET COMPETITIVITE

Pourquoi une politique de promotion d'emploi devrait-elle être principalement une politique de promotion de la compétitivité ?

Cet article a pour objectif de contribuer à une réflexion ouverte engagée par le Haut Commissariat au Plan sur la relation entre la croissance et l'emploi. Cette contribution se limite à proposer l'idée suivante: la promotion de la compétitivité constitue le meilleur objectif intermédiaire permettant de maximiser la croissance des emplois et d'atténuer la gravité du chômage des jeunes et des diplômés.

Cette affirmation, apparemment triviale, s'appuie sur une autre idée clé : la croissance n'est génératrice d'emploi que si elle est tirée par la compétitivité, c'est-à-dire des gains de parts de marché, mondial et/ou national. La hausse de la productivité globale des facteurs génère un excédent de main-d'œuvre dans les secteurs d'apparition des gains de productivité. Sans transformation des gains de productivité en avantages compétitifs, le changement de structures induit par le progrès ne serait pas accompagné d'un développement des activités, les anciennes et les nouvelles suffisant pour compenser les pertes d'emploi. Il serait, insuffisant dans le contexte actuel, pour atténuer le chômage.

Ce constat accuse le rôle des incitations perçues par les entreprises et en particulier des politiques publiques qui les conditionnent.

Compte tenu de la complexité du sujet, nous n'en traiterons que certains aspects. Nous nous limiterons à souligner que les initiatives prises par l'Etat ou par les entreprises s'inscrivent dans un environnement économique marqué par l'héritage structurel du pays :

- l'état des ressources humaines et naturelles, et le système d'éducation et de mobilisation des connaissances et techniques,
- le mode de fonctionnement des institutions économiques du pays, notamment celles relatives à la nature et au mode de gestion des unités de

production, aux relations de travail, au mode de mobilisation et de valorisation du capital, au marché foncier, aux formes des transactions sur les différents marchés

- et en particulier les conditions de circulation des marchandises, des capitaux et de la force de travail entre le pays et le reste du monde.

L'efficacité des mesures de politique économique, telles que la politique de protection, la politique de la concurrence et du marché du travail, la politique fiscale et budgétaire et la politique du taux de change, dépendra de la sensibilité du comportement des agents économiques aux incitations résultant de ces mesures.

La plupart des réformes économiques engagées par l'Etat marocain visent à raffermir cette réactivité et à rendre plus fluide le processus de l'investissement et des retraits : assurer l'efficacité des mécanismes d'allocation des ressources économiques.

La première partie présente un cadrage théorique de la relation entre croissance, productivité et compétitivité (I). La deuxième propose un aperçu du changement structurel qui a marqué l'économie marocaine durant les dernières décennies (II).

CADRAGE CONCEPTUEL DE LA RELATION ENTRE CROISSANCE ET EMPLOI

Cette partie propose un cadre conceptuel. Elle présente des définitions et précise la relation entre la croissance et la génération d'emploi. L'accent est mis sur le changement des structures économiques et le mécanisme d'allocation des ressources économiques entre les secteurs, le rôle de la compétitivité et les effets des choix sociaux, et sur la contribution des secteurs des biens échangeables et des biens non échangeables à la compétitivité.

Croissance et valeur

La croissance économique est mesurée par la variation du pouvoir d'achat mesuré à prix constant du revenu généré par les activités économiques déployées sur un territoire donné. Ce revenu prend la forme de produits marchands mesurés par la somme des valeurs ajoutées associées aux biens et services vendus sur le marché intérieur et extérieur, et de produits non marchands constitués par l'autofourniture de biens et services privés et publics des agents économiques à eux-mêmes, ainsi que du produit de la taxation des biens importés, correspondant par convention, à la valeur qui leur est ajoutée du fait de leur admission sur le territoire national.

La croissance dépend donc, principalement, du processus de réalisation de la valeur des biens et services produits sur le territoire national. Le contenu de cette valeur est analysé, en référence,

d'une part au coût des facteurs de production, c'est-à-dire au niveau de la dépense nécessaire pour leur reproduction, d'autre part, à la productivité de ces facteurs de production, c'est-à-dire leur capacité de générer une valeur supérieure à leur coût de production.

Ainsi, présente-t-on de manière simplifiée la croissance économique comme la somme des contributions à la croissance du volume de capital, du volume de l'emploi et de la productivité globale de ces deux facteurs. Elle cumule un effet de croissance extensive, l'élargissement de la base productive, c'est-à-dire du volume de capital et d'emploi mobilisés durant une période, et un effet de croissance intensive, les gains de productivité liés à une utilisation plus efficiente de la base productive.

La croissance économique prend donc sa source dans le niveau de mobilisation de la population active, dans le niveau de l'épargne et de l'investissement, internes et externes et dans l'amélioration technique du processus de production. Il est, en conséquence possible d'imaginer une croissance non génératrice, voire destructrice d'emplois.

Croissance, productivité et compétitivité

La réalisation de la valeur du produit intérieur dépend de la capacité des producteurs à capter la demande solvable intérieure et extérieure. Cette capacité, dans un contexte concurrentiel, est désignée par les économistes par le terme de "compétitivité".

Dans l'hypothèse de la confrontation de produits homogènes, c'est-à-dire présentant les mêmes caractéristiques techniques, la compétitivité est donnée par le rapport du coût réel au prix du marché. Le "coût réel" est égal au coût d'opportunité de la mobilisation des facteurs de production. On peut, dans ces conditions, définir la compétitivité comme la condition de maintien d'une activité économique. Lorsque celle-ci est réalisée dans le cadre d'une unité capitaliste, c'est-à-dire dont le fonds de valeur dédié à l'activité productive est géré en autonomie vis-à-vis des intérêts personnels de ses propriétaires, le critère de la compétitivité est que

le prix de marché assure un taux de rendement du capital minimal identifié comme le taux de rendement du placement présentant le moins de risque sur le marché.

Les gains de compétitivité d'une activité proviennent de deux sources, la baisse du coût réel et la hausse relative du prix de marché.

La baisse du coût réel du produit d'une activité provient, soit de gains de productivité, soit de la baisse du coût des facteurs de production et des intrants. Les gains de productivité assurent un niveau plus élevé de rendement technique des facteurs de producteurs, une plus grande quantité physique de produit par unité de facteur de production. La baisse du coût de base (ou taux de rémunération) des facteurs de production. Par exemple, la baisse du taux de rendement minimal du capital, lié à la réduction des risques moyens pesant sur l'investissement, ou la baisse du taux de rémunération de la force de travail, ou encore la baisse du prix des intrants. Le développement de la concurrence sur un marché intérieur contribue, en ce sens, à la compétitivité, car la concurrence a pour effet d'assurer le transfert des gains de productivité réalisé dans une activité sur l'ensemble des autres à travers l'ajustement de son prix. Mais, la concurrence n'est efficiente que lorsque la mobilité du capital est facile, que le cadre juridique et fiscal, ainsi que l'appareil d'intermédiation financière et le marché financier sont structurés pour faciliter cette mobilité et réduire le niveau du risque lié à l'entrée et à la sortie des capitaux dans les différentes activités. La fluidité du capital dépend étroitement de la flexibilité du marché du travail et du marché foncier.

La deuxième source de compétitivité est le niveau relatif du prix du marché d'une activité ou d'un ensemble d'activités. Le prix de marché dépend d'une tension entre l'offre et la demande. Lorsque l'offre est abondante et la demande peu intense, le prix relatif tend à être faible. Inversement, le prix relatif tend à être plus élevé lorsque l'offre est limitée et la demande en croissance.

Les gains de productivité ne suscitent de la compétitivité dans une activité donnée que lorsque le changement des prix relatifs n'induit pas leur complet transfert aux clients et aux fournisseurs de cette activité. Les gains de productivité, en eux-mêmes, génèrent de la croissance et non de la compétitivité. Ils peuvent être captés par les fournisseurs et clients étrangers et transférés au marché mondial ou, encore, captés et valorisés au niveau national.

Biens échangeables et biens non échangeables

L'allocation des ressources, l'investissement net, entre secteurs de production des biens échangeables et des biens et services non échangeables est déterminée par le niveau de compétitivité attendue des activités sur un territoire donné. En ce sens, la compétitivité est synonyme d'attractivité territoriale. Elle définit aussi bien la concurrence entre les secteurs de production des biens échangeables et non échangeables sur le marché intérieur que la concurrence entre les producteurs locaux de biens échangeables et leurs concurrents étrangers. Elle détermine, de ce fait, le volume des ressources investies dans une activité. Le développement de la base productive d'une activité provient, donc, soit du réinvestissement du surplus dégagé dans l'activité elle-même, soit de la réallocation de ressources investies dans d'autres activités ou d'autres territoires.

Il ressort de ces observations que le niveau de croissance ne dépend pas seulement de l'effort interne déployé au niveau microéconomique par les unités de production pour générer des gains de productivité, mais aussi de la capacité des activités existantes sur un territoire à attirer des ressources intérieures et extérieures. La croissance combine un effet " productivité " et un effet " attractivité sectorielle et territoriale ", lié à un gain de compétitivité.

Alors que l'effet productivité exerce un effet de réduction de l'emploi, l'effet " attractivité sectorielle et territoriale " ou l'effet compétitivité est de nature à compenser cette baisse de l'emploi en renforçant le volet extensif de la croissance.

Le niveau de la croissance sera fonction de la compétitivité du secteur des biens échangeables.

Le développement différencié des capacités d'offre dépend, pour chaque territoire, de sa position géographique, de ses dotations naturelles, de ses équipements en infrastructures et du profil de qualification de ses ressources humaines. Il dépend, également, du profil évolutif de la demande de ses unités économiques (ménages, entreprises et administrations). Mais, une capacité d'offre ne génère de la valeur et donc de la croissance et de l'emploi que lorsqu'elle est compétitive.

La compétitivité des biens échangeables est liée à des facteurs structurels. Elle dépend de la nature des produits offerts. Si ceux-ci correspondent à des créneaux de la demande mondiale dont l'élasticité par rapport aux prix est élevée, à cause de la faiblesse de la complexité technologique ou de l'abondance des ressources humaines ou naturelles utilisées dans ces activités, le prix relatif de marché en sera plus faible. Si au contraire, ces biens ont une demande peu élastique au prix, le positionnement dans ces créneaux assure un prix relatif de marché plus élevé et un niveau de compétitivité avantageux. La capacité des unités de production d'un territoire à se positionner dans ces créneaux dépend du processus d'apprentissage organisationnel des unités et des secteurs. Cet apprentissage se concrétise dans une aptitude à générer des innovations de produits, de matériaux et de processus, et surtout à diffuser les gains de productivité.

Pour les activités du secteur des biens non échangeables, la compétitivité des producteurs locaux est assurée. Le prix relatif de marché de ces biens sera fixé selon le niveau de croissance de la demande et la capacité d'offre. A priori, lorsque ces biens sont de l'éducation, de la santé, du loisir et du transport, ainsi que des services personnels, la demande n'est a priori limitée que par le pouvoir d'achat et le prix relatifs des biens échangeables. Si l'on adopte l'hypothèse d'une séparabilité relative des groupes des biens échangeables et non échangeables, autrement dit d'aires limitées de substituableté entre les groupes de biens, la croissance

de la demande sera répartie de manière homothétique entre les deux groupes.

En théorie, on pourrait faire l'hypothèse que lorsque cette compétitivité est insuffisante, signalée par une aggravation du déficit commercial, il y a report des investissements nets vers le secteur des biens non échangeables jusqu'à ce que l'offre atteigne un seuil qui en fasse baisser le prix relatif de marché et que cette baisse contribue à restaurer la compétitivité du secteur des biens échangeables. D'un point de vue plus réaliste, il convient d'observer que les activités dans les secteurs non échangeables comportent des barrières à l'entrée, liées au volume des capitaux, à la technicité des métiers, à des problèmes de localisation ou à d'autres facteurs comme les règles de régulation en vigueur. A cause des barrières à l'entrée, les structures de prix relatifs sont durablement stables et ne connaissent des modifications que lentement.

Le développement du secteur des biens non échangeables permet une plus grande flexibilité dans le choix des activités présentes sur le territoire national. Cependant, il peut receler des trappes de croissance : stérilisation de l'investissement sur des actifs de placement spéculatifs ; création de positions monopolistiques génératrices de rentes limitant la compétitivité des activités échangeables ; aggravation de la concentration des revenus sur des catégories de consommateurs dont la demande en biens non échangeables est plus intense.

Ces trappes absorbent les effets d'entraînement des investissements. Lorsque leur développement atteint une limite, la main d'œuvre libérée par le secteur des activités concurrencées n'a d'autre alternative que l'exclusion ou l'émigration.

Certaines activités du secteur non échangeable nécessitent des volumes de capitaux très importants comme les travaux publics (routes, ponts, etc.), les banques, les assurances, la distribution en gros des produits énergétiques, le commerce en grande surface, le commerce de gros, le transport ferroviaire, les télécommunications, la production de l'électricité et de l'eau potable et leur distribution, alors que d'autres comme le commerce de

détail, la réparation, les petits métiers du bâtiment, la réparation, les transports individuels ne nécessitent qu'un faible apport en capital.

Il s'établit, en conséquence, des différences dans le revenu retiré par chaque activité selon les attentes des apporteurs de capitaux. Les activités comportant des barrières à l'entrée plus élevées dégagent des revenus plus grands et celles qui sont sujettes à un surinvestissement se heurtent à une rareté de la demande et finissent par assurer des taux de revenu plus faibles.

Choix sociaux et compétitivité

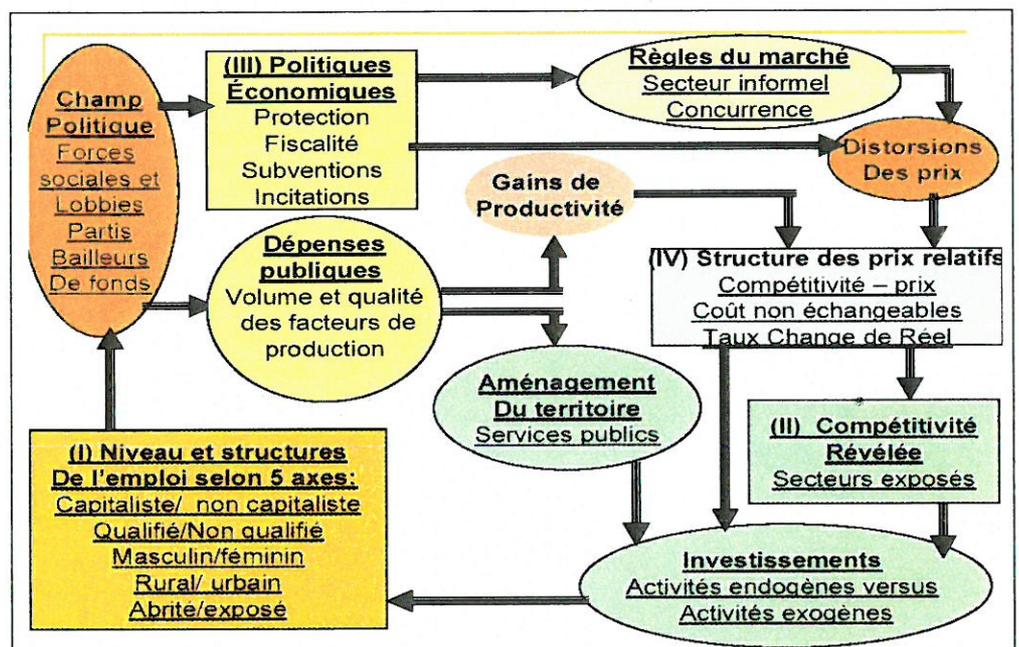
Le choix des secteurs à développer est un facteur décisif du niveau de la croissance économique d'un territoire, il l'est encore plus en ce qui concerne la compétitivité et, donc, l'attractivité territoriale et la croissance des emplois. Le critère de la pertinence de ce choix est donné par le niveau de compétitivité potentielle des différentes activités. Or ce niveau dépend, nous l'avons vu, de trois groupes d'éléments :

- Les mécanismes de génération des gains de productivité dans les unités de production,
- Les mécanismes de détermination des prix relatifs des facteurs de production, dont le degré de concurrence sur les marchés des biens et le degré de mobilité des facteurs de production, liés en particulier à la pertinence de la politique de régulation des marchés et à leur capacité d'assurer la diffusion des gains de productivité,
- Le prix de marché relatif des différents produits, résultant d'une configuration donnée de l'offre et de la demande, or celles-ci sont différentes sur la nature échangeable ou non des produits.

Le prix de marché est différemment déterminé selon la nature du produit. Lorsque les biens sont non périssables et que le coût de leur manipulation et de leur transport est réduit relativement à leur valeur, ils sont dits échangeables au niveau international. Leur prix est déterminé par le prix du marché international. C'est le rapport entre l'offre et la demande au niveau international qui est le déterminant du prix. Leur prix intérieur est fonction du prix international additionné des effets des taxes, prélèvements ou subventions, appliqués à l'entrée du territoire national. Les prix des biens non échangeables et des services dépendent du rapport de l'offre et de la demande sur le marché intérieur, ainsi que des politiques de régulation du marché local.

Un des aspects les plus décisifs du processus de croissance est le mécanisme de formation du prix relatif de marché et la réallocation des ressources entre les différentes activités qui en découlent.

Les prix relatifs du marché reflètent des choix sociaux en faveur de catégories sociales détenant un pouvoir de pression et de lobbying susceptibles d'infléchir les décisions relatives à la politique monétaire et financière, fiscale et incitative (code des investissements) et des dépenses publiques



(budgets central et des collectivités locales). Les prix relatifs traduisent des arbitrages politiques déterminant une norme bien définie de productivité dans chaque activité et de rémunération des facteurs de production de base mobilisés dans le secteur : le travail ou le capital humain, le capital ou le patrimoine mobilisé et la terre ou le capital foncier.

Les groupes d'intérêts économiques disposent d'un pouvoir d'influence inégal, selon leur capacité d'expression dans les instances représentatives, à travers les organisations de la société civile et les médias, et aussi, selon leurs capacités à se faire écouter directement dans les cercles influents de l'Etat. Leurs revendications ou même leurs intérêts sont pris en compte et reçoivent un traitement où l'élément décisif est un calcul des retombées sur les décideurs politiques...

Sous quelles conditions ceux-ci privilégient-ils tel ou tel secteur ? Quels poids sont accordés aux différents intérêts sociaux mis dans la balance ? Font-ils l'objet de calculs précis basés sur des critères explicites?(1)

Lorsque les catégories sociales recevant leur revenu des activités des secteurs concurrencés ne disposent pas des capacités politiques suffisantes, des politiques défavorables à ces activités peuvent induire une dégradation de la balance commerciale, une poussée des importations et une régression des exportations.

Ces politiques sont praticables dans certaines conditions. Un équilibre de la balance des paiements est toujours possible, en présence d'une aggravation de la balance commerciale, si elles sont politiquement possibles une réduction du taux naturel d'investissement, une hausse de l'émigration de la force de travail. La propension à mener ces politiques est favorisée par la possibilité d'accroître l'endettement ou par la disponibilité

d'une rente extérieure, liée, par exemple, à l'exportation de capital humain (recette de l'émigration) ou de produits de base hautement valorisés sur le marché mondial (pétrole, chanvre indien, etc.).

Le coût de la transition, vers un modèle de croissance économique tiré par les exportations, dépend du degré d'efficacité des marchés du travail et du capital qui rendent plus ou moins aisés le retrait des anciennes activités et l'engagement dans de nouvelles.

Si on considère que le champ des choix de développement sectoriels n'est pas limité par des barrières technologiques insurmontables et que le coût de la restructuration économique est socialement et politiquement acceptable, le développement des secteurs dépendra des anticipations des prix et de la demande et de l'offre sur les différents marchés internationaux.

CHANGEMENT STRUCTUREL, MARCHÉ ET ALLOCATION INTER-SECTORIELLE DES CAPITAUX ET DE L'EMPLOI

Les mécanismes d'allocation intersectorielle des ressources économiques induisent des changements à caractère structurel opérant sur le long terme et conduisant à la transformation en profondeur de l'économie et de la société. Ils sont le reflet de choix sociaux et politiques, concrétisés dans des décisions de politique économique.

L'allocation des ressources entre ces secteurs met en œuvre simultanément un processus de valorisation des ressources. Ce processus définit un espace de circulation des biens et services, un mode de génération de la valeur dans l'espace productif, mobilisant à la fois un système technique et des relations sociales cohérentes avec ce système. Elle résulte de l'initiative :

(1) Poser ces questions et, le plus souvent, y apporter un début de réponse, même avec un degré de formalisation inachevé, semble être entré dans la culture politique et économique du pays. Cette attitude est le reflet de l'option en faveur de la bonne gouvernance, initiée par les organismes internationaux au Maroc, popularisée par le département du Plan et, aujourd'hui largement adoptée par la société politique et la société civile marocaines.

- a- des investisseurs privés attirés par des opportunités de revenus plus élevés liés aux différences entre les prix relatifs déterminant l'écart entre les coûts unitaires et les prix des biens et services,
- b- des investisseurs publics au niveau local, régional et national déterminés par les disponibilités budgétaires et les modalités d'affectation des ressources définies dans les instances administratives et représentatives (parlements, conseils régionaux, ...).

Ces mécanismes déterminent un triple processus de transformation économique et sociale:

- un processus spatial : l'internationalisation suscitant l'adoption des produits, des technologies de production et des modes de consommation de plus en plus mondialisés, et la mise en place d'un marché national ouvert sur le marché mondial,
- un processus technique ; l'industrialisation affectant en premier lieu la transformation de l'agriculture en un secteur marchand et la substitution des produits des fabriques industriels aux produits traditionnelles,
- et un processus institutionnel, déterminant le développement du marché, de l'Etat et de l'école, comme substrats de base du salariat devenu le rapport social dominant.

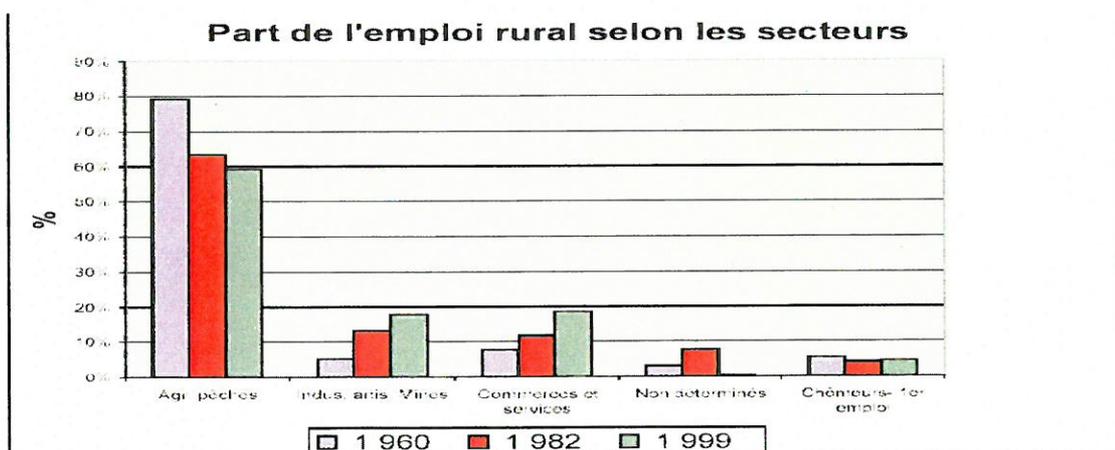
Le changement des structures productives et institutionnelles complexes peut être observé à, au moins, trois niveaux :

- a- le déplacement des emplois du milieu rural vers le milieu urbain,
- b- la substitution de l'économie capitaliste par l'économie domestique, la féminisation de l'emploi, requalification du capital et déqualification du salariat,
- c- le développement différencié des secteurs d'activité abrités et des secteurs exposés à la compétition internationale, selon l'évolution des échanges extérieurs et du poids relatif des investissements dans le secteur abrité vis-à-vis de la concurrence internationale.

La vitesse de ce changement dépendra de la capacité des unités productives à adopter des innovations de productivité. Ce sont les niveaux de productivité et de revenu atteints qui permettent ou interdisent à leurs employés de se prémunir contre l'exclusion économique et sociale.

Restructuration de l'espace productif rural et évolution sectorielle

La fonction du marché est restée, pendant plusieurs siècles, un outil commode d'approvisionnement des ménages qui pratiquaient le pastoralisme et une agriculture de subsistance complémentaire. Le marché exerçait des effets limités de spécialisation des unités de production. C'est avec le développement de la ville, et surtout, avec l'émergence des unités de production utilisant des salariés que le marché a induit une cession rapide des fonctions



économique de l'économie domestique à la sphère de la division marchande du travail.

Ce processus relativement visible de cession des fonctions productives de l'économie domestique à l'économie de marché se traduit dans une spécialisation des unités économiques en milieu rural et par le développement du salariat. Parallèlement, les conditions de vie en milieu rural commencent à dépendre, non seulement de la production, mais aussi des niveaux des prix relatifs des produits offerts et des produits achetés.

Le déplacement de l'emploi rural du secteur agricole vers les autres secteurs est la traduction de ce phénomène.

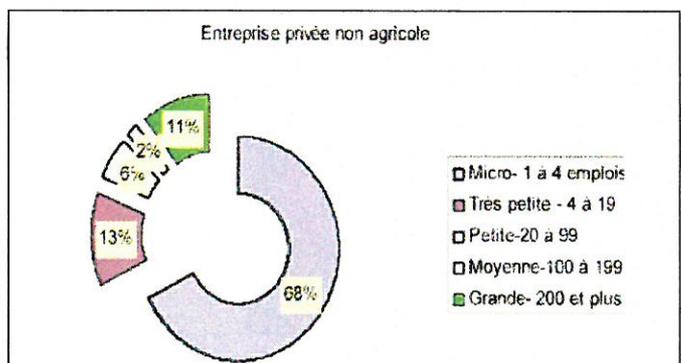
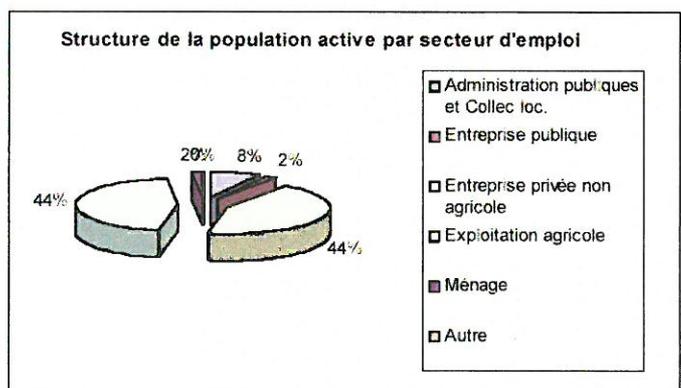
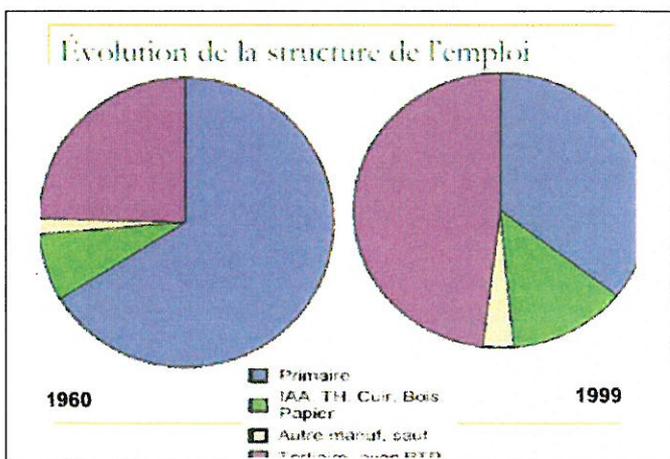
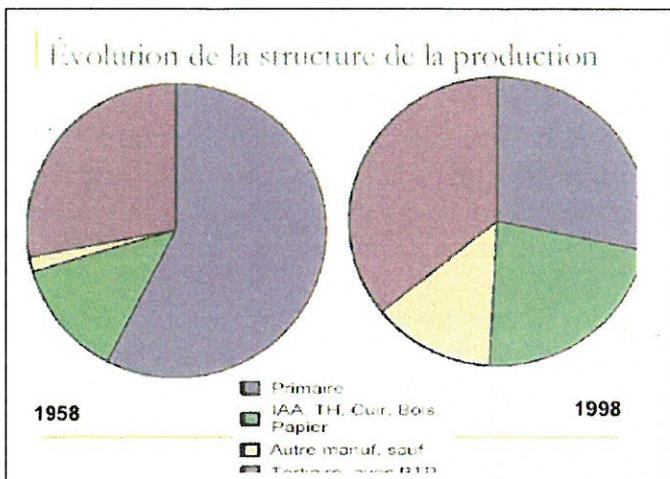
Le graphique ci-dessus montre une baisse de la part du monde rural dans l'emploi agricole et une

hausse de la part du monde rural dans les autres secteurs, l'industrie et les services. Cette évolution reflète en réalité un recul considérable de la part de l'emploi agricole au profit des activités de services et des activités industrielles, extractives et manufacturières.

Cette évolution reflète une baisse de la productivité relative du secteur agricole. Le secteur agricole devient un secteur d'activité de survie. La même observation s'applique à nombre de branches d'activités industrielles et de services.

Evolution des formes d'organisation et de la féminisation de l'emploi

La prépondérance de l'économie domestique dans l'emploi total s'explique principalement par la fonction de survie assurée par le secteur agricole. Le monde agricole est formé essentiellement d'unités de production à caractère familial. Il emploie, certes de plus en plus de main-d'œuvre salariée, mais ce salariat est composé principalement d'une



Source : Enquête emploi - 1999

main-d'œuvre occasionnelle, opérant couramment sous le statut d'aide familial.

L'économie domestique non basée sur des exploitations agricoles occupe 2 % de la population active. Si le secteur public occupe 8% de la population active, il faut observer que le secteur privé non agricole constitue le principal employeur. Le poids des unités à caractère familial y est très important. Les microentreprises comptent pour 68% des emplois du secteur privé non agricole, alors que les petites – de 5 à 19 employés – représentent 13% et les plus grandes avec 200 emplois et plus 11%. Les petites (20 à 99 employés) et les moyennes (99 à 200 employés) ne comptent respectivement que pour 6% et 2%.

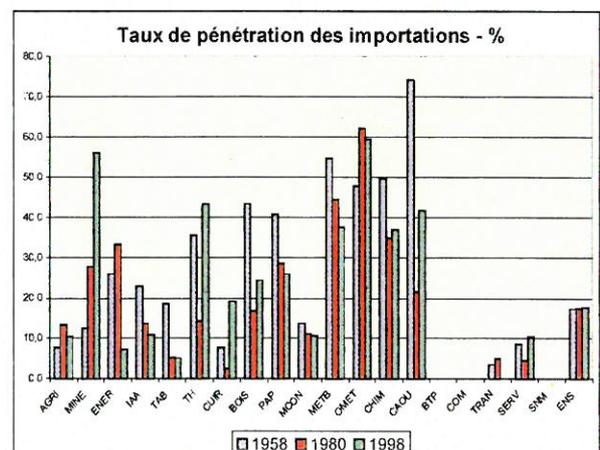
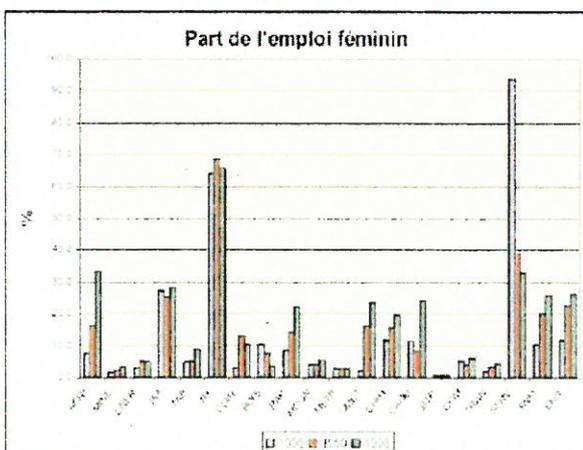
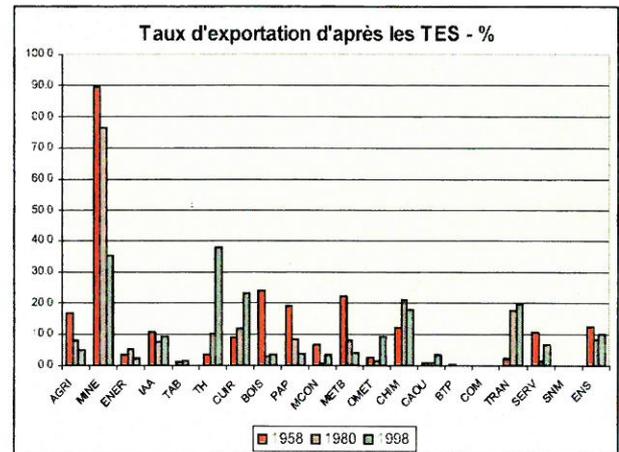
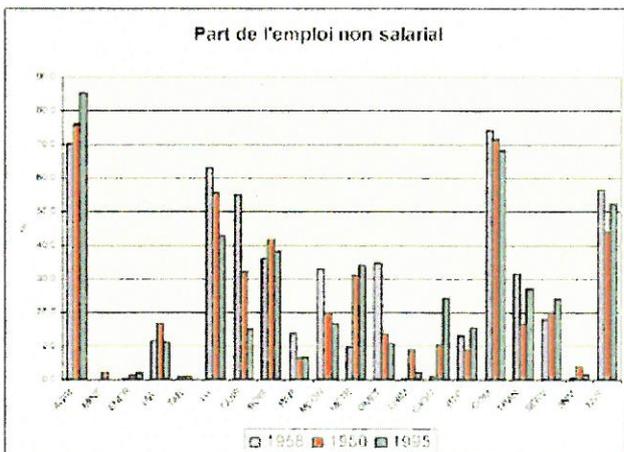
Le fait certain est que la part du travail féminin sur longue période s'est accrue presque dans tous les

secteurs, à l'exception du secteur des services marchands qui s'est diversifié, le poids des femmes de ménages dans l'emploi total offert par ce secteur s'étant réduit.

L'évolution des formes d'organisation est contrastée. Si de 1958 à aujourd'hui (1999), le poids de l'économie domestique est resté très important, la part de l'emploi féminin dans la plupart des secteurs a considérablement augmenté. Il faut noter même que les branches industrielles à fort emploi féminin ont connu une croissance relative plus élevée.

Ouverture et évolution de la politique de protection commerciale

L'ouverture de l'économie marocaine a commencé au 19ème siècle. Accélérée durant la période coloniale par l'investissement dans le secteur adminis-



tratif, les mines et l'agriculture exportatrice, elle a été marquée par le développement, en particulier durant l'entre-deux-guerres, d'un secteur manufacturier qui servira de base pour le développement industriel de la période de l'indépendance.

Le processus d'ouverture est mesurable par deux indicateurs, le taux d'exportation qui rapporte la valeur des exportations à la valeur de l'offre nationale, et le taux de pénétration qui rapporte la valeur taxes comprises des importations à la valeur de l'absorption (consommation finale, investissement et variation de stocks).

L'examen du taux d'exportation montre la régression des exportations primaires, agricoles et minières. Le taux de valorisation locale de la production minière et agricole a, en revanche, fortement augmenté. Les secteurs qui ont connu une progression remarquable durant les cinquante dernières années sont le secteur du cuir.

La stabilité du taux de pénétration des importations en 1960, 1980 et 1999 autour de 18% est remarquable.

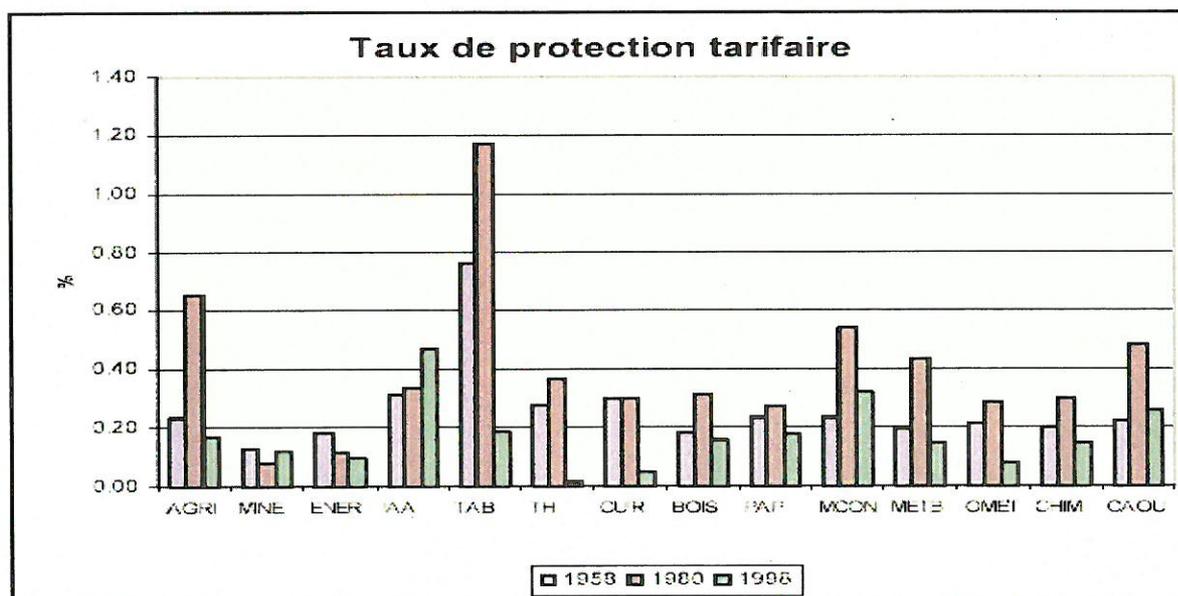
Le taux de pénétration des importations a connu, en trois décennies, une régression dans certains secteurs, tels que les industries agricoles et alimentaires, le papier et cartons, les métaux de base, les

matériaux de construction. On observe, par ailleurs, une forte progression des importations dans le secteur minier et le textile.

Dans plusieurs secteurs, notamment, le textile, le cuir, le bois, les ouvrages en métaux, la chimie et le caoutchouc et plastiques, la pénétration des importations a reculé des années 60 aux années 80, et connu une forte progression entre 1980 et 1999. Dans les secteurs, textile, cuir, chimie et ouvrage en métaux, il faut noter que la progression des importations est associée au succès des exportations de ces secteurs. Il s'agit, surtout, de produits d'importation entrés sous le régime en douane de l'admission temporaire pour être transformés et réexportés.

Le système des régimes en douane, mis en place au début des années 80, a permis le développement des exportations dans les créneaux où le Maroc pouvait valoriser une main-d'œuvre à meilleur coût que la main d'œuvre européenne. Ce régime a permis la délocalisation de segments de production dans le secteur du textile et de la transformation du cuir, dans le secteur des composants automobiles, notamment, le câblage électrique, et dans la production des composants électroniques.

La politique de protection a été caractérisée par des tarifs élevés. Le principe de cette politique a



été de réserver le marché intérieur aux producteurs locaux. Cette logique a été poussée à son comble au début des années 80, où non seulement les tarifs étaient élevés, mais où des barrières administratives ont été mises en place pour sélectionner les produits d'importation admissibles sur le marché intérieur. Les produits d'importations étaient classés en trois listes : A, B et C. La liste A concernait les produits libres à l'importation, la liste C les produits interdits et la liste B les produits sujets à autorisation administrative. La décision d'autoriser l'entrée des produits n'était accordée qu'aux produits dont les prix étaient plus élevés que les produits équivalents commercialisés sur le marché marocain. La conséquence d'une telle approche a été de réserver le créneau des produits de haute qualité au commerce d'importation et de laisser les créneaux de bas de gamme à la production locale.

La deuxième conséquence de cette politique a été que les secteurs non protégés travaillant indirectement pour les exportations n'ont pas bénéficié de la croissance de la demande d'intrants intermédiaires. Les investissements ont été concentrés, soit sur les créneaux d'exportation, soit sur les secteurs de la demande intérieure qui bénéficiaient de protection.

La conséquence principale de cette politique a été la réduction de l'intégration du marché intérieur, objectif principal de la politique des années 70 et du début des années 80, et le développement de créneaux d'exportation très étroit valorisant principalement les matières premières.

Une importante évolution a marqué la politique de la protection dès le milieu des années 80. Les mesures de protection à caractère administratif, ou barrières non tarifaires, ont été éliminées complètement avec la mise en vigueur de la Loi sur le Commerce Extérieur, adoptée en 1989, mais promulguée trois années plus tard. La suppression des barrières non tarifaires a été compensée par l'instauration d'un système de prix de référence qui augmentait la taxation des produits importés destinés au marché intérieur. La sélectivité des tarifs

selon les activités était déterminée par la présence d'unités de production locales qui bénéficiaient de cette protection.

Ce principe est resté en vigueur, malgré la mise en œuvre de plusieurs réformes de la grille tarifaires, visant la simplification du dispositif et la réduction progressive des taux, dans la perspective de la mise en place d'accords de libre-échange.

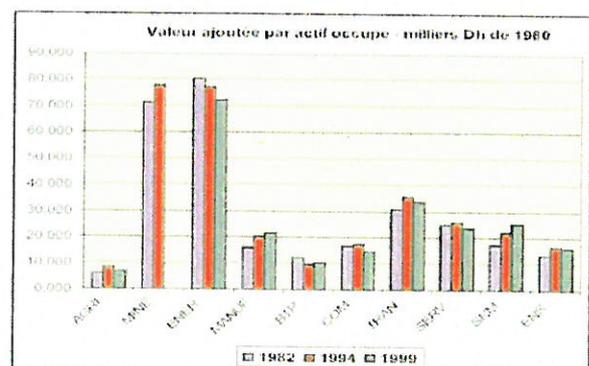
Concernant les produits agricoles, la politique a été principalement de stabiliser les prix du marché intérieur en les isolant vis-à-vis des fluctuations des prix mondiaux des matières de base agricoles (céréales) et agroalimentaires (sucre brut, huiles alimentaires brutes et poudre de lait) sur le marché mondial.

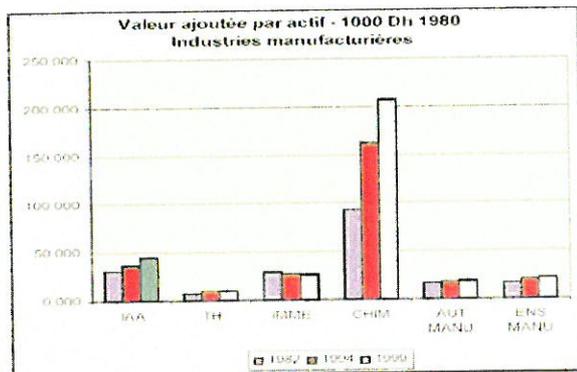
L'Etat a mené une politique des prix intérieurs des produits alimentaires de base préoccupé surtout par le souci de maintenir le pouvoir d'achat des catégories sociales défavorisées.

Cette politique a veillé à assurer un niveau de prix acceptable à la fois pour les consommateurs, pour les agriculteurs et pour les caisses de l'Etat. Il semble que cette politique ait assuré une importante capacité de développement aux industries alimentaires et que le résultat ait été plutôt inégal pour le secteur agricole.

Normes de production, productivité et inclusion

C'est l'examen de l'évolution du niveau de valeur ajoutée générée par actif qui peut permettre de juger de la signification sociale des politiques économiques.





Le phénomène le plus frappant est la faible variabilité des niveaux de taux de valeur ajoutée à prix constants par tête des différents secteurs. Cette permanence reflète celle des intensités capitalistes, celle des structures de qualification, ainsi que celle du poids des activités composant chacun des secteurs.

La valeur ajoutée par emploi est très élevée dans les secteurs très capitalistiques des mines et énergie, très faible dans le secteur agricole. Elle est plus élevée dans le secteur des transports, des services et des services non marchands. La valeur ajoutée par tête du BTP est à peine supérieure au niveau du secteur agricole et commerce qui se situe au niveau de la moyenne de l'ensemble des secteurs. Celle du secteur manufacturier est plus élevée que la moyenne. Elle recèle d'importantes disparités en fonction du degré de l'intensité capitaliste des secteurs. Ainsi, dans le secteur de la chimie, la valeur ajoutée a augmenté fortement reflétant de vrais gains de productivité apparente du travail. Cette valeur ajoutée est basse dans le secteur textile. Ceci s'explique par le poids dans l'emploi du secteur de l'habillement, dont le degré d'intensité capitaliste est des plus bas.

Les croissances les plus notables de la valeur ajoutée par tête à prix constants concernent le secteur minier, celui de l'administration publique et le secteur manufacturier. Dans tous les secteurs manufacturiers, sauf dans les IMME, on observe une hausse de la valeur ajoutée par tête. Dans les autres secteurs, on observe une stagnation ou une

légère baisse, comme dans l'énergie, l'agriculture et le commerce.

La norme de production donnée par le prix relatif de la valeur ajoutée qui est instaurée au niveau de chaque secteur traduit une exigence d'efficacité implicite formulée vis-à-vis d'un secteur. Le taux de valeur ajoutée par emploi exprime la capacité du secteur à répondre sur le plan productif à cette exigence. Lorsque l'Etat protège les prix contre une baisse, il ne le fait que sachant la difficulté rencontrée par le secteur à atteindre cette norme de productivité.

Les écarts de valeur ajoutée par emploi entre les différents secteurs indiquent, aussi, le niveau d'attractivité et le potentiel de migration d'un secteur à l'autre. Dans ce sens, la valeur ajoutée par emploi n'est qu'un indicateur médiocre de ce potentiel. Il serait plus précis de s'appuyer sur le revenu par emploi généré par chaque secteur d'activité. Mais, faute de données comparatives précises, il faut pour tirer des leçons se contenter de cet indicateur.

Des écarts importants de valeur ajoutée par emploi se retrouvent au niveau de chaque activité. Lorsque la valeur ajoutée par emploi est très faible, il convient de considérer le secteur en question comme un secteur de survie, un secteur où le coût à l'entrée est très faible comparativement aux autres secteurs. C'est le cas, du secteur agricole, du secteur artisanal et de certains créneaux des activités de commerce. Pour le secteur agricole, le niveau de revenu généré par emploi est tel que ce secteur ne peut que libérer de la main-d'œuvre. La seule alternative pour le secteur agricole de générer un revenu décent est la progression de la productivité par emploi. Un simple calcul montre que pour atteindre la moyenne du revenu national, le secteur agricole devrait réduire de moitié la main-d'œuvre employée.

La croissance des activités manufacturières et des services s'est révélée insuffisante pour permettre une modernisation rapide et approfondie de l'ensemble du secteur agricole.

L'excédent de main-d'oeuvre qui pourrait résoudre du secteur agricole est contraint par la faiblesse des opportunités d'emplois offertes dans le secteur formelle et la faible attractivité des conditions de revenu et de travail dans le secteur informel.

Le compartimentage du marché du travail est un fonctionnement suscitant de l'exclusion : stabilité de l'emploi et respect relativement strict de normes sociales, d'un côté, précarité des emplois et normes de travail très flexibles, de l'autre.

Faut-il considérer le compartimentage du marché du travail comme la cause ou comme l'effet des disparités inter-sectorielles des revenus et des conditions de travail ? Comment interpréter le statut marginal d'une très grande partie de la population active féminine sur le marché du travail ? Quelle part faut-il attribuer aux désavantages que subissent les femmes au niveau de la formation et au régime compartimenté du marché du travail, attribuer dans la responsabilité de la discrimination du travail féminin ?

La description que nous avons effectuée du changement structurel de l'économie marocaine a évoqué brièvement le rôle des facteurs qui déterminent les rythmes possibles de croissance de la productivité, ainsi que le rôle de la politique d'ouverture et de la politique des prix qui déterminent la norme de production en vigueur. L'effet combiné des structures institutionnelles (le travail du marché et opportunités du commerce extérieur), des contraintes structurelles (état des ressources humaines et naturelles) et des politiques de prix (politique de la concurrence, régulation des marchés, protection commerciale et taux de change) a eu pour effet d'accuser la régression du travail domestique et l'émergence du salariat formel, une hausse encore plus forte de l'auto-emploi marchand, de fortes migrations internes (rural/urbain) et externes (étranger) et le rôle du secteur agricole comme source de main-d'œuvre.

Cette évolution pose la question : l'ouverture commerciale du pays sera-t-elle génératrice de croissance et d'emploi ? La réponse est que l'ouverture, dans un contexte de faible compétitivité du sec-

teur des biens échangeables, se traduira par des pertes d'emploi et même un recul de la croissance.

Assurer un niveau suffisant de compétitivité implique une plus importante inscription des opérateurs économiques nationaux dans des chaînes de valeur et des niches porteuses commerciales assurant une valeur ajoutée élevée.

Ces niches pourraient relever du secteur informel des exportations, mais une telle inscription fragiliserait politiquement le pays. De moins en moins orientée par des avantages comparatifs basé sur les bas salaires et la valorisation des ressources naturelles, l'identification de ces niches pourrait être tirée par la valorisation du potentiel humain et intellectuel local et des synergies territoriales.

En l'absence de gains de productivité rapides et suffisants générés par la restructuration. Des unités productives, il est urgent de faire face à la réduction progressive (drastique) de la sélectivité de la protection tarifaire et de corriger le biais anti-investissement et anti-exportation liés au taux de change. La définition d'un nouveau package de politique économique approprié s'impose.

Cet effort ne peut tabler sur la restauration de la compétitivité des unités économique par la action mécanique sur les prix, et sur une amélioration générale de l'environnement des entreprises. Il est indispensable d'engager une politique de restructuration en adoptant des mesures pour favoriser les fusions et faciliter les opérations de fermeture d'entreprises. Cette politique devra toucher toutes les tailles d'entreprise. La modernisation de la micro entreprise par la formation et le crédit pourrait être basée sur une politique urbaine en échangeant de façon contractuelle des avantages fonciers avec un effort fourni au niveau de l'équipement, de l'organisation et de la formation.

Cette proposition est une option spécifique à étudier dans la mise en œuvre du paquet de réforme d'action économique adoptée par les pouvoirs publique.

Elle se résume en une phrase: relancer les exportations. ■



Mohammed BOUGROUM



Aomar IBOURK

CREQ - Université Cadi Ayyad

EVALUATION DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI AU MAROC : CAS DU "PROGRAMME ACTION-EMPLOI" (1)

Les déséquilibres sur le marché du travail cristallisent les dysfonctionnements de l'économie marocaine. L'évolution du volume et de la structure du chômage montre à quel point les modalités de mobilisation du travail sont défailtantes. Le chômage a fortement augmenté durant ces deux dernières décennies particulièrement en milieu urbain. En l'espace de 20 ans, le nombre de chômeurs urbains a presque du quadruplé passant de 322.000 chômeurs en 1982 à 1 017 000 chômeurs en 2002⁽²⁾. Durant la même période, le taux du chômage urbain a augmenté de 6 points (18.3% en 2002 contre 12.3% en 1982). Plus que par la croissance de son volume, le chômage inquiète par l'évolution de sa physionomie qui fait ressortir la dualité entre diplômés et non diplômés.

Les diplômés font face à une forte sélectivité sur le marché du travail alors que, paradoxalement, le taux d'encadrement des entreprises et le niveau général d'instruction de la population active sont très faibles (CNJA, 1996). En 2001, le taux de chômage des diplômés du supérieur en milieu urbain est quatre fois plus élevé que celui des non diplômés (26,39% contre 7,1%). La part que représente les diplômés du supérieur dans la population en chômage est presque deux fois plus élevée que leur part dans la population active (18.7% contre 10%). Les diplômés sont relativement plus touchés par le chômage de longue durée. Plus de 85% des chômeurs titulaires d'un diplôme de niveau supérieur ont une ancienneté au chômage au moins égale à une année contre 60.5% pour les non diplômés. De même, la proportion des chômeurs de très longue durée ou des chômeurs en situation d'exclusion (ancienneté supérieure ou égale à 5 ans) est relativement élevée (36.4%) chez les diplômés du supérieur comparativement aux non diplômés (21.5%). Le chômage des diplômés est essentiellement un chômage de primo-insertion. Les difficultés pour les diplômés d'accès au premier emploi se traduisent par un chômage de longue durée qui, dans 4 cas sur 10, débouche sur le chômage de très longue durée ou d'exclusion.

(1) Une première version de ce papier a été présentée à la 10ème conférence ERF, Marrakech, Décembre 2003.

(2) Sur la même période, le volume du chômage en milieu rural a enregistré une baisse passant de 320.000 à 213 873. Sauf mention contraire, les statistiques présentées sont celles publiées par la Direction de la Statistique.

La persistance et l'aggravation du chômage des diplômés ont poussé les pouvoirs publics à s'impliquer en matière de politique de l'emploi. Partant du constat que l'écart entre le rythme de création d'emplois dans le secteur public⁽³⁾ et celui de la croissance de l'offre du travail diplômé ne peut que s'accroître, la politique de l'emploi initiée vise à faciliter l'insertion des diplômés dans le secteur privé. L'institutionnalisation de l'intermédiation publique puis la mise en place de dispositifs d'aide à la création d'emploi dans le secteur privé constituent l'ossature de l'action publique (Bougroum, Ibourk, 2002a, 2002b).

Le programme " Action-Emploi " (PAE), mis en place en 1997 pour quatre années, est l'un des principaux dispositifs d'aide à l'insertion des diplômés. Le mécanisme incitatif sur lequel s'appuie ce programme pour dynamiser la demande de l'entreprise repose sur une baisse du coût salarial, une garantie de flexibilité totale et, si besoin est, un soutien financier pour améliorer, par la formation, la qualité de l'appariement. Se faisant, les pouvoirs publics visent trois objectifs. Les deux premiers sont explicites. Il s'agit d'un côté d'inciter les entreprises à modifier leur attitude réticente et distante vis-à-vis des travailleurs diplômés, et, de l'autre côté, donner à ces derniers l'opportunité d'une expérience professionnelle susceptible de les faire sortir du cycle vicieux du chômage de longue durée. Le troisième objectif est implicite. Il s'agit de permettre à l'opérateur public d'intermédiation⁽⁴⁾, encore en phase de recherche d'une légitimité, d'acquiescer plus de crédibilité sur le marché du travail.

La mise en place des programmes d'aide à la création d'emploi met au premier plan la question de

l'évaluation (Van Derliden, 1997, Marx I., 2001). Cette dernière se justifie compte tenu des enjeux considérables de la politique publique de l'emploi sur les plans politique, économique et social. Elle se justifie également dans la mesure où elle contribue à répondre à l'impératif de rationalisation de l'utilisation des ressources publiques (Barbier, Gautié, 1998).

L'évaluation d'un programme d'aide à la création d'emploi peut être menée dans une optique micro et/ou macroéconomique (Gautié, 1998). Lorsqu'il s'agit d'apprécier, dans la première optique, des mesures d'aide à l'emploi, une difficulté majeure ayant trait au phénomène de sélectivité se pose. En effet, en l'absence d'expériences contrôlées, les économistes sont en butte au fait que les participants aux programmes ne sont pas sélectionnés de manière totalement aléatoire. Plus précisément, la question est de comparer la situation sur le marché du travail de bénéficiaires et de non bénéficiaires, sans savoir ce qu'il serait advenu des jeunes s'ils n'avaient pas participé à un programme.

La question de l'évaluation des programmes est donc intimement liée à la décision de participation (Werquin, 1999). Pour résoudre cette difficulté, plusieurs méthodes économétriques peuvent être mises en œuvre selon le critère de résultat choisi. Dans le cas d'un critère discret et sur données en coupe (salaire, probabilité d'obtenir un emploi), le problème est résolu par l'utilisation de variable instrumentales (Maddala, 1986). Dans le cas d'un critère continu (durée de chômage ou d'emploi) la solution passe par l'estimation de modèles de transition (Lancaster, 1990). Les travaux se différencient selon le critère de résultat choisi et la méthode de correction du biais de sélection mis en œuvre.

(3) Avant la mise en place du programme d'ajustement structurel au début des années 1980, ce secteur constituait la filière traditionnelle d'insertion pour les diplômés.

(4) L'intermédiation publique sur le marché du travail des diplômés a été mise en place en 1993 sous forme de Centres Régionaux d'Informations et d'Orientations Pour l'Emploi (CIOPEs). Au départ, ces centres étaient gérés par l'administration centrale du ministère de l'Emploi. Avec le lancement du PAE en 1997, ces centres ont été placés sous la houlette de l'Office de Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPT) puis ont été organisés, en 2000, en agence nationale avec la création de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC). Dans la suite du texte, on utilisera indifféremment les sigles CIOPE ou ANAPEC pour désigner l'opérateur public d'intermédiation sur le marché des diplômés.

Ainsi on distingue les travaux relatifs à l'effet des programmes sur le salaire (Balsan et al., 1994; Ashenfelter et Card, 1985; Lynch, 1991). Une seconde catégorie de modèles retient le critère d'obtention d'emploi comme principe d'évaluation. A partir de données britanniques, Dolton et al (1994) mesurent l'effet du passage des jeunes chômeurs par le programme Yts (Youth training scheme). Les auteurs mettent en évidence un effet positif pour l'accès à un "bon" emploi. En France, les résultats distinguent les mesures ayant un contenu en formation de celles n'en ayant pas. (Bonnal et al., 1995, Lollivier, 1999, Magnac, 1997). La troisième catégorie de modèles utilise le critère de trajectoire comme principe d'évaluation. Les recherches menées (Gritz, 1993; Pénard et Sollogoub, 1994; Ham et Lalonde, 1996; Bonnal et al., 1997; Kamionka 1999) utilisent des estimations de modèles de transition sous forme réduite.

Dans ce travail, nous nous inscrivons dans l'optique de l'évaluation microéconomique et cherchons à dégager, par le biais d'une analyse économétrique, des éléments d'évaluation du programme " Action-Emploi ". Par rapport au contexte marocain, ce travail présente un double intérêt. Sur le plan méthodologique, cette contribution constitue, à notre connaissance, la première application de l'approche microéconométrique à l'évaluation d'un programme public en matière de politique sociale (emploi, santé, lutte contre la pauvreté, programme d'alphabétisation). Sur le plan analytique, les résultats de ce travail viennent compléter ceux des rares travaux d'évaluation descriptive du programme 'Action-Emploi' (Bougroum, Ibourk, 2002a, 2002b, 2003).

La suite est structurée en quatre sections. La première rappelle le contexte de mise en place du programme 'Action-Emploi' et les principaux résultats des travaux descriptifs. La deuxième présente les données utilisées et la méthodologie. La troisième fournit une lecture de la structure des données utilisées grâce à une analyse descriptive multivariée. Les estimations économétriques et leurs commentaires font l'objet de la quatrième section. Les implications politiques feront l'objet de remarques de conclusions.

LE PROGRAMME 'ACTION-EMPLOI' : CONTEXTE ET PRINCIPAUX RESULTATS DESCRIPTIFS.

Le programme " Action-Emploi " (PAE) s'inscrit dans le cadre de la politique de promotion des stages, de la formation-insertion, instituée par les lois 16/93 et 13/98. Il a été mis en œuvre de juin 1997 à juin 2001. La finalité de ce programme est de lutter contre le chômage de longue durée des diplômés par la promotion de leur insertion dans l'emploi salarié dans le secteur privé. L'objectif quantitatif est d'atteindre au moins 100000 bénéficiaires. La population ciblée est constituée des diplômés en situation de chômage depuis plus d'un an, titulaires d'un diplôme général ou professionnel de niveau " bac + 2 " minimum. Ce programme permet à toute entreprise (ou association) d'engager un diplômé dans le cadre d'une convention de stage de 18 mois sans aucune promesse d'embauche. En contrepartie, l'entreprise bénéficie de l'exonération de la totalité des charges sociales inhérentes à ce stage et d'une prise en charge, par l'État, d'une partie des indemnités versées au stagiaire (la moitié du Smic soit 800 Dh par mois). A la demande de l'entreprise et/ou du stagiaire, ce dernier peut bénéficier d'une formation complémentaire dont les frais sont pris en charge par l'Etat de façon forfaitaire.

La mise en place de ce programme est une reconnaissance implicite de la vulnérabilité des diplômés sur le marché du travail et constitue une évolution qualitative dans la politique publique en faveur de cette catégorie. Cette évolution est perceptible tant sur le plan de l'objectif de cette politique que sur celui des moyens mis en place pour les atteindre. Au niveau de la finalité de l'action publique, l'objectif initial de l'insertion professionnelle par l'accès à l'emploi normal laisse la place à l'objectif d'aider les diplômés à initier leur processus d'insertion professionnelle par l'accès à des substituts de l'emploi (stages). Au niveau des moyens, l'évolution se reflète sur l'action de l'opérateur publique d'intermédiation en charge de la gestion du programme. Après avoir inscrit son action dans une logique d'intermédiation informa-

tionnelle, l'opérateur public se met dans une posture d'intermédiation transformatrice. L'impératif de dynamiser la demande des entreprises prend le pas sur son rôle traditionnel de favoriser la fluidité de l'information. Le rôle de l'intermédiaire ne se limite plus à servir de support de circulation de l'information entre les acteurs. L'intermédiaire agit désormais directement sur les conditions de l'échange dans le but d'inciter les entreprises à augmenter leur demande du travail diplômé. L'action transformatrice de l'intermédiaire passe par la baisse du coût salarial, la flexibilité qui dispense l'entreprise de toute promesse préalable d'embauche et lui laisse la liberté totale de mettre fin au stage de façon unilatérale et enfin par la possibilité de l'amélioration de la qualité de l'appariement en activant la disposition de la formation complémentaire.

Principaux résultats descriptifs du PAE

Par rapport aux trois objectifs fixés du programme à savoir la dynamisation de la demande du travail qualifié, l'amélioration de l'employabilité des diplômés chômeurs et la consolidation du rôle de l'opérateur public dans l'espace de l'intermédiation, l'examen des réalisations quantitatives du programme pousse à conclure à un effet positif. La production de l'intermédiaire a fortement augmenté. Le nombre des conventions de stage réalisées dans le cadre de ce programme est dix fois plus élevé que celui réalisé dans le cadre du programme 'Formation-insertion' (ANAPEC, 2001).

Cependant, les performances du programme sur le plan quantitatif ne peuvent être dissociées du contexte de sa mise en place. Deux spécificités de ce contexte appellent à relativiser les réalisations du programme. D'abord, le PAE a bénéficié d'une forte implication des pouvoirs publics. Des campagnes de sensibilisation et de sollicitation ont été menées auprès des entreprises semi-publiques et des organisations patronales. Ensuite, l'opérateur

public d'intermédiation, à qui la gestion du programme a été confiée, a connu à l'occasion une restructuration importante tant au niveau administratif qu'au niveau des moyens. Sur le plan administratif, l'opérateur public d'intermédiation a beaucoup gagné en autonomie. Il a d'abord été placé sous la houlette de l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) puis transformé en Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC). Sur le plan des moyens, l'opérateur d'intermédiation a été également doté de moyens humains et matériels substantiels. Le PAE a donc bénéficié des effets externes positifs liés à la nouvelle dynamique interne de l'opérateur d'intermédiation induite par cette restructuration.

Par ailleurs, l'analyse des modalités d'application du programme dans la région de Marrakech fait ressortir plusieurs éléments qui conduisent à relativiser son impact au niveau de chacun de ses trois objectifs.

L'impact du PAE sur la demande du travail diplômé : cet impact devrait être relativisé par rapport à deux effets induits par le programme tel qu'il a été mis en œuvre. Il s'agit de l'effet de pertes sèches et celui de substitution. Ces deux effets, bien qu'ils soient difficiles à quantifier, sont facilement observables dans la réalité. L'effet de pertes sèches renvoie au fait qu'une partie, au moins, de la demande exprimée par certaines entreprises ne correspondrait pas à des besoins de recrutement générés par le PAE. Dans certains cas, les entreprises décalent leur programme de recrutement pour le faire coïncider avec la période d'implémentation du programme⁽⁵⁾. Dans d'autres cas, les conventions de stage signées dans le cadre de ce programme correspondent en fait à des emplois existants. Beaucoup de jeunes diplômés qui exerçaient soit en tant que stagiaires non rémunérés au sein d'un établissement soit en tant que bénévoles

(5) Souvent cette pratique est encouragée par les pouvoirs publics soucieux d'atteindre les objectifs de production assignés à l'intermédiaire public d'intermédiation. Cette pratique a été constatée également en 1991 lors de la mise en place du programme national de l'insertion des jeunes diplômés. Les recrutements dans le secteur public ont été gelés pendant la période précédant ce programme.

au sein d'une association ont eu recours au PAE. Cela présentait pour eux le double avantage de percevoir une rémunération et d'avoir l'opportunité de bénéficier gratuitement d'une formation. Les risques d'un effet de substitution sont réels, particulièrement pour deux catégories de travailleurs : les chômeurs diplômés dont l'ancienneté au chômage est inférieure à une année et les travailleurs les moins diplômés. Ce risque de substitution est la conséquence du fait que ces deux catégories ne font pas partie de la population ciblée par le programme. Ainsi, le fait que certains stages correspondent à des emplois non qualifiés, comme c'est le cas par exemple des stages réalisés au sein des téléboutiques⁽⁶⁾, témoigne de l'existence d'un effet de substitution au détriment des travailleurs moins diplômés⁽⁷⁾.

L'amélioration de l'employabilité des diplômés chômeurs : l'impact positif du programme sur l'employabilité des bénéficiaires est atténué par l'effet d'écrémage dont l'existence est manifeste pour au moins deux raisons. En premier lieu, l'opérateur public d'intermédiation adopte clairement une stratégie de maximisation de sa production (atteindre les objectifs quantitatifs qui lui ont été assignés). De ce fait, les conventions de stage ont bénéficié aux diplômés les plus employables : Ces derniers sont de deux types. Ceux qui ont été jugés plus employables par les conseillers à l'emploi lors de l'entretien de positionnement et ceux qui sont employables grâce à leur dotation en capital social qui leur a permis de décrocher une convention de stage sans intervention de l'opérateur d'intermédiation. En deuxième lieu, la population ciblée par le PAE est formé d'un stock de chômeurs qui s'avère être une catégorie statistique très hétérogène⁽⁸⁾ (Voir section suivante). Il est tout à fait concevable que le

niveau d'employabilité d'une frange de ce stock par rapport au référentiel du secteur privé soit faible. L'insertion professionnelle de cette frange exigerait, entre autres, de la part de l'intermédiaire un effort d'accompagnement incompatible avec la logique 'de maximisation de la production' qu'il a adopté.

La consolidation du rôle de l'opérateur public dans l'espace de l'intermédiation : la mise en place du PAE a entraîné une très forte hausse de l'activité de l'opérateur public. Cependant, l'impact de cette hausse de l'activité sur le positionnement de l'opérateur public dans l'espace de l'intermédiation reste tributaire de la manière avec laquelle l'opérateur a conduit son action. A ce niveau, l'analyse qualitative de l'action de l'opérateur public au niveau de la ville de Marrakech est instructive. La primauté accordée à la réalisation des objectifs quantitatifs a conduit l'opérateur à privilégier l'étape de prospection et de gestion administrative au détriment de l'étape d'évaluation et de contrôle. Ce qui a laissé libre court aux acteurs (entreprises, opérateurs de formation et jeunes diplômés) de développer des comportements opportunistes conduisant à une utilisation abusive du programme et particulièrement de son volet de formation. Se faisant, l'opérateur public prend le risque d'être perçu par les partenaires comme un fournisseur de main d'œuvre diplômée bon marché au lieu d'être perçu comme un partenaire incontournable oeuvrant à la mise en place d'un marché du travail structuré. L'image de l'opérateur auprès des acteurs (entreprises et jeunes) a également pâti des difficultés administratives qui ont caractérisées la gestion du programme particulièrement sur son aspect financier (retard de versement des indemnités ...).

(6) Les téléboutiques sont des taxi-phones gérés par des particuliers. L'emploi de caissier est le seul emploi direct généré par la gestion d'une télé-boutique.

(7) Le fait que les chômeurs diplômés acceptent des stages correspondant à des emplois non qualifiés pourrait refléter une attitude selon laquelle le stage est accepté beaucoup plus pour sa fonction de refuge contre le chômage que pour des considérations liées à l'accumulation de l'expérience professionnelle.

(8) Ne serait-ce que par l'ancienneté en chômage et la nature professionnelle ou non du diplôme.

DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées concernent l'activité de l'opérateur d'intermédiation au niveau de la ville de Marrakech (ANAPEC-Marrakech). Deux fichiers administratifs ont été mis à notre disposition.

Le premier fichier concerne le stock des diplômés en chômage inscrits auprès de l'ANAPEC de Marrakech entre 1994 et 1998, soit 13463 individus. Les inscrits sont titulaires d'un diplôme de niveau supérieur ou égal au baccalauréat. Parmi ces inscrits, seuls 6509 jeunes répondent aux conditions d'éligibilité du programme 'Action-Emploi' à savoir être titulaire d'un diplôme de niveau supérieur ou égal à 'bac + 2' et avoir une ancienneté de diplôme d'au moins d'une année. Ce fichier comprend les variables suivantes : Ancienneté du diplôme, ancienneté en chômage, expérience professionnelle, âge en classe, genre, diplôme, spécialité du diplôme, possession d'un permis de conduire, maîtrise de l'anglais, maîtrise d'une autre langue étrangère, métier initial, métier recherché.

Notons que ce fichier résulte de la procédure administrative d'inscription auprès de l'opérateur d'intermédiation. Il constitue donc un stock qui ne prend en compte que les flux d'entrée. Les flux de sortie ne sont pas enregistrés dans la mesure où l'opérateur d'intermédiation n'a aucun moyen de suivre les changements de situation professionnelle des inscrits pour qui l'inscription auprès de l'opérateur n'est qu'un moyen d'insertion professionnelle parmi d'autres. Même en décrochant un emploi par ses propres moyens, le jeune préfère garder son inscription auprès de l'opérateur d'intermédiation dans l'espoir d'accéder à un emploi qui correspond mieux à ses aspirations.

Le deuxième fichier porte sur tous bénéficiaires du programme 'Action-Emploi'. Il comprend 4173 individus. Chaque observation (bénéficiaire) est décrite par trois types de variables : Les variables individuelles (genre, âge en classe, diplôme, spécialité du diplôme, ancienneté du diplôme, organisme ayant délivré le diplôme), les variables relatives au stage (Issue du stage, durée du stage,

Formation complémentaire, organisme de formation complémentaire) ; les variables relatives à l'établissement d'accueil (nature de l'établissement, taille de l'établissement, pourcentage des stagiaires dans l'effectif total de l'établissement, pourcentage des stages avec formation dans le total des stages, pourcentage des stages résiliés dans le total des stages).

A deux exceptions près (issue du stage et sa durée), toutes les informations de ce fichier sont collectées de façon administrative à l'occasion de la signature de la convention du stage. Les informations relatives à l'issue du stage et à sa durée ont fait l'objet d'une démarche séparée de collecte de données (par contact direct et par téléphone). Cependant, selon le responsable de l'ANAPEC-Marrakech, cet effort de collecte de données n'a pas été maintenu tout au long de la période d'implémentation du programme. De ce fait, les informations relatives à l'issue du stage et à sa durée n'ont pas été systématiquement collectées pour les stages commencés à partir janvier 2000. Par convention, ces stages pour lesquels ces deux variables ne sont pas renseignées ont été considérés comme des stages en cours.

Notons que tels qu'ils se présentent, les fichiers des inscrits et des bénéficiaires ne peuvent être exploités conjointement. L'absence d'une variable commune d'identification rend impossible l'établissement d'un lien entre ces deux fichiers. De plus, le fait que le fichier des inscrits ne soit pas mis à jour régulièrement diminue considérablement l'intérêt d'un tel lien. Cependant, l'exploitation conjointe de ces deux fichiers, convenablement mis à jour, aurait pu permettre d'aborder techniquement la question du contrôle du biais de sélection induit par l'effet d'écroulement.

Méthodologie

L'approche proposée est structurée en deux étapes :

La première, descriptive, vise à faire ressortir les traits marquants de la structure des données. Elle fait appel aux techniques descriptives multivariées, en l'occurrence l'Analyse Factorielle

Multiple (AFM) (Escofier, Pagès, 1998). Cette dernière technique permet de décrire l'ensemble du tableau analysé en tenant compte simultanément de plusieurs variables. L'application de cette technique fournit des axes factoriels qu'il faudrait interpréter en utilisant les aides à l'interprétation. Le travail d'interprétation consiste à donner un sens aux regroupements mis en évidence par chaque axe factoriel. Cette démarche descriptive sera appliquée aux deux fichiers (celui des inscrits et celui des bénéficiaires). L'analyse du premier fichier permet de dégager les caractéristiques de la population qui recourt aux services de l'opérateur public d'intermédiation. L'analyse du deuxième fichier a pour but de mettre en évidence les principaux regroupements qui structurent la population des bénéficiaires.

La deuxième étape est économétrique. Elle a pour objectif d'étudier la durabilité des stages. En effet, suivant le modèle de Jovanovic (1979), les appariements de bonne qualité perdurent tandis que les appariements de mauvaise qualité se défont rapidement. Ce choix est motivé par les spécificités du programme 'Action-Emploi'. Ce dernier se caractérise par :

- a) un taux relativement élevé des résiliations (17%);
- b) un usage intensif de la formation complémentaire (72%) et
- c) un comportement différencié des établissements relativement à ces deux indicateurs (Bougroum, Ibourk, 2002b).

Notons d'ores et déjà que les résultats économétriques doivent être relativisés par rapport au contexte du programme 'Action-Emploi'. D'abord, l'impossibilité de lier le fichier des inscrits et celui des bénéficiaires rend difficile le contrôle de biais de sélection. Ensuite, le programme 'Action-Emploi' a bénéficié de plusieurs facteurs positifs liés à l'effet de nouveauté et à la dynamique créée par la restructuration de l'opérateur public d'intermédiation.

La démarche économétrique est menée en deux temps. Dans un premier temps, nous cherchons à dégager l'impact de certaines variables (prises

séparément) sur la probabilité de mener le stage à son terme. Le temps passé en stage par un participant au programme est représenté par une fonction aléatoire non négative, notée T , qui est inférieure à la durée maximale d'un stage. De ce fait, la probabilité instantanée de la résiliation de la convention est donnée, à tout instant t , par la fonction de risque de T :

$$h(t) = \lim_{\Delta \rightarrow 0} P(t \leq T \leq t + \Delta / T \geq t)$$

De façon similaire, la probabilité que ce temps passé en stage soit supérieur à t est donnée par la fonction de survie de T :

$$S(t) = P(T > t) \quad (\text{Voir Annexe 4})$$

Nous avons utilisé une approche non paramétrique pour estimer ces fonctions. L'impact d'une variable sur la durée du stage est étudiée de la façon suivante : l'échantillon est stratifié en groupes en fonction de cette variable d'intérêt (âge, genre, niveau d'éducation...). Les formes de la fonction de survie estimée pour chaque groupe sont comparées. Les groupes ayant la fonction de survie la plus élevée sont en position favorable car les chances de rupture du stage sont pour eux les plus faibles. De l'autre côté, si les formes obtenues de la fonction de survie se ressemblent, cela voudrait dire que cette variable d'intérêt n'a pas d'effets sur la distribution des durées.

Dans un deuxième temps, nous distinguons trois profils (résiliation du contrat avant terme ; fin normale du contrat sans embauche; fin normale du contrat avec embauche). Nous estimons, ensuite, les déterminants de chacun des deux derniers profils par rapport au premier profil. Les participants au programme ont été classés en trois groupes selon l'issue finale du stage (résiliation ; Fin normale du stage sans embauche, Fin normale du stage avec embauche. Prenant comme référence le premier groupe, nous allons estimer l'effet d'une variable sur la probabilité que le stage connaisse l'une des deux autres issues. Cette relation causale peut être représentée, sous certaines conditions statistiques

(Mc Fadden, 1974, 1997), comme un programme de choix individuel basé sur la rationalité des agents : chaque individu choisirait l'issue qui maximise son utilité. Si nous considérons que ces trois alternatives sont indépendantes, nous pouvons alors utiliser un modèle logit multinomial. Si nous admettons qu'il existe une certaine proximité entre deux issues, nous utilisons un modèle logit emboîté, qui permet de dépasser le problème de la corrélation entre deux issues.

STRUCTURE DES DONNÉES

Dans cette section nous analyserons successivement le fichier des inscrits et celui des bénéficiaires.

Analyse du fichier des inscrits

Entre 1994 et 1998, le nombre de diplômés chômeurs qui se sont inscrits auprès de L'ANAPEC-Marrakech s'élève à 13463. Presque 40% d'entre eux a plus de 30 ans et plus de 73% est sans aucune expérience professionnelle. Parmi les inscrits ayant une expérience professionnelle, plus de la moitié possède un diplôme de technicien supérieur. 68% des inscrits sont lauréats de l'enseignement général public (Baccalauréat, Deug, Licence)⁽⁹⁾. L'ancienneté du diplôme est relativement élevée puisque plus de 60% des inscrits sont diplômés depuis au moins une année au moment de leur inscription auprès de l'opérateur public. De même l'ancienneté de plus d'une année en chômage concerne un peu plus de la moitié des inscrits. Une grande majorité des inscrits n'a pas de projet professionnel précis puisque presque 80% déclarent ne pas avoir de métier d'attache et 63% reconnaissent ne pas avoir d'idée précise sur le métier qu'ils souhaitent exercer.

Dans ce qui suit, nous commentons les deux premiers axes de l'analyse factorielle multiple appliquée au tableau des inscrits (Cf. Graphique 1).

Le premier axe fait ressortir des regroupements sur la base des variables suivantes : métier initial (19%), spécialité du diplôme (19,2%), diplôme (19%), expérience professionnelle⁽¹⁰⁾ (18,1%) et métier recherché (13,5%). Cet axe met en évidence l'existence de deux profils diamétralement opposés. Le premier correspond aux jeunes ayant un diplôme de technicien supérieur, ayant une expérience professionnelle et ayant des repères dans leur projet professionnel (métier d'appartenance et métier recherché). A l'opposé, l'autre profil est associé aux jeunes lauréats de l'enseignement général, pour une grande partie dépourvus d'expérience professionnelle et ayant des difficultés à se positionner sur le marché du travail (pas de métier d'appartenance, pas de métier précis recherché).

Le deuxième axe factoriel est formé grâce à la contribution des variables suivantes : diplôme (25,7%), spécialité du diplôme (26,1%), ancienneté du diplôme (19,6%), l'ancienneté en chômage (15,1%). Cet axe oppose les bacheliers (toutes spécialités confondues) aux titulaires d'un diplôme de licence (toutes spécialités confondues). Les premiers sont beaucoup plus associés à l'ancienneté du chômage et du diplôme plus longue que les seconds. En d'autres termes, la catégorie formée par les lauréats de l'enseignement général n'est pas homogène. Le niveau diplôme y est une variable de segmentation.

Ce plan factoriel montre l'importance du rôle joué par le diplôme en tant que variable structurante de la population des diplômés chômeurs ayant sollicité les services de l'opérateur public d'intermédiation. Le diplôme intervient d'abord par sa nature pour opposer les lauréats de l'enseignement général à ceux de l'enseignement professionnel (1er axe factoriel) et ensuite par son niveau pour opposer les bacheliers aux licenciés (2ème axe).

(9) Deug et Licence sont des diplômés universitaires respectivement de niveau Baccalauréat + 2 ans et Baccalauréat + 4 ans.

(10) Notons ici que les données ne permettent pas de différencier entre expérience professionnelle acquise dans le cadre de la formation (stages..) et celle acquise en dehors de la formation.

Analyse du fichier des bénéficiaires

Au niveau de la ville de Marrakech, les bénéficiaires du programme 'Action-Emploi' sont pour 98% titulaires d'un diplôme de l'enseignement public. La moitié d'entre eux sont titulaires d'un diplôme de technicien. 75% des bénéficiaires ont moins de 30 ans et 53% ont une ancienneté du diplôme de moins de 3 ans. 71% des stages ont été mis en place avec le volet formation. Cette formation a été assurée dans 60% des cas par un établissement d'enseignement privé. Dans 46% des cas, le stage a été réalisé dans un établissement de petite taille (moins de 5 personnes). Les entreprises privées commerciales et industrielles occupent le premier rang des établissements d'accueil (avec 47% des stages) suivies des écoles privées (22%). A l'évidence, une proportion importante des établissements d'accueil ont eu recours de façon intensive au programme 'Action-Emploi'. 30% des stages se sont déroulés au sein d'établissements dont le nombre de stagiaires engagés dépasse l'effectif total du personnel permanent.

Dans ce qui suit, nous commentons les deux premiers axes de l'analyse factorielle multiple du tableau des bénéficiaires (Graphique 2).

Le premier axe est formé grâce aux contributions des variables suivantes : Etablissement d'accueil (16,8%), organisme de formation (16,3%), Taille de l'établissement (11,3%) et issue du stage (11%). Cet axe met en évidence la particularité des stages réalisées au sein l'Office Chérifien des Phosphates (OCP)⁽¹¹⁾ (modalité ETA4 de la variable 'établissement d'accueil'). Ces stages se caractérisent par un taux de formation égal à 100% et un taux de recrutement de presque 99%. Les 360 stagiaires engagés ont été tous formés en interne et seuls 4 n'ont pas été recrutés. A elle seule cette entreprise a accueilli presque 9% de l'ensemble des bénéficiaires du PAE et a assuré plus de 57% de

l'ensemble des recrutements liés à ce programme. En mettant en évidence la particularité de l'OCP par rapport au reste des établissements, cet axe conduit à poser la question centrale de l'hétérogénéité des attitudes des établissements envers le programme 'Action-Emploi'. L'attitude d'une grande entreprise nationale, comme l'OCP, très sensible aux sollicitations des pouvoirs publics peut être qualifiée d'attitude civique dans la mesure où elle s'inscrit parfaitement dans la logique du programme. Cette attitude contraste avec celles adoptées par certains établissements de petite taille qui perçoivent le programme 'Action-Emploi' comme un moyen de concrétiser leur stratégie de gestion des ressources humaines basée sur la flexibilité externe.

Le deuxième axe est formé par les contributions des variables suivantes : établissement de formation (15,3%), formation (14,9%), Pourcentage des stages avec formation dans le total des stages (12,1%), Spécialité du diplôme (11,7%), diplôme (10%) et organisme délivrant le diplôme (10%). Cet axe oppose les stages avec formation aux stages sans formation. Les stages sans formation sont plutôt associés aux stagiaires ayant une formation technique tertiaire, lauréats de l'enseignement professionnel. Les établissements d'accueil de type 'Ecole' font plus recours à la formation que les établissements de type 'Entreprise commerciale industrielle'. Cet axe met en évidence un fait remarquable relatif à la formation complémentaire. Le recours à cette disposition du programme semble être une pratique liée à l'entreprise plus qu'au profil du stagiaire. En effet, plus de 73% des stages avec formation se sont déroulés dans des établissements qui recourent systématiquement à la formation. De même, ces établissements faisant un recours systématique à la formation représentent plus de la moitié des établissements ayant participé au programme 'Action-Emploi'.

(11) L'Office Chérifien des Phosphates (OCP), établissement semi-public, est l'une des plus grandes entreprises au Maroc.

ESTIMATIONS ÉCONOMÉTRIQUES

L'évaluation globale basée uniquement sur le nombre de contrats réalisés reste insuffisante pour apprécier de façon plus réaliste l'impact de ce programme. Dans ce qui suit, nous proposons une démarche complémentaire susceptible de dégager d'autres éléments d'évaluation. Nous cherchons à étudier la durabilité du stage. L'hypothèse sous jacente est que cette variable ne peut être appréhendée en dehors des conditions de déroulement du stage. Les spécificités de ces dernières peuvent être liées aux caractéristiques du stagiaire (diplôme, ancienneté du diplôme) et/ou à celles des entreprises (taille, secteur d'activité). Elles peuvent aussi être liées au fait que le stage ait nécessité ou non une formation complémentaire préalable.

Déterminants de la durée de stage

Dans ce paragraphe, nous commentons les résultats d'estimation des fonctions de risque pour l'ensemble de l'échantillon et par groupes formés successivement par les variables suivantes : stage avec formation, taille de l'établissement, nature de l'établissement, spécialité du diplôme et ancienneté du diplôme.

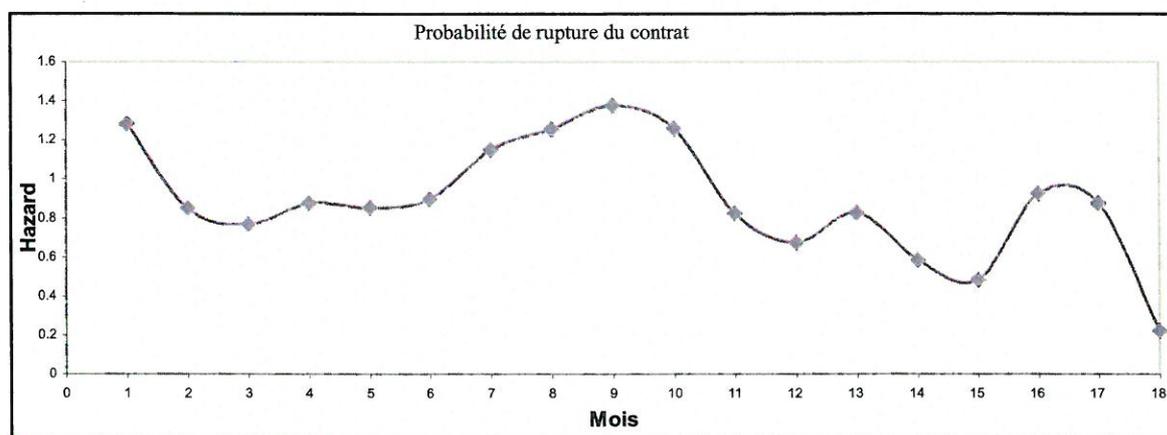
Estimation de la fonction de risque de l'ensemble de l'échantillon

Le graphique 3 montre que la probabilité de résiliation varie dans le temps. Elle est élevée soit tout

au début ou bien en milieu de la période du stage. Relativement au contexte propre au programme "Action-Emploi", la résiliation peut être la conséquence d'une décision de l'entreprise et/ou du stagiaire. Dans le premier cas, l'entreprise peut résilier soit pour des raisons professionnelles (faible productivité du stagiaire, manque de rigueur comportementale de la part de ce dernier) soit pour raisons liées à la stratégie de gestion des ressources humaines (embaucher d'autres stagiaires). De même, le stagiaire peut renoncer à poursuivre son stage pour saisir une proposition d'emploi plus sûre ou bien tout simplement parce que les conditions du déroulement du stage ne répondent pas à ses attentes (conditions de travail défavorables, l'occupation d'un emploi non qualifié, non respect par l'entreprise des termes du contrat de stage, entreprises à la recherche d'effet d'aubaine, le stage ne débouche sur aucune perspective d'avenir et ne fournit aucune possibilité de concrétisation d'un projet professionnel).

Certains de ces facteurs de résiliation peuvent être appréciés très rapidement par les contractants. C'est le cas par exemple du non respect par l'entreprise des termes du contrat du stage⁽¹²⁾ ou bien le manque de rigueur comportementale de la part du stagiaire. D'autres facteurs nécessitent, au contraire, plus de temps pour être appréciés

Graphique 3 :



(12) Les engagements non respectés peuvent concerner les conditions du travail (horaires du travail,...) et/ou le versement de la part de l'indemnité mensuel du stagiaire prévue par les dispositions du programme (au moins la moitié du Smic mensuel).

comme par exemple la faible productivité du stagiaire ou l'absence d'impact du stage sur la concrétisation d'un projet professionnel. La variabilité de la probabilité de résiliation peut donc être expliquée par le fait que dans certains cas, les conditions de non viabilité de l'appariement apparaissent très rapidement alors que dans d'autres cas, l'appréciation de la qualité de l'appariement nécessite un temps d'expérimentation.

Estimation des fonctions de survie selon l'impact de la formation : le stagiaire a bénéficié ou non d'une formation complémentaire pendant la période de stage

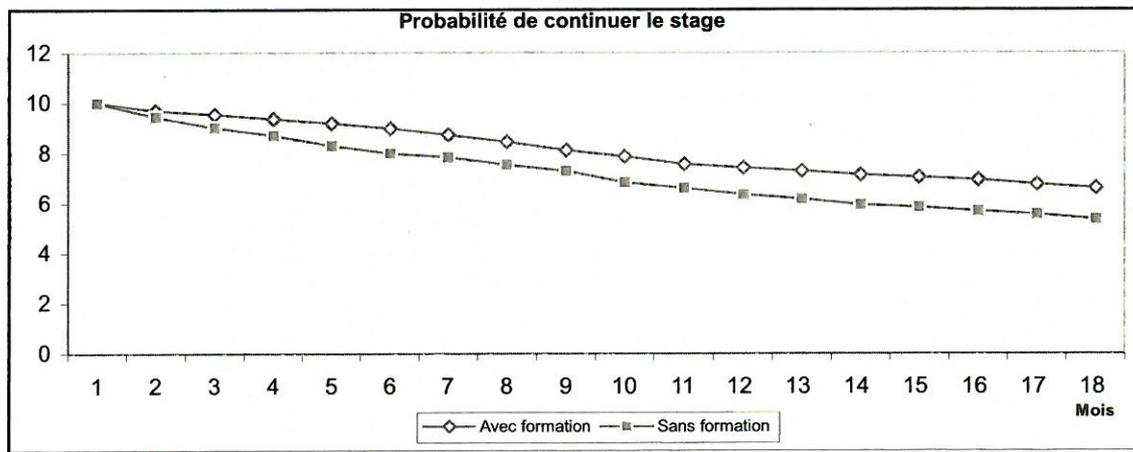
L'effet de la formation sur la probabilité de mener à terme le stage est positif (Cf. Graphique 4). Cela veut dire que le forfait formation prévu dans le dispositif du programme diminue les risques de résiliation du stage sans pour autant les faire disparaître. Les trois tests statistiques, le test de Log-Rank, de Wilcoxon et du rapport de vraisemblance ont rejeté aux seuils de signification habituels l'homogénéité des populations lorsque l'on distingue les stagiaires selon cette variable de formation.

Estimation des fonctions de survie selon la taille et la nature d'établissement

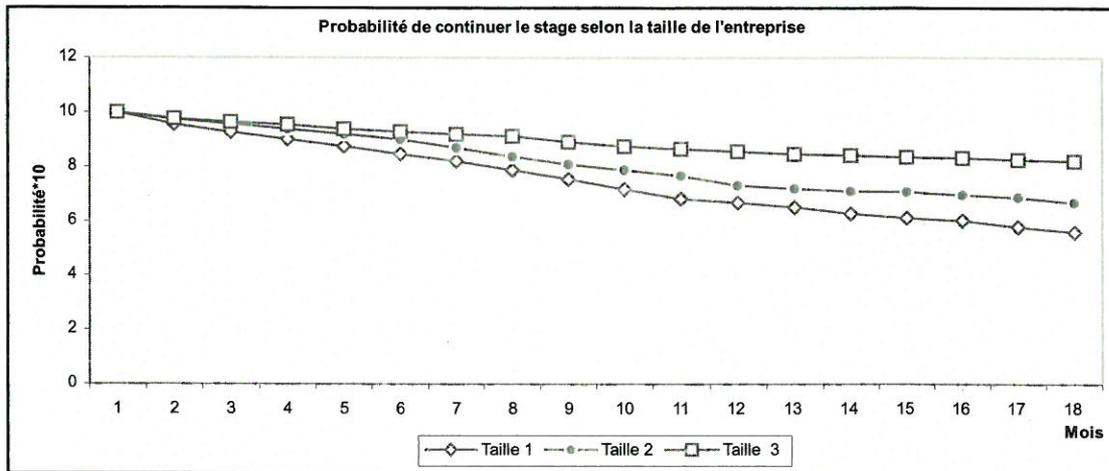
Les graphiques 5 et 6 montrent que les chances de mener à terme le stage varient en fonction de la

taille et la nature de l'établissement. Les risques de résiliation sont négativement corrélés avec la taille de l'établissement. Les associations, les téléboutiques et les fiduciaires présentent les risques les plus élevés et contrastent avec le cas de l'OCP. Ce résultat renvoie à deux explications non mutuellement exclusives. La première est relative aux différences de politique de gestion de ressources humaines adoptées par les établissements. D'un côté, les stages effectués dans les établissements de petite taille tels que les fiduciaires et des télé-boutiques dont la gestion du personnel fait une place de choix à la flexibilité externe ont plus de chances d'être interrompus avant leur terme. De l'autre côté, les stages effectués dans établissements de grande taille tels que l'OCP dont la gestion du personnel est moins basée sur la flexibilité externe ont plus de chance d'aboutir à l'une des issues alternatives à la résiliation. La deuxième explication concerne le degré de compatibilité des attitudes de l'établissement avec les objectifs du programme. Certains établissements adoptent une attitude en parfaite symbiose avec les objectifs du programme. C'est le cas de l'OCP par exemple. D'autres établissements, à la recherche d'effet d'aubaine, adoptent un comportement de type " opportuniste " où le programme est utilisé pour servir leurs intérêts propres de minimisation du coût salarial ou pour servir ceux

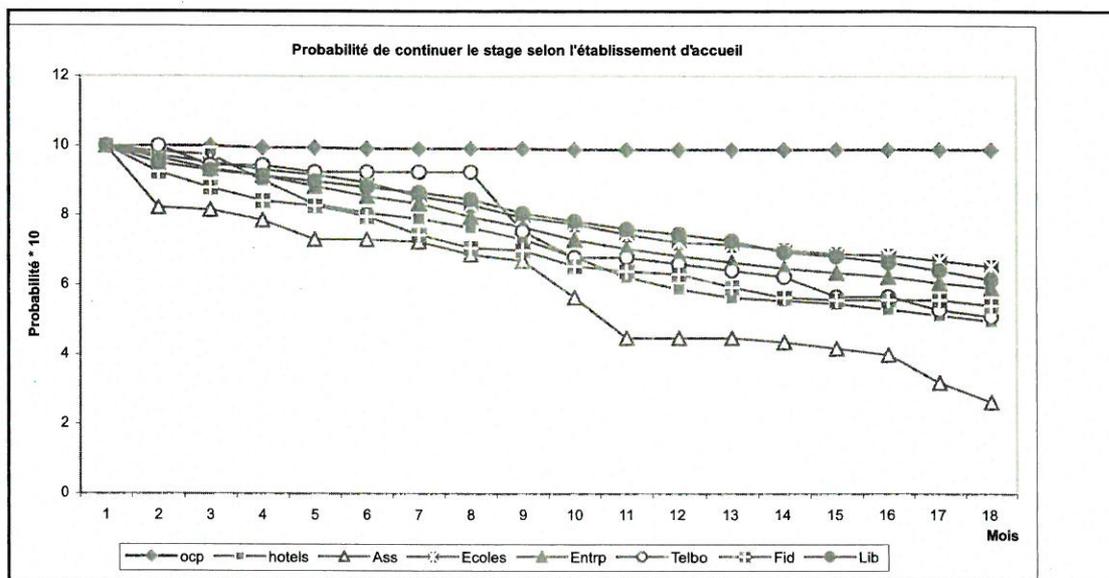
Graphique 4 :



Graphique 5 :



Graphique 6 :



de leurs partenaires dans le cadre d'une logique de réseau⁽¹³⁾.

Estimation des fonctions de survie selon la spécialité et l'ancienneté du diplôme.

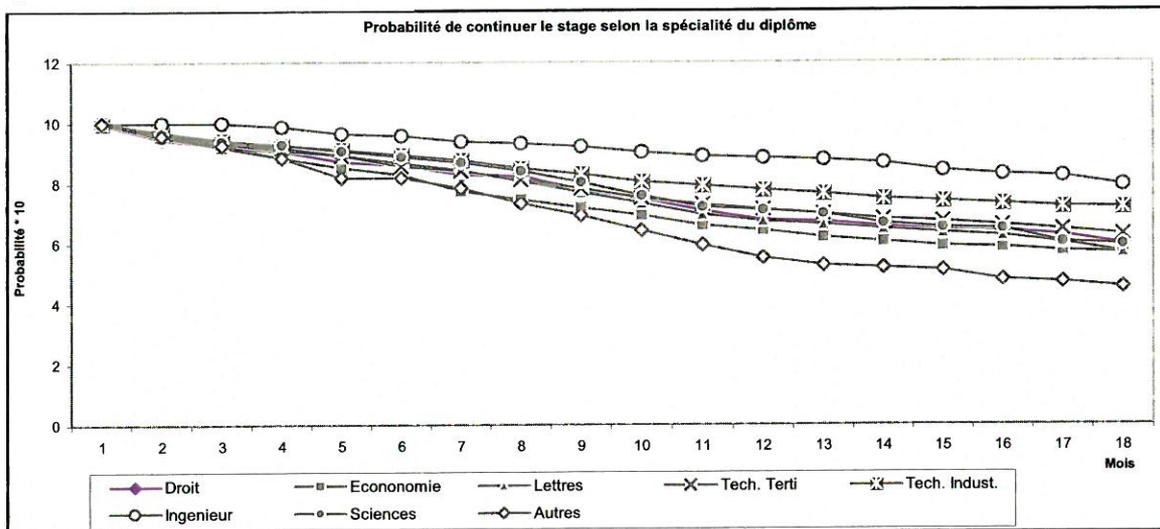
Le graphique 7 montre que l'effet de la spécialité du diplôme est significatif. Ce sont les diplômes d'ingénieurs et de techniciens industriels qui pré-

sentent les probabilités les plus élevées pour que le stage soit mené à son terme..

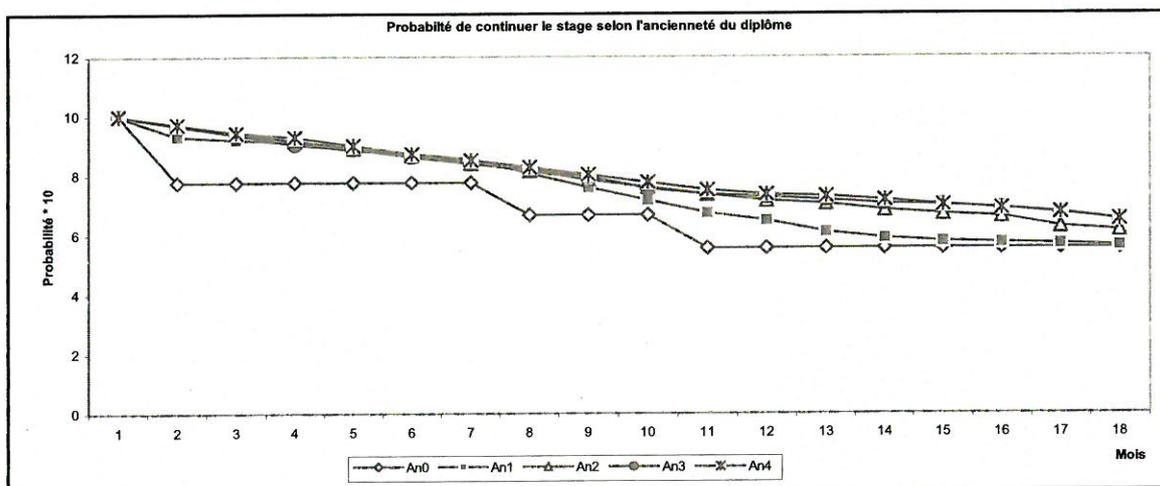
L'effet de la spécialité du diplôme s'explique par le lien existant entre cette variable et la nature et la taille de l'établissement. En fait, ce profil de stagiaires est demandé plutôt par les grandes entreprises de type industriel et rarement par les

(13) Comme par exemple permettre à certains établissements de formation de conclure le maximum de conventions ou permettre à certains chômeurs de bénéficier de la formation sans effectuer le stage.

Graphique 7 :



Graphique 8 :



établissements de petites tailles tels que les associations, les fiduciaires, les télé-boutiques pour lesquels la probabilité d'interruption du stage est élevée.

Le graphique 8 montre que la probabilité de mener le stage à son terme est plus élevée chez les stagiaires dont l'ancienneté du diplôme est plus élevée.

Déterminants de l'issue du stage.

Après avoir regrouper les stagiaires en trois groupes selon l'issue finale du stage (stage résilié,

stage terminé sans recrutement et stage terminé avec recrutement), nous estimons, en prenant le premier groupe comme référence, l'effet de certaines variables sur la probabilité d'appartenir à chacun des deux derniers.

Compte tenu de l'importance de l'OCP à la fois dans le total des contrats réalisés (9%) et dans le total des recrutements réalisés (57%), le modèle est estimé pour chaque groupe dans l'optique où l'ensemble des stages est pris en considération et dans l'optique alternative où les stages OCP ne sont pas considérés.

L'effet de la formation sur la probabilité de mener à terme le stage est positif. Cela veut dire que le forfait formation prévu dans le dispositif du programme diminue les risques de résiliation du stage sans pour autant les faire disparaître. La formation augmente très significativement la probabilité d'être embauché à l'issue du stage. Cet effet est significatif aussi bien avec ou sans prise en compte des stages OCP. La formation a également un effet positif sur la probabilité de mener à terme le stage. Ce résultat montre que la pérennité de la relation du travail dépend non seulement des conditions matérielles (coût salarial...) mais également d'actions d'amélioration de la qualité de l'appariement par la formation. Ceci constitue un indicateur sur la pertinence de l'inadéquation des profils des chômeurs comme facteur explicatif du chômage des diplômés. Le passage de l'école à l'emploi nécessite le plus souvent une mise à jour des connaissances et, dans certains cas, la reconversion par l'acquisition des compétences dans des domaines autres que dans celui de la formation initiale. Cet investissement complémentaire est d'autant plus nécessaire que, dans la plupart des cas, les diplômés vivent des épisodes longs de chômage de primo-insertion. Cependant, ces résultats devraient être relativisés. L'effet de la formation peut être surestimé à cause du biais lié à la stratégie adoptée par l'opérateur public en charge de gestion du programme. L'effet d'écémage induit par le choix des stagiaires parmi les chômeurs les mieux "employables" contribue à amplifier l'effet positif de la formation. De plus, la formation complémentaire, bien qu'elle constitue un levier important d'action, ne peut être considérée comme une panacée contre le chômage d'inadéquation. Une étude plus fine sur le volet formation de ce dispositif tenant compte notamment de la spécialité des formations réalisées est nécessaire pour apprécier son effet sur le déroulement et sur l'issue du stage. De plus, dans certains cas, la formation complémentaire ne peut à elle seule pallier le chômage d'inadéquation qui résulte de la conjonction d'une formation initiale défailante et du vécu relatif à un passage de longue durée par une situation de chômage de primo-insertion.

L'effet de la spécialité du diplôme s'explique par le lien existant entre cette variable et la nature et la taille de l'établissement. En fait, ce profil de stagiaires est demandé plutôt par les grandes entreprises de type industriel et rarement par les établissements de petites tailles tels que les associations, les fiduciaires, les télé-boutiques pour lesquels la probabilité d'interruption du stage est élevée. Ces résultats conduisent à avancer une hypothèse selon laquelle les différences constatées entre spécialités pourraient en fait refléter la segmentation du tissu productif et/ou des différences dans les caractéristiques des emplois associés à chaque grand type de spécialité. En effet, l'impact négatif des spécialités tertiaires sur la probabilité de décrocher un emploi à l'issue du stage peut refléter le fait que ce profil est associé aux établissements de petite taille qui, le plus souvent, sont caractérisés par une forte rotation du personnel. En revanche, l'effet positif des spécialités scientifiques sur l'intégration potentiellement définitive au sein de l'entreprise d'accueil peut s'expliquer par l'association de ce profil avec les établissements de grande taille dont la gestion des ressources humaines est moins basée sur la flexibilité externe notamment lorsqu'il s'agit du personnel technique. En effet, cette catégorie présente des coûts de rotation relativement élevés en termes de formation et du temps nécessaire à l'adaptation au poste de travail ; ce qui pousse les entreprises à être plus exigeantes au niveau de la sélection des stagiaires et à concevoir le stage dans une optique temporelle plus longue.

La probabilité que le stage débouche sur une intégration potentiellement définitive au sein de l'entreprise d'accueil est relativement élevée si l'ancienneté du diplôme est élevée. Par ailleurs Si l'ancienneté du diplôme dépasse 4 ans, cette variable agit également de façon positive sur la probabilité de suivre le parcours "fin normale du stage sans recrutement". L'effet de l'ancienneté du diplôme pourrait refléter une différence dans le degré de motivation du stagiaire. Plus l'ancienneté du diplôme est élevée, plus le stagiaire est conscient des risques d'exclusion qu'il encourt et plus son attachement au stage est grand. En d'autres

Déterminants individuels de l'issue finale du stage

Variables explicatives	Parcours : fin du contrat sans recrutement				Parcours : fin du contrat avec recrutement			
	Avec OCP		Sans OCP		Avec OCP		Sans OCP	
	Coeff.	Seuil	Coeff.	Seuil	Coeff.	Seuil	Coeff.	Seuil
Constante	1.620	****	1.555	*****	-3.135	****	-3.949	*****

Genre

	Parcours : fin du contrat sans recrutement		Parcours : fin du contrat avec recrutement	
	Coeff.	Seuil	Coeff.	Seuil
-Femme	Réf.		Réf.	
-Homme	-0.112	Ns	-0.091	ns

Formation

	Parcours : fin du contrat sans recrutement		Parcours : fin du contrat avec recrutement	
	Coeff.	Seuil	Coeff.	Seuil
-Sans formation	Réf.		Réf.	
-Avec formation	0.040	Ns	0.093	*****

Spécialité du diplôme

	Parcours : fin du contrat sans recrutement		Parcours : fin du contrat avec recrutement	
	Coeff.	Seuil	Coeff.	Seuil
-Droit	Réf.		Réf.	
-Economie	-0.046	ns	-0.043	ns
-Lettres	-0.388	***	-0.409	ns
-Technicien tertiaire	-0.063	ns	-0.063	ns
-Techniciens industriels	-0.246	ns	-0.169	ns
-ingénieurs	-0.586	*	-0.087	ns
-Sciences	-0.228	ns	-0.243	ns

Taille de l'établissement

	Parcours : fin du contrat sans recrutement		Parcours : fin du contrat avec recrutement	
	Coeff.	Seuil	Coeff.	Seuil
-Inférieur à 10	Réf.		Réf.	
-Entre 10 et 50	0.305	****	0.263	***
-50 et plus	0.120	ns	0.467	*****

Ancienneté du diplôme

	Parcours : fin du contrat sans recrutement		Parcours : fin du contrat avec recrutement	
	Coeff.	Seuil	Coeff.	Seuil
-Moins de 3 ans	Réf.		Réf.	
- 3 ans	0.119	ns	0.164	ns
- 4 ans et plus	0.269	***	0.291	*****

Ville

	Parcours : fin du contrat sans recrutement		Parcours : fin du contrat avec recrutement	
	Coeff.	Seuil	Coeff.	Seuil
-Autres que Marrakech (Vil 2)	Réf.		Réf.	
-Marrakech (Vil 1)	-1.008	****	-1.047	*****
Age	0.050	ns	0.031	ns

Nombre d'observations	3302	2942	3302	2942
Log vraisemblance	-2448.612	-2148.439	-2448.612	-2148.439
Degrés de liberté	28	28	28	28
Seuil de significativité	0.00000	0.0000000	0.00000	0.0000000
Pourcentage des prédictions correctes	89.5		89.5	

**** : seuil de signification à 1% *** : seuil de signification à 5% ns : non significatif

termes, partant de l'hypothèse que les possibilités de stages ou d'emplois se raréfient avec l'ancienneté du diplômé, les stagiaires dont le diplôme est ancien montrent plus de motivation à mener à terme ce stage qui, pour certains, constitue une des rares opportunités qui leur est offerte pour décrocher un emploi qualifié. L'effet de l'ancienneté du diplôme peut également refléter un effet de maturité et de réalisme lié à l'âge. Avec l'âge, le chômeur est plus disposé à œuvrer pour pérenniser cet appariement dans l'espoir de sortir du chômage de longue durée. Le chômeur finit par ajuster son projet professionnel initial (baisse des prétentions salariales et des exigences en termes de conditions de travail) pour tenir compte de la réalité du travail et faire face aux différentes pressions auxquelles il est soumis (famille, société...).

Le chômage massif (19.5% des actifs urbains) témoigne de la forte sélectivité qui caractérise le marché du travail urbain au Maroc. La forte proportion des chômeurs en primo-insertion (51,8% de la population en chômage) montre que cette sélectivité s'exerce notamment à l'entrée du marché du travail. Ces difficultés d'accès au premier emploi touchent plus les diplômés et débouchent le plus souvent sur un chômage de longue durée lequel conduit progressivement à une exclusion de fait du marché du travail.

Ces données montrent l'impérieuse nécessité de l'organisation de la phase de passage de l'école à l'emploi. Cependant, si l'intervention publique dans cette phase paraît nécessaire, son efficacité reste en grande partie tributaire des conditions de sa mise en œuvre. L'expérience du programme 'Action-Emploi' est à ce sens très instructive. Elle met en évidence l'importance de trois éléments : la production des statistiques, le ciblage des mesures et le jeu des acteurs impliqués.

1. La production des statistiques : si sur le plan du développement des outils statistiques d'énormes progrès ont été réalisés ces dernières décennies, la question de l'évaluation des programmes de politiques d'emploi bute encore sur la disponibilité des statistiques adéquates. Ce manque de statistiques

est particulièrement ressenti dans des pays comme le Maroc où l'action publique est relativement récente. L'exemple du programme 'Action-Emploi' montre que ce souci de production de données n'était pas suffisamment pris en compte lors de la conception de ce programme. Ceci reflète le rôle secondaire voire marginal accordé à l'évaluation et au contrôle dans la conception du programme. Pour éviter que cette situation ne se répète, les programmes d'aides à l'insertion devraient prévoir l'évaluation comme un objectif explicite. La production de données ad hoc devrait être considérée comme une activité essentielle dans le processus de mise en œuvre du programme. L'éventail des questions qui pourraient être abordées en matière d'évaluation serait considérablement élargi si l'opérateur d'intermédiation procédait à la mise à jour de ces fichiers administratifs et mettait en place des partenariats lui permettant de réaliser le suivi de ces populations bénéficiaires.

2. Le ciblage des programmes : l'efficacité d'un programme dépend de son degré de ciblage. En principe, plus la mesure est ciblée, plus les chances de son efficacité sont grandes. L'exemple du programme " Action-Emploi " montre la nécessité d'un ciblage plus rigoureux tant des bénéficiaires que des établissements d'accueil. En effet, la catégorie des chômeurs de longue durée, définie sur la base d'une ancienneté en chômage supérieure à une année, s'avère une catégorie statistique trop hétérogène pour qu'elle soit soumise à un même dispositif. En effet, il est très difficile de comparer les conditions nécessaires pour l'insertion d'un jeune dont l'ancienneté est égale à une année avec celles d'un diplômé en chômage de primo-insertion depuis plus de 5 ans. De même, l'hétérogénéité des établissements d'accueil est illustrée par la diversité de leurs attitudes vis-à-vis du programme. Le ciblage des programmes ne peut se faire que si la conception des programmes est basée sur une lecture réaliste du marché du travail qui remet en cause l'hypothèse implicite de l'homogénéité des catégories statistiques utilisées (offre, demande, formation, entreprise, diplômé, opérateur d'intermédiation...). Le ciblage des mesures nécessite

également de la part de l'opérateur d'intermédiation de renforcer le volet de contrôle et de suivi.

3. Le jeu des acteurs : à ce niveau, les interactions des intérêts des acteurs locaux peuvent conduire à l'émergence d'effets pervers. En effet, la concorde de plusieurs micro-intérêts peut aboutir à une utilisation du dispositif ne cadrant pas avec les objectifs qui lui sont assignés. Ainsi, dans plusieurs cas, le recours à la formation dans le cadre du programme " Action-Emploi " semble répondre moins aux exigences de l'emploi qu'à un ensemble de préoccupations liées aux intérêts privés des acteurs locaux. De même, le jeu des acteurs renvoie également à l'action de l'opérateur public chargé de la gestion du dispositif. Cette action n'est pas neutre. Les modalités de mise en œuvre du dispositif différent selon que la posture adoptée par l'opérateur public privilégie l'aspect quantitatif (faire du chiffre) ou l'aspect qualitatif (s'attacher à la qualité des appariements, établir des relations durables avec les acteurs de la relation de travail, renforcer le contrôle et suivi). Les modalités de mise en œuvre du dispositif dépendent aussi du degré d'efficacité de l'opérateur public en tant que collectif de travail. La qualité des ressources humaines mobilisées conditionne ses réalisations tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Il est donc impératif de prendre en compte la réalité des logiques sous-jacentes aux comportements des acteurs impliqués dans la réalisation d'un programme. Ne pas prendre en compte ces logiques augmenterait les risques de déphasage entre les dispositions du programme et la réalité du marché du travail.

La prise en compte de ces trois éléments (production des données, ciblage, jeu des acteurs) ne peut se faire que si l'opérateur d'intermédiation rééquilibre son action en faisant plus dans le qualitatif et

moins dans le quantitatif. En d'autres termes, l'opérateur devrait se débarrasser de l'image de 'vendeur de mesures', qui a résulté de la manière dont il a géré le programme 'Action-Emploi' et l'affaire 'Ennajate'⁽¹⁴⁾. Cette dernière action a quelque peu ébranlé la crédibilité de l'ANAPEC. De ce fait, le changement de stratégie souhaité ne devrait pas se faire sans difficulté. Les cinq dispositifs ciblés d'aide à l'insertion mis en place après le PAE se sont accompagnés d'une baisse très sensible de l'activité de l'ANAPEC⁽¹⁵⁾. Un travail d'évaluation est nécessaire pour dire si cette baisse est induite par le caractère ciblé des nouvelles mesures et/ou bien par le processus de marginalisation de l'opérateur d'intermédiation.

Par ailleurs, l'hétérogénéité de la population des diplômés en chômage rendrait inévitable un processus de spécialisation au sein des opérateurs d'intermédiation. Il y a lieu donc de créer une structure d'intermédiation spécialisée dans l'accompagnement des diplômés chômeurs en situation d'exclusion du marché du travail. L'intermédiation au profit de travailleurs " employables " n'a rien à avoir avec l'intermédiation au profit de travailleurs en situation d'exclusion du marché du travail. Ces deux types d'intermédiations ne peuvent être assurés par un même opérateur.

Enfin, les mesures portant sur l'intermédiation et les dispositifs d'aide à l'insertion seront insuffisants tant qu'elles ne sont pas intégrées dans une politique publique globale incluant les actions en amont sur les modes de production des qualifications ; c'est à dire les mesures visant à améliorer le fonctionnement interne du système éducatif et du système productif et à renforcer leur interaction. ■

(14) Du nom d'une société étrangère qui a sollicité l'ANAPEC pour une opération d'intermédiation portant sur 30000 postes dans le tourisme de croisière. L'ANAPEC voulait faire de cette opération un grand coup. Elle a mobilisé tous les moyens pour l'inscription et la sélection des candidats. Malheureusement, l'ANAPEC a été dupée et cette affaire s'est révélée être une escroquerie. La crédibilité de l'ANAPEC a été sérieusement atteinte.

(15) Les cinq dispositifs sont : Contrat d'insertion, Contrat d'accès à l'emploi, Contrat de développement de l'emploi, Contrat d'utilité sociale, Crédit formation. Au niveau de l'ANAPEC-Marrakech, le nombre total des contrats réalisés de septembre 2001 à août 2003 ne dépasse pas 1000 pour l'ensemble des dispositifs.

RÉFÉRENCES

- ANAPEC (Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences), (2001), Bilan des réalisations en matière d'insertion des jeunes diplômés, Casablanca.
- Ashenfelter O., Card D., (1985), "Using the Longitudinal Structure of Earnings to estimate the effects of Training Programs" in *Economics of Training*, vol. II, pp648-660
- Balsan D., Hanchane S., Werquin P., (1994), " Analyse salariale des dispositifs d'aide à l'insertion ", *Formation-Emploi*, No 46, pp31-46
- Barbier J-C, Gautié J, (1998), " Enjeux de l'analyse internationale des politiques de l'emploi " in Barbier J-C, Gautié J, (Sous la Direction), *Les politiques de l'emploi en Europe et aux USA*, Cahier du CEE n°37, PUF
- Bonnal L., Fougere D., Serandon A., (1995), "L'impact des dispositifs d'emploi sur le devenir des jeunes chômeurs:une évaluation économétrique sur données longitudinales", *Economie et prévision*, No 155, pp537-547
- Bonnal L., Fougere D., Serandon A., (1997), "Evaluating the Impact of French Employment Policies of Individual Labour Market Histories ", *Review of Economic Studies*, No 64, pp 683-713
- Bougroum M, Ibourk A, (2002a), " Politique publique de l'emploi en faveur des diplômés au Maroc : Analyse et perspective ", *Revue Critique Economique*, n°8, Rabat.
- Bougroum M, Ibourk A, (2002b), " Le chômage des diplômés au Maroc : Quelques réflexions sur les dispositifs d'aide à l'insertion ", *Revue Formation-Emploi*, n°79, pp83-10, (France).
- Bougroum M, Ibourk A, (2003) : " Les effets des dispositifs d'aide à la création d'emploi dans un pays en développement : Cas du Maroc ", *Revue Internationale du Travail (BIT)*, Vol. 142 (2003), n° 3.
- CNJA (Conseil National de la Jeunesse et l'Avenir), (1996), *Enquête sur l'encadrement des entreprises privées, Résultats, Volumes 1, 2 et 3*, CNJA, Rabat.
- Davidson R., MacKinnon, J.G (1993), *Estimation and Inference in econometric*, Oxford.
- Direction de la Statistique, *Enquête Activité, emploi et chômage*, Rabat, 2001, 2002.
- Direction de la Statistique, *Recensement général de la population et de l'habitat de 1982*, Rabat, 1982.
- Dolton P., Makepeace G.H., Treble J.GI (1994) "The Youth Training Scheme and The Scolll-to- Work Transition", *Oxford Economic Papers*, No 46, pp 629-657
- Escofier B., Pagès J.P. (1988), *L'analyse factorielle simple et multiple*, Dunod, 1998, 3ème édition.
- Foudi R., Stankiewicz F., Trelcat-Toutin M.H., (1993), " L'efficacité des stages de formation : le cas des demandeurs d'emploi de bas niveau de qualification ", *Formation-Emploi*, -n°41, pp. 21-32.
- Gautié J, (1998), " Les évaluations d'ordre micro-économique : impacts sur les bénéficiaires et effets directs sur l'emploi" in Barbier J-C, Gautié J, (Sous la Direction), *Les politiques de l'emploi en Europe et aux USA*, Cahier du CEE n°37, PUF
- Gritz M., (1993), "The impact of Training on the frequency and Duration of Employment", *Journal of Econometrics*, No.57, pp21-51

- Ham J.C., Lalonde R.J, (1996), "The effect of Sample Selection and Initial Conditions in Durations Models : Evidence from Experimental Data on Training", *Econometrica*, vol 64, No.1, pp 175-205
- Ibourk A, (1996), *Econométrie des modèles de durée et application aux transitions sur le marché du travail marocain : Cas des jeunes diplômés de Marrakech*, Mémoire de D.ES, Université Cadi Ayyad, Marrakech
- Kamionka T., (1999) "Mobilités individuelles sur le marché du travail: le rôle des emplois aidés" Communication aux XVIèmes Journées de microéconomie Appliquée, Lyon, 3-4 juin
- Jovanovic B., (1979), "Firm-specific capital and turnover", *Journal of Political Economy* (Chicago), Vol.87, n°6, Décembre, pp. 1246-1260.
- Lancaster T.,(1990), *The Econometric Analysis of transition Data*, Econometric Society Monographs ed.
- Lollivier S., (1999), "Transitions sur le marché u travail de 1994 à 1997. Le cas des jeunes de 30 ans ou moins" Communication aux Journées de l' IDEP, 21-22 juin Marseille
- Lynch L M.,(1991) "Gender and Productivity- the Role of Off-the-Job vs On-the-Job Training for the Mobility of Women Workers", *American Economic Review*, No 2 , pp 151-156
- Maddala G.S, (1986), "Desequilibrium, self-selection and switching models" in *Handdbook Of Econometrics*, vol III,Elsevier Science Publishers
- Maddala, G.S (1983), *Limited-Dependent and Qualitative Variables in Econometrics*, Cambridge, Cambridge Press.
- Magnac T (1997)" Les stages et l'insertion professionnelle des jeunes: une évaluation statistique", *Economie et Statistique*, N 304-305, pp 75-94
- Marx I. (2001), " Aides à la création d'emplois et allégement des cotisations sociales à la charge des employeurs : bilan de divers travaux d'évaluation empirique ", *Revue internationale du travail*, vol. 140, pp. 77-93
- Pénard T., Sollogoub M, (1995), "les politiques françaises d'emploi en faveur des jeunes : une évaluation économétrique", *Revue Economique*, vol 46, No.3
- Van Der Linden B . (1997), " Effets des formations professionnelles et des aides à l'embauche : exploitation d'une enquête auprès d'employeurs belges ", *Economie et prévision*, n°131, pp. 113-130.
- Werquin P., (1999), "Youth Labor Market Entry in France" i , *Ocde*,pp265-288

ANNEXE : Notions de base de l'analyse de survie

Définition

La particularité majeure des données de durées réside dans le fait qu'elles peuvent s'interpréter facilement comme résultant d'un processus stochastique sous-jacent et qu'elles correspondent à des variables à valeurs sur la demi droite réelle $[0, +\infty[$.

Ainsi, la situation la plus simple se rencontre dans des processus dits "de vie et de mort", c'est-à-dire des processus ponctuels caractérisés par deux états $\{E_0, E_1\}$ avec $X_0 = E_1$ et une seule transition. On interprétera E_0 comme "la vie" et E_1 comme la "mort". La trajectoire d'un tel processus est alors caractérisée par une seule variable aléatoire positive : la durée de permanence dans l'état initial (de vie). On parlera alors de "modèle de durée" sans nécessairement se référer explicitement à un processus ponctuel sous-jacent.

Concepts de base

Notons T la variable de durée de loi continue sur \mathbb{R}^+ . En pratique cette variable représente la durée passée dans le stage. Il existe différentes façons de spécifier la distribution d'une telle variable aléatoire non négative T que nous exposons ici :

Fonction de distribution cumulative

$$F(t) = \Pr (Y \leq t) = \int_0^t f(x)dx$$

Densité

$f(t), t \in \mathbb{R}^+$ représente la densité de Y correspond à la probabilité que T soit située dans un petit intervalle de temps donné, elle est définie par :

$$f(t) = \lim_{\Delta t \rightarrow 0} \frac{\Pr [t \leq T \leq t + \Delta t]}{\Delta t}$$

La fonction du hazard

$$S(t) = \Pr (Y > t) = 1 - F(t) = \int_t^\infty f(x)dx$$

La fonction du hazard

$$h(t) = \frac{f(t)}{1 - F(t)} = \frac{f(t)}{S(t)} = \lim_{\Delta t \rightarrow 0} \frac{\Pr (t < T < t + \Delta t / T > t)}{\Delta t}$$

Résumé des différentes relations existantes entre les diverses spécifications de distribution de T .

	$F(t)$	$S(t)$	$f(t)$	$h(t)$
$F(t)$	$F(t)$	$1 - S(t)$	$\int_0^t f(u)du$	$1 - \exp(-\int_0^t h(u)du)$
$S(t)$	$1 - F(t)$	$S(t)$	$\int_t^\infty f(u)du$	$\exp(-\int_0^t h(u)du)$
$F(t)$	$\frac{dF(t)}{dt}$	$-\frac{dS(t)}{dt}$	$f(t)$	$h(t) \cdot S(t)$
$H(t)$	$\frac{1}{(1 - F(t))} \frac{dF(t)}{dt}$	$\frac{-1}{1 - F(t)} \frac{dS(t)}{dt}$	$\frac{f(t)}{S(t)}$	$h(t)$



Karim EL AYNAOUI
Bank Al-Maghrib

MACROECONOMIC AND WELFARE EFFECTS OF INCREASING THE MINIMUM WAGE IN MOROCCO

A QUANTITATIVE EVALUATION⁽¹⁾

Abstract : This paper studies the macroeconomic and welfare effects of an increase in the minimum wage in Morocco using a quantitative framework that captures many of Morocco's labor market features—such as a large public sector, high redundancy payments, powerful trade unions, and international labor migration. The simulation shows that an increase in the minimum wage can have sizable adverse macroeconomic effects in the long run, in the form of a negative effect on output growth, higher unemployment for various categories of workers, and lower private investment. In addition, although such increases may well be beneficial to those groups whose compensation is directly dependent on the minimum wage, it may hurt other groups.

Morocco adopted as early as 1936 a minimum wage legislation that sets different wages floors for urban and rural labor markets, as well as for different age categories. In principle, the legislation calls for adjustments in minimum wages on the basis of a formal price indexation mechanism, which is triggered when the consumer price index rises by 5 percent. In practice, however, revisions are irregular and rather independent of the indexation rule. They are usually the outcome of political and discretionary decisions, often following overwhelming pressure from trade unions. The few studies that are available reveal indeed that the minimum wage regulation (which concerns mostly unskilled workers) is pretty well enforced in the urban private formal sector. It also influences the overall wage structure in the private formal sector.

During the period 1970-2000, the urban minimum wage has increased by an average of 6 percent a year in nominal terms, and by around 1.1 percent a year in real terms (see Figure 1). Over the 1990s only, it has increased at an annual rate of about 1.3 percent in real terms—well above the growth rate of labor productivity in the industrial formal private sector. In 2000, the urban minimum wage represented 50 percent of the average wage in the formal private sector and 178 percent of GDP per capita—a fairly high level in

(1) The present note has been prepared by Pierre-Richard Agénor (Hallsworth Professor of International Macroeconomics and Development Economics, University of Manchester) and Karim El Aynaoui (Advisor, Bank Al-Maghrib). It is based on their paper, "Labor Market Reforms and Unemployment in Morocco: A Quantitative Analysis," World Bank Policy Research Working Paper No. 3091 (June 2003). For a French version, see: Agénor, Pierre-Richard et Karim El Aynaoui (2005), "Politiques du marché du travail et chômage au Maroc : une analyse quantitative", *Revue d'économie du développement*, 1, pp. 5-51.

The views expressed in this paper do not represent those of the authors' institutions.

comparison to other middle-income developing countries. Many observers have argued that high minimum wages adversely affected the demand for unskilled labor and contributed to a rise in Morocco's unit labor costs, thereby affecting Morocco's external competitiveness and contributing to higher unemployment (particularly among new entrants in the labor market).

On April 30, 2003, the Government agreed with the trade unions to increase the minimum wage (SMIG) by 10 percent in two steps (5 percent in July 2003 and an additional 5 percent in July 2004). The purpose of this note is to assess quantitatively the effects of this increase on aggregate output, employment and wages, as well as household welfare, as measured by changes in real consumption.

THE ANALYTICAL FRAMEWORK

The analysis is based on a quantitative macroeconomic model of the Moroccan economy that offers a fairly detailed treatment of the labor market. The model explicitly accounts for features such as a large informal urban sector, public sector employment and "leadership effects" of public sector wages, powerful trade unions, and international migration of labor⁽²⁾. The point of departure is a distinction between rural and urban production, and between informal and formal production (both private and public in the latter case) within the urban sector. With land in fixed supply, rural production uses both labor and public capital. Urban informal production uses only labor, whereas production in the public sector requires both skilled and unskilled labor. Production in the urban private formal sector combines public and private capital, as well as unskilled and skilled labor. Output of the rural and urban private formal sectors is allocated between exports and domestic sales.

The labor market is segmented into five categories of workers: rural, urban informal, urban unskilled, urban skilled, and overseas workers. The former categories are all employed domestically, whereas

the fifth category is working abroad and transferring remittances to the domestic economy. Rural-urban migration is determined partly by the expected urban-rural consumption wage differential, where the expected urban wage accounts for the likelihood of entering the formal urban labor market segment (where employment is demand determined). Wages in agriculture are assumed to be flexible⁽³⁾.

Rural migrants add to the pool of urban informal unskilled labor, whereas overseas migrants, individuals with upgraded skills, and individuals joining the formal sector labor force, leave the urban informal labor market segment. Wages in the urban informal sector adjust to equilibrate supply and demand for labor, with labor supply being determined by rural-urban migration, skills upgrading, and overseas migration. The supply of unskilled labor in the formal sector is determined by the expected formal-informal sector wage differential.

The minimum wage is assumed binding for unskilled workers in the private formal sector and fully indexed; employment is thus determined by firms in the private sector, based on profit maximization. Public sector employment (both skilled and unskilled) is exogenously determined. Overseas

(2) See Agénor and El Aynaoui (op. cit.) for more details.

(3) Although a minimum wage formally exists in agriculture, as noted earlier, most empirical studies of the Morocco labor market suggest that it is not binding. As a result, the model assumes that wages are market-clearing.

migration is determined in part by the expected urban-overseas wage differential. In all, there are five categories of households in the model : rural households, urban informal sector households, urban formal unskilled households (which consists of all unskilled workers employed in the private and public sectors), skilled households, and profit earners.

In this framework, both skilled and unskilled open unemployment prevail in equilibrium. Skilled unemployment emerges because those who are unable to find employment in the formal sector (either public or private) opt not to join the informal economy—perhaps as a result of adverse “signaling” considerations. Unskilled unemployment emerges as a result of queuing for formal sector jobs—in the absence of a well-functioning placement system, workers often have no choice but to physically search for job opportunities themselves.

“Closing” the model requires specifying the variable that adjusts to satisfy the aggregate balance between savings and investment. In the simulation reported below, the closure rule requires private investment to be determined residually. Thus, to the extent that foreign savings and private domestic savings are given, an increase in the

government fiscal deficit (or public dissaving) translates into a “crowding out” effect on private investment, which mitigates the benefits of a fiscal expansion. This closure rule is consistent with much of the evidence on the behavior of net private and public savings observed in Morocco during the past few years.

SIMULATION RESULTS

The simulation results associated with a permanent, 10 percent increase in the minimum wage in the private formal sector are illustrated in Figures 2, 3 and 4, which display percentage or absolute changes from the baseline solution for unemployment (skilled and unskilled), employment in the informal sector, and household welfare (as measured by changes in real consumption) in the five household groups identified earlier. Table 1 and 2 contain detailed simulation results.

The impact effect of the increase in the minimum wage is a reduction in the demand for unskilled labor in the private sector by about 6.5 percent in the first year (see Figure 2). This reduction in demand—given that the existing pool of unskilled workers seeking employment in the urban sector

Figure 1

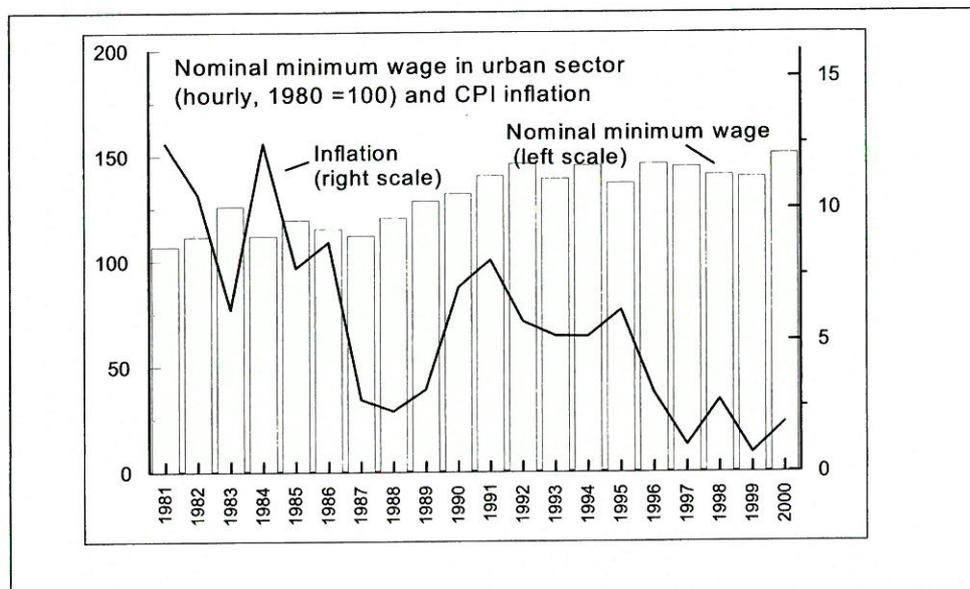
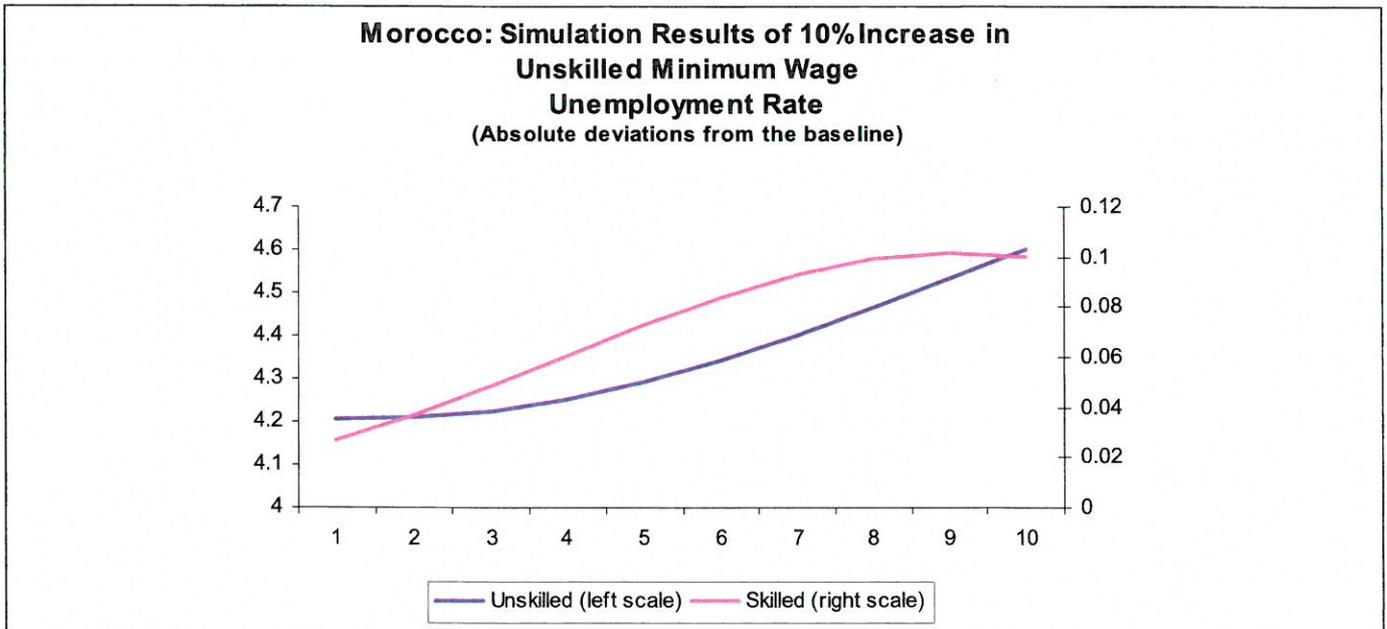


Figure 2



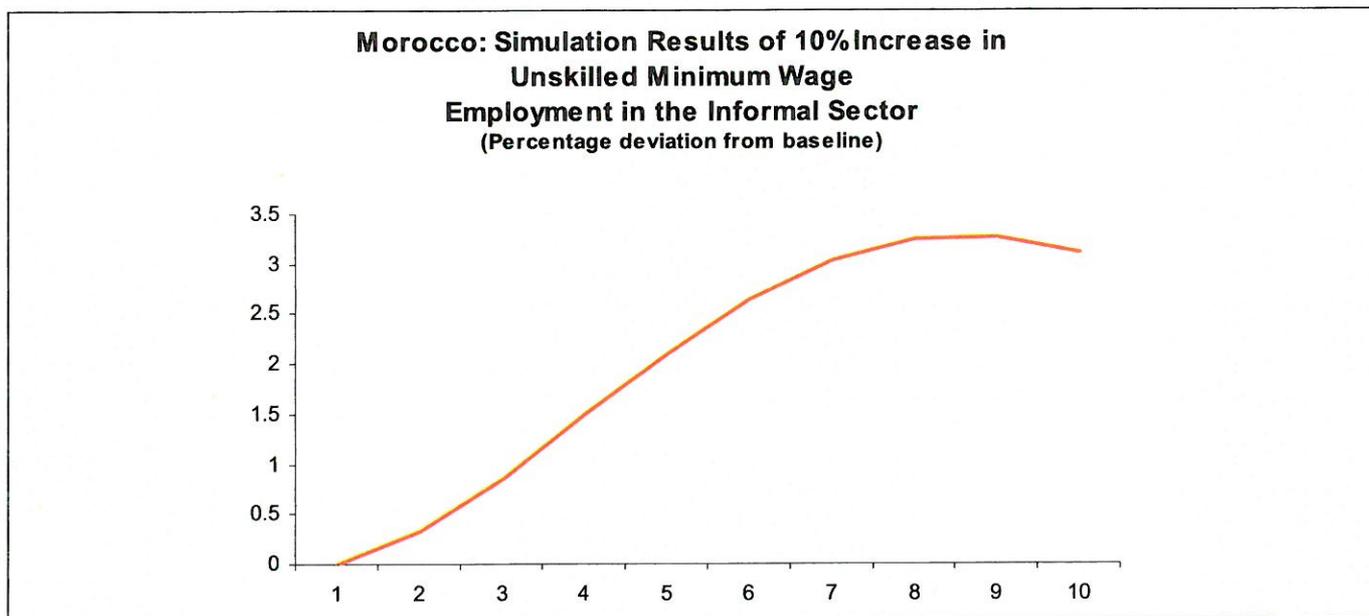
does not change on impact—translates into a rise in the unskilled unemployment rate of about 4.2 percentage points in the first and subsequent years.

In the medium and longer term, as the expected unskilled wage in the formal economy rises, formal-informal, rural-urban, and domestic-international migration dynamics set in. The reduction in private formal sector employment (at the initial level of unskilled labor supply in the formal sector) lowers the probability of finding a job in that sector. However, this is not sufficient to offset the increase in the minimum wage itself, and the expected formal sector wage for unskilled workers (which is the product of the minimum wage and the employment probability) increases relative to the informal sector wage. This leads to a reduction in the number of workers willing to queue for employment in the formal economy.

After 10 years, the increase in the unskilled unemployment rate is about 4.6 percentage points, slightly higher than the impact effect. The increase in the expected formal-informal sector wage differential tends to increase over time the number of unskilled workers seeking employment in the formal sector; this tends to reduce labor supply in the informal economy and to push wages up in that sector. However, at the same time, the expected urban-rural wage rises, thereby increasing migration flows to urban areas and the supply of labor in the informal sector. The net effect is indeed an increase in the supply of workers in the informal economy, which tends to put downward pressure on wages there. This tends to further increase the incentive to queue for employment in the formal sector⁽⁴⁾. Overall, both employment and activity increase in the informal sector (see Figure 3). At the same time,

(4) The initial increase in the expected unskilled urban wage relative to the foreign wage lowers incentives to migrate abroad. The reduction in the number of international migrants means also an increase in the domestic supply of unskilled labor, which tends to add downward pressure on informal sector wages. However, due to the parameters of the model (the wage elasticity of these flows is assumed to be relatively small) international migration flows change by only a small amount, when measured in proportion of the total urban unskilled labor force

Figure 3



the increase in rural-to-urban migration flows is accompanied by higher wages, lower employment, and lower output in the rural sector in the longer run.

The increase in the minimum wage, by raising the relative cost of unskilled labor, also leads to some substitution among production factors over time. Because unskilled labor is assumed to have a relatively high degree of substitution with respect to the composite factor consisting of skilled labor and physical capital (both public and private), the higher cost of that category of labor gives indeed an incentive to firms to substitute toward the skilled labor-physical capital bundle. However, this effect is not large. In addition, because the overall effect of the shock on output growth in the urban private formal sector is negative, demand for both categories of labor tends to fall. As a result, skilled employment in the private formal sector falls and the skilled open unemployment rate rises slightly over time (see Figure 2).

Overall, the increase in the minimum wage has a negative effect on real GDP, of about 0.3 percent in

the long run. The drop in activity (and the concomitant reduction in consumption and imports) translates into lower tax revenues, and thus increased borrowing needs by the government. Given the macroeconomic “closure” rule discussed earlier, the increase in government borrowing exerts a “crowding out” effect on private investment. In turn, the reduction in private physical capital accumulation has both short-term effects (which take the form of downward pressures on aggregate demand and prices) but also longer-term, supply-side effects, because it affects the marginal productivity of (and thus the demand for) all categories of labor.

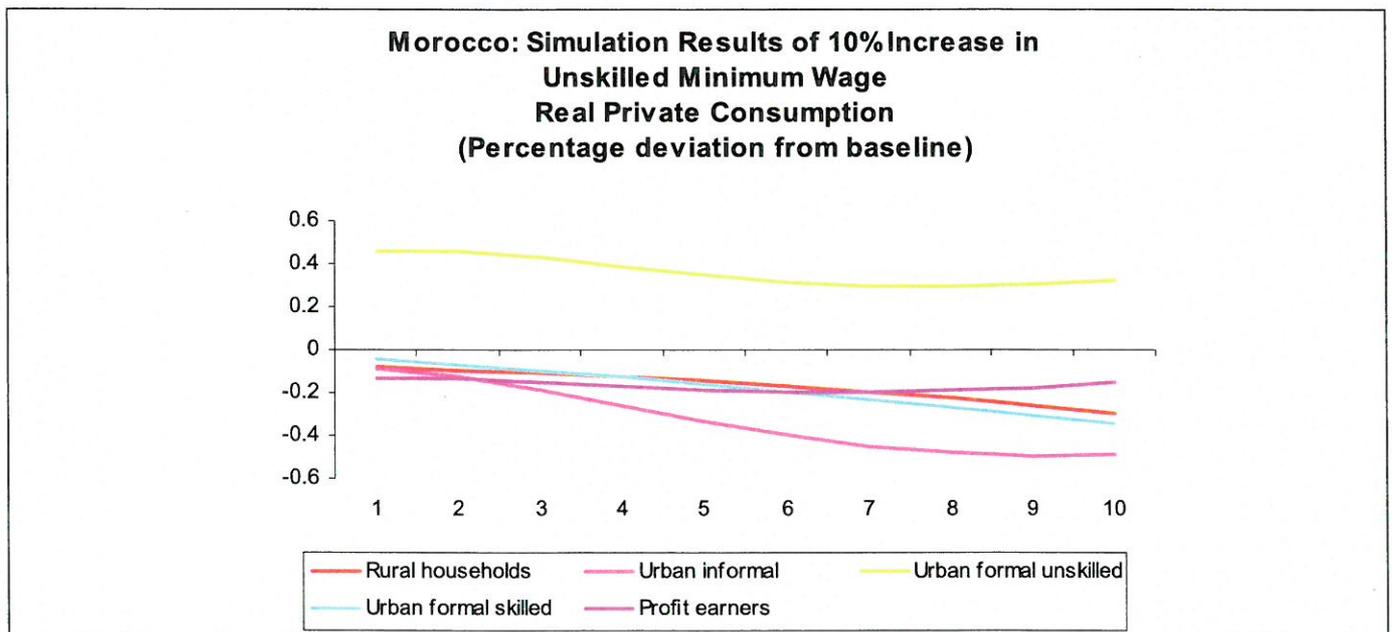
As illustrated in Figure 4, real private consumption tends to increase for the group of urban formal unskilled workers—that is, those who benefit most directly from the higher minimum wage. This is because although unskilled employment drops as a result of the higher minimum wage, it does not fall by nearly as much; as a result, the “wage bill” for that category of workers does indeed increase. However, the figure also shows that real consumption (as well as income) falls for

all other groups. The reason for this outcome varies depending on the group. For rural households, it is because although wages increase slightly, employment falls by a larger amount (as a result of increased migration flows, as noted earlier). For informal sector households, although employment levels increase, wages drop by a larger amount, implying that total wage income for that group is lower.

It should be noted that in the foregoing discussion, we have assumed that the minimum wage acts as an explicit constraint only in the private formal urban sector; in particular, wages in the public sector were taken as given. If, on the contrary, we were to assume that nominal wages for unskilled government workers are increased

pari passu with the minimum wage faced by private firms in the urban formal sector, the crowding out effects alluded to earlier would be magnified. Indeed, the ensuing increase in the government wage bill would further increase the budget deficit induced by lower tax revenue. As a result, private capital formation would need to fall even more to maintain the aggregate balance between savings and investment (assuming, of course, no offsetting change in foreign borrowing). Thus, the contraction in formal sector output would be even higher than in the scenario described above. In turn, the reduction in activity would further constrain the expansion of unskilled labor demand, thereby magnifying the adverse impact of the increase in the minimum wage on unemployment.

Figure 4



CONCLUDING REMARKS

The thrust of the foregoing discussion is that increases in the minimum wage have important consequences on the overall economy. Specifically, there are two points to highlight.

What the above simulation shows is that an increase in the minimum wage can have sizable adverse macroeconomic effects in the long run, in the form of a negative effect on output growth, higher unemployment for various categories of workers, and lower private investment. In addition, although such increases may well be beneficial to those groups whose compensation is directly dependent on the minimum wage, it may hurt other groups, in the sense that their real income and consumption levels may fall, as a result of adverse effects either on their level of employment or wages⁽⁵⁾. If the motivation for increasing the minimum wage is distributional, the main message here is that equity issues are better addressed through different means, possibly through the tax system.

As shown by a recent growth accounting exercise ⁽⁶⁾, labor is the principal determinant of economic growth in Morocco (79 percent over the period 1982-2000). However, its contribution to overall economic growth fell from 3.5 percent in the 1980s to 1.7 percent in the 1990s. This outcome can be explained by a weaker economic expansion, but also by a policy mix favoring capital/labor substitution, a trade incentive structure biased toward capital goods imports, and rapidly growing unskilled labor costs following numerous increases in the minimum wage. As a result, and while the country has a comparative advantage in labor-intensive activities, the contribution of capital to overall economic growth increased from 0.05 percentage points of GDP (annual average) to 1.2 in the 1990s. Meanwhile, labor costs—measured by average wages—have increased faster than productivity. The recent increase in the minimum wage will reinforce the bias in favor of capital and could strain further the situation of the labor market. ■

(5) Ministère des finances/Direction de la politique économique générale, Banque mondiale, "Le défi de la croissance économique : études techniques", Banque mondiale, Groupe Développement Economique et Social, Région Moyen-Orient et Afrique du Nord, Unpublished, juin 2002.

(6) Ministère des finances/Direction de la politique économique générale, Banque mondiale, "Le défi de la croissance économique : études techniques", Banque mondiale, Groupe Développement Economique et Social, Région Moyen-Orient et Afrique du Nord, Unpublished, juin 2002.

Table 1
Morocco: Simulation Results
10 Percent Increase in Unskilled Minimum Wage, Private Formal Sector
(Percentage deviations from baseline, unless otherwise indicated)

	Periods									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Real Sector										
Total resources	-0.07	-0.09	-0.12	-0.15	-0.19	-0.23	-0.25	-0.27	-0.29	-0.29
Gross domestic product	-0.07	-0.09	-0.12	-0.15	-0.19	-0.22	-0.25	-0.27	-0.28	-0.29
Imports of goods and NFS	-0.07	-0.09	-0.12	-0.16	-0.20	-0.24	-0.27	-0.29	-0.30	-0.30
Total expenditure	-0.07	-0.09	-0.12	-0.15	-0.19	-0.23	-0.26	-0.27	-0.29	-0.29
Total consumption	-0.05	-0.06	-0.08	-0.12	-0.15	-0.18	-0.20	-0.21	-0.22	-0.22
Private consumption	-0.05	-0.07	-0.10	-0.14	-0.18	-0.21	-0.24	-0.26	-0.27	-0.27
Public consumption	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total investment	-0.11	-0.14	-0.18	-0.23	-0.28	-0.32	-0.35	-0.38	-0.39	-0.39
Private investment	-0.32	-0.37	-0.44	-0.52	-0.60	-0.67	-0.73	-0.76	-0.78	-0.78
Public investment	0.04	0.04	0.02	0.00	-0.01	-0.03	-0.03	-0.03	-0.02	-0.01
Exports of goods and NFS	-0.11	-0.14	-0.18	-0.22	-0.27	-0.31	-0.35	-0.39	-0.41	-0.43
External Sector (% of GDP)										
Current account										
Exports of goods and NFS	-0.01	-0.01	-0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.01	0.00	0.00
Imports of goods and NFS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	0.00
Factor services	0.00	0.00	0.00	-0.01	-0.02	-0.02	-0.02	-0.02	-0.02	-0.02
Capital account										
Private borrowing	0.01	0.01	0.01	0.02	0.03	0.03	0.04	0.04	0.04	0.05
Public borrowing	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Public borrowing	0.01	0.01	0.01	0.02	0.02	0.03	0.03	0.03	0.04	0.04
Government Sector (% of GDP)										
Total revenue										
Direct taxes	-0.01	-0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Indirect taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01
Total expenditure										
Consumption	0.01	0.01	0.02	0.02	0.03	0.03	0.04	0.04	0.04	0.04
Investment	0.02	0.02	0.02	0.03	0.03	0.03	0.04	0.04	0.04	0.05
Transfers to households	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	0.01
Foreign interest payments	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total financing										
Foreign financing	0.01	0.01	0.01	0.02	0.02	0.03	0.03	0.03	0.04	0.04
Domestic borrowing	0.03	0.04	0.05	0.05	0.06	0.07	0.07	0.08	0.08	0.08
Labor Market										
Nominal wages										
Agricultural sector	-0.11	-0.07	0.02	0.14	0.26	0.36	0.43	0.47	0.46	0.43
Informal sector	-0.08	-0.45	-1.05	-1.74	-2.42	-3.00	-3.43	-3.66	-3.70	-3.55
Private formal sector										
Unskilled	10.01	10.01	10.00	9.98	9.97	9.95	9.95	9.94	9.94	9.95
Skilled	-0.02	-0.04	-0.07	-0.11	-0.15	-0.19	-0.24	-0.29	-0.34	-0.39
Public sector										
Unskilled	0.01	0.01	0.00	-0.02	-0.03	-0.04	-0.05	-0.05	-0.05	-0.05
Skilled	0.01	0.01	0.00	-0.01	-0.03	-0.04	-0.04	-0.05	-0.05	-0.04
Employment										
Agricultural sector										
Traded	0.04	-0.01	-0.09	-0.19	-0.29	-0.38	-0.45	-0.50	-0.51	-0.49
Nontraded	-0.13	-0.19	-0.27	-0.38	-0.49	-0.60	-0.69	-0.76	-0.82	-0.85
Informal sector										
Private formal sector	0.00	0.33	0.86	1.49	2.11	2.64	3.03	3.25	3.27	3.12
Private formal sector										
Unskilled	-6.54	-6.56	-6.58	-6.61	-6.63	-6.66	-6.68	-6.70	-6.71	-6.72
Skilled	-0.04	-0.06	-0.08	-0.10	-0.12	-0.14	-0.16	-0.17	-0.18	-0.18
Public sector										
Unskilled	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Skilled	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Labor supply (urban formal)										
Unskilled	0.00	0.01	0.03	0.05	0.09	0.13	0.17	0.23	0.28	0.33
Skilled	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01
Workers abroad	0.00	-0.04	-0.10	-0.16	-0.21	-0.24	-0.24	-0.22	-0.19	-0.15
Unemployment rate										
Unskilled	4.21	4.21	4.22	4.25	4.29	4.34	4.40	4.46	4.53	4.60
Skilled	0.03	0.04	0.05	0.06	0.07	0.08	0.09	0.10	0.10	0.10
Real wage ratios										
Expected urban-urban	0.00	1.28	1.08	0.76	0.39	0.04	-0.27	-0.50	-0.64	-0.67
Expected formal-informal	0.00	3.75	4.42	5.42	6.47	7.37	8.00	8.27	8.21	7.94
International-expected formal	0.00	-3.78	-3.35	-2.59	-1.69	-0.80	-0.06	0.46	0.75	0.80
Migration										
Rural-urban (% of urban unskilled labor supply)	0.00	0.10	0.15	0.17	0.16	0.13	0.07	0.01	-0.05	-0.10
Formal-informal (% of urban formal unskilled labor supply)	0.00	0.01	0.02	0.02	0.03	0.04	0.05	0.05	0.05	0.05
International emigration (% of urban unskilled labor supply)	0.00	-0.05	-0.07	-0.08	-0.08	-0.07	-0.05	-0.03	-0.01	0.01
Memorandum items										
GDP at market prices										
Value added at factor cost	-0.08	-0.10	-0.12	-0.14	-0.16	-0.18	-0.21	-0.23	-0.24	-0.25
Value added in traded agricultural sector	0.02	0.00	-0.04	-0.08	-0.13	-0.17	-0.20	-0.22	-0.22	-0.21
Value added in nontraded agricultural sector	-0.03	-0.04	-0.06	-0.09	-0.11	-0.14	-0.16	-0.17	-0.18	-0.19
Value added in urban informal sector	0.00	0.03	0.07	0.12	0.17	0.22	0.25	0.27	0.27	0.26
Value added in urban formal sector	-0.14	-0.16	-0.18	-0.21	-0.24	-0.27	-0.30	-0.32	-0.35	-0.37
Private Consumption	-0.07	-0.08	-0.11	-0.13	-0.16	-0.18	-0.21	-0.22	-0.24	-0.25
Private Investment	-0.37	-0.42	-0.48	-0.54	-0.61	-0.67	-0.72	-0.76	-0.79	-0.80
Disposable income	-0.07	-0.08	-0.10	-0.12	-0.15	-0.17	-0.19	-0.20	-0.21	-0.22

¹ Absolute deviation from baseline

² real terms

Table 2
Morocco Prices, Income, Consumption, and Structural Indicators
10 Percent Increase in Unskilled Minimum Wage, Private Formal Sector
(Absolute deviations from baseline, unless otherwise indicated)

	Periods									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Consumer Prices and the Real Exchange Rate ¹										
Rural CPI	0,00	0,00	-0,01	-0,02	-0,03	-0,04	-0,05	-0,06	-0,06	-0,06
Urban CPI	0,01	0,01	0,00	-0,01	-0,03	-0,04	-0,05	-0,05	-0,05	-0,04
Unskilled	0,01	0,01	0,00	-0,01	-0,03	-0,04	-0,05	-0,05	-0,05	-0,04
Skilled	0,01	0,01	0,00	-0,01	-0,03	-0,04	-0,04	-0,05	-0,05	-0,04
Real Exchange Rate	-0,04	-0,05	-0,04	-0,03	-0,03	-0,02	-0,02	-0,03	-0,04	-0,05
Value Added Prices ¹										
Rural traded agriculture	-0,10	-0,09	-0,05	-0,01	0,04	0,07	0,09	0,10	0,08	0,05
Rural non-traded agriculture	-0,25	-0,27	-0,27	-0,26	-0,25	-0,26	-0,28	-0,33	-0,39	-0,47
Urban private informal	-0,08	-0,15	-0,27	-0,42	-0,56	-0,68	-0,77	-0,83	-0,84	-0,82
Urban private formal	0,03	0,08	0,07	0,05	0,04	0,03	0,03	0,04	0,06	0,03
Urban public	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	-0,03	-0,03
Real Disposable Income ¹										
Rural households	-0,08	-0,10	-0,11	-0,13	-0,15	-0,17	-0,20	-0,23	-0,26	-0,30
Traded agriculture	-0,08	-0,09	-0,08	-0,08	-0,08	-0,08	-0,09	-0,11	-0,13	-0,16
Non-traded agriculture	-0,08	-0,10	-0,13	-0,16	-0,19	-0,22	-0,26	-0,30	-0,34	-0,38
Urban households	-0,05	-0,07	-0,10	-0,12	-0,15	-0,17	-0,19	-0,19	-0,19	-0,18
Informal	-0,09	-0,13	-0,19	-0,26	-0,34	-0,40	-0,45	-0,48	-0,50	-0,49
Formal unskilled	0,46	0,45	0,42	0,38	0,34	0,31	0,30	0,29	0,30	0,32
Formal skilled	-0,05	-0,07	-0,10	-0,13	-0,16	-0,20	-0,23	-0,27	-0,31	-0,34
Capitalists and retirees	-0,13	-0,14	-0,15	-0,17	-0,19	-0,20	-0,20	-0,20	-0,18	-0,16
Real Private Consumption ¹										
Rural households	-0,08	-0,10	-0,11	-0,13	-0,15	-0,17	-0,20	-0,23	-0,26	-0,30
Traded agriculture	-0,08	-0,09	-0,08	-0,08	-0,08	-0,08	-0,09	-0,11	-0,13	-0,16
Non-traded agriculture	-0,08	-0,10	-0,13	-0,16	-0,19	-0,22	-0,26	-0,30	-0,34	-0,38
Urban households	-0,05	-0,07	-0,09	-0,12	-0,15	-0,17	-0,18	-0,19	-0,19	-0,18
Informal	-0,09	-0,13	-0,19	-0,26	-0,34	-0,40	-0,45	-0,48	-0,50	-0,49
Formal unskilled	0,46	0,45	0,42	0,38	0,34	0,31	0,30	0,29	0,30	0,32
Formal skilled	-0,05	-0,07	-0,10	-0,13	-0,16	-0,20	-0,23	-0,27	-0,31	-0,34
Capitalists and retirees	-0,13	-0,14	-0,15	-0,17	-0,19	-0,20	-0,20	-0,20	-0,18	-0,16
Production Structure										
Size of Informal Sector (% of total output)	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Size of Agricultural Sector (% of total output)	0,02	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Composition of Employment										
Employment in rural sector (% of total employment)	0,05	0,05	0,03	0,01	-0,01	-0,03	-0,04	-0,05	-0,05	-0,04
Employment in informal sector (% of total employment)	0,01	0,03	0,05	0,08	0,11	0,13	0,14	0,15	0,15	0,14
Employment in informal sector (% of urban employment)	0,02	0,04	0,07	0,11	0,14	0,16	0,18	0,19	0,18	0,17
Employment in public sector (% of total employment)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Employment in public sector (% of urban employment)	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Private Expenditures										
Consumption (% of GDP)	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Consumption (% of total consumption)	-0,01	-0,01	-0,01	-0,02	-0,03	-0,03	-0,03	-0,04	-0,04	-0,04
Investment (% of GDP)	-0,03	-0,04	-0,04	-0,05	-0,06	-0,06	-0,07	-0,08	-0,08	-0,08
Investment (% of total investment)	-0,09	-0,10	-0,11	-0,13	-0,15	-0,16	-0,17	-0,18	-0,19	-0,19
Public Expenditures										
Consumption (% of GDP)	0,01	0,01	0,02	0,02	0,03	0,03	0,04	0,04	0,04	0,04
Investment (% of GDP)	0,02	0,02	0,02	0,03	0,03	0,03	0,04	0,04	0,04	0,05
Infrastructure (% of public investment)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Health (% of public investment)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Education (% of public investment)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Public sector wage bill (% of public expenditure)	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01
External Sector										
Agricultural exports (% of total exports)	0,05	0,06	0,04	0,02	0,00	-0,02	-0,03	-0,03	-0,02	0,00
Imports of non-agricultural goods (% of total imports)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
External debt (% of GDP)	0,10	0,13	0,18	0,25	0,33	0,40	0,47	0,52	0,56	0,59
Degree of openness (total trade in % of GDP)	-0,01	-0,01	-0,01	-0,02	-0,02	-0,02	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03

¹ Percentage deviations from the base line



Jean-Paul CHARIE

Député du Loret et Président du
groupe d'étude PME

CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET EMPLOI DANS LES ÉCONOMIES MODERNES

Si la création d'emplois dans les activités marchandes est indéniablement source de croissance économique, la croissance économique est-elle, aujourd'hui, source de créations d'emplois ?

La question mérite d'être posée car, contrairement à l'affirmation de nombreux gouvernements, le 1 % de croissance supplémentaire ne crée plus toujours les emplois escomptés.

Avec des commandes supplémentaires, des entreprises en profitent pour mécaniser et investir dans l'augmentation de la productivité, sources de diminution d'emplois. Avec un marché en croissance, des entreprises en profitent pour délocaliser. Les emplois sont créés ailleurs, diminués ici...

Deux questions complémentaires doivent donc être posées quand on espère de la croissance, des créations d'emplois sur son territoire :

1. *Quelles sont les activités délocalisables et en quoi desservent-elles la stratégie de création d'emplois ?*
2. *Comment, avec qui créer des activités génératrices d'emplois et de croissance ?*

Sur les délocalisations, force est de le constater. Toute production industrielle de produits standardisés, stables et en grande série est soumise à la concurrence internationale sur les coûts de production et le prix de vente. Si notre stratégie de développement est obnubilée par ces seules activités industrielles, nous avons beaucoup moins de chances de réussir que d'autres nations.

En revanche, si nous regardons les productions industrielles de petites séries, ou de produits aux durées de vie très courtes, qui demandent soit une très forte spécialisation (politique de niche), soit une très grande réactivité, souplesse et proximité, alors les autres valeurs, que celles du coût de revient, permettent de maintenir la compétitivité et le développement local. Le coûte que coûte moins

cher, premier critère de choix de certains donneurs d'ordre est incontournable pour certains secteurs et produits. Il ne peut que devenir secondaire, au profit du rapport qualité/prix, pour bien d'autres secteurs et produits.

Un pays, comme le Maroc ou la France, qui développera ses emplois puis la croissance, est un pays qui :

1. **Saura "évoluer"**, créer et répondre à de nouvelles attentes : logement, famille, santé, équipement et services à la personne, équipement et services aux collectivités, aux entreprises... Chaque jour de nouveaux besoins apparaissent, de nouveaux marchés se créent. Ce n'est pas le travail qui manque.

2. Investir sur les PME en les accompagnant, en les soutenant, en leur créant des environnements psychologiques et structurels favorables. L'emploi ne se développera plus avec les grandes entreprises mais avec les petites. L'emploi ne se développera plus avec les grandes industries mais avec du "sur mesure".

3. Saura réunir les bons ingrédients d'un système devenu très complexe.

Pour répondre à la question "comment, avec qui créer des emplois ?", nous devons donc sortir des modèles économiques devenus classiques. Ceux qui nous ont été enseignés, ceux qui sont encore à la base des politiques gouvernementales de nombreux pays, ne fonctionnent plus.

Vous avez en vous les talents pour réussir.

Il faut avoir le courage de regarder les faits sans les déformer. Il faut avoir le courage de dire la vérité et de donner les données telles qu'elles sont. Je tiens à vous dire à ce sujet combien je suis frappé et impressionné par cette lucidité-là qui vous anime. Si, en France, comme ici au sein de ce colloque marocain, "Croissance économique et emploi dans les économies modernes", nous abordions, comme vous, sans a priori, sans clivages, en respectant les chiffres tels qu'ils sont, les tendances telles qu'elles nous résistent et les points de vue tels qu'ils constituent la complexité, nous lutterions efficacement contre le chômage.

Je n'ai aucune leçon à vous donner, mais avec mon expérience de 23 années de député spécialisé de l'économie de marché et les PME, et avec mon regard extérieur, écoutant avec attention vos débats et légitimes préoccupations, je peux me permettre de vous soumettre ces deux convictions :

1. Regardez avec confiance et détermination vos forces et atouts, vos talents et spécificités

- Le Maroc ne réussit-il pas mieux que ses voisins ? Ce n'est pas par hasard !
- Le Maroc n'a-t-il pas une culture profondément ancrée de l'initiative individuelle ? Or c'est elle qu'il va falloir mobiliser.

- Le Maroc n'est-il pas un pays organisé qui, au quotidien et sur le terrain, comme au niveau national, développe l'intermédiation, l'interaction, le sens du lien et de la collectivité ? Or rien ne se fera sans fédérer les énergies, sans impulser collectivement des infléchissements, sans mettre en place un ensemble d'éléments porteurs.

Mais vous dire que c'est en vous qu'il faut trouver les ressorts, vous aidera peu, même si c'est portant vrai, même si c'est pourtant la première des voix à exploiter.

C'est pourquoi, soucieux de vous aider au mieux, vous, le peuple qui plus il m'accueille et m'ouvre son cœur, plus il crée en moi ce désir de grandir à ses côtés, de participer, d'entreprendre, comme on a envie de s'investir pour des amis auxquels on fait confiance, auxquels on croit, je vous soumetts cette suggestion, cette réflexion :

2. Démontrez, par l'exemple et la preuve, que la dynamique de l'emploi au Maroc est à portée de main

Ma suggestion part de ce constat : vous devez créer des emplois. Des marchés existent. Sur le sol marocain les potentiels humains, économiques et institutionnels ne demandent qu'à être mobilisés dans ce sens. Or, ce "faites-nous signe", cette mobilisation sont décevants malgré tous vos efforts et talents.

Alors agissons autrement : développons une autre méthode

- a. Choisissons un bassin d'emplois sur lequel nous allons, ensemble, œuvrer et faire œuvrer ensemble.
- b. Fixons-nous une finalité claire en terme de création d'activités nouvelles, de maintien de celles existantes et de cibles de population. Quel est notre but ? Créer des emplois, certes, mais allons plus loin puisque l'emploi n'est qu'un moyen d'obtenir autre chose. Quel est notre projet ? Notre but ?

- c. Identifions tous les acteurs directs et indirects qui vont concourir à la bonne finalité de ce projet. Ils seront institutionnels et humains mais pas seulement. Ils seront spécifiques au bassin d'emplois. Aucun ne sera écarté car tous tiennent une place dans la conduite du projet.
- d. Analysons la valeur relative de chaque acteur car ce qui est le plus coûteux n'est pas forcément le plus influent. Ce qui se place communément en premier n'est plus obligatoirement ce qui impulse le mieux, motive et déclenche le plus la dynamique. Nous allons ainsi découvrir des évidences, des points d'appui ou de résistance, si évidents qu'ils ont été oubliés, négligés, perdus de vue. Et c'est peut-être avec telles ou telles de ces valeurs relatives que le projet deviendra une réalisation. Que le but sera atteint.
- e. Analysons le relationnel, les interdépendances, les blocages et ruptures de liens, alors que tout est lié. Par une approche nouvelle des interactions, animés par un même projet, transformons les oppositions en synergie. Ce n'est pas utopique. C'est comme cela que les plus grands projets, pourtant complexes, du monde de l'industrie se concrétisent. Pourquoi les associations et gestions des systèmes complexes pour construire, par exemple un A 380, ne seraient-elles pas exploitées pour créer une vraie dynamique de l'emploi ?
- f. Le processus, formalisé par une arborescence de l'amont à l'aval du projet prendra naturellement

forme. Pour l'activer, c'est davantage la méthodologie ainsi mise à jour que des moyens financiers qui sera primordiale. Cet outil "collectif" de dynamique de la création d'emplois, conçu avec les acteurs eux-mêmes - ils seront invités à coproduire, ils seront associés et participants actifs des réunions - adapté au contexte et à la complexité du bassin d'emplois et de vie, n'aura plus qu'à être exploité.

- g. Avec quelques experts spécialistes dont un de la gestion de la complexité et un de la coproduction des acteurs, nous pouvons, ensemble, travailler cette voie.

Acteur et levier de la croissance

Pragmatique et reposant pourtant sur des concepts forts, éprouvés dans les plus grandes entreprises, j'en suis persuadé, cette méthodologie peut, dans une nation comme le Maroc, apporter très vite des résultats dépassant les espérances.

Elle répond à cette prise de conscience rappelée par Monsieur Ahmed Lahlimi Alami, Haut Commissaire au Plan, dans son introduction à ce séminaire :

"L'Initiative Nationale de Développement Humain que vient de lancer Sa Majesté le Roi ne nous appelle-t-elle pas à un infléchissement de notre approche de la croissance vers une conception où la recherche de toutes niches d'emploi et la promotion du progrès social doivent non seulement constituer des objectifs de la croissance mais en être aussi un acteur et un levier." ■



J.P. BARBIER

B.I.T. (Unité de Recherches
et Analyses sur l'Europe)

L'INTERMÉDIATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LES PAYS DU MAGHREB

Au cours de ces dernières années, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont connu d'importantes mutations de leur situation de l'emploi, avec notamment l'arrivée chaque année sur le marché du travail d'un nombre considérable de jeunes, l'essor de l'activité des femmes et l'accroissement des licenciements résultant des restructurations économiques, en particulier dans le secteur public.

Ces évolutions ont conduit à une augmentation importante du chômage, au développement du secteur informel et à l'apparition de nouvelles formes d'emploi. L'accroissement du chômage des jeunes et, dans la période récente, de celui des jeunes diplômés, constitue à la fois un manque à gagner économique, un facteur de déstabilisation sociale et un élément d'insécurité politique.

Face à cette situation, chacun de ces trois pays du Maghreb a mis en place et développé des politiques d'intervention sur le marché du travail et des institutions chargées de les mettre en œuvre. Ces politiques consistent principalement en des programmes actifs sous forme d'activités subventionnées ou d'actions de formation professionnelle, mais aussi en des mesures passives d'aide aux licenciés économiques et aux chômeurs.

L'ensemble de ces éléments, programmes actifs, mesures passives et institutions, participe de l'intermédiation sur le marché du travail par le rapprochement de l'offre et de la demande de travail. Si la résolution durable des dysfonctionnements du marché du travail, et notamment le déficit de la demande de travail, relève de politiques macroéconomiques, l'intermédiation sur le marché du travail constitue cependant un puissant levier de régulation de ce marché et d'accompagnement des changements qui l'affectent.

En raison de l'importance des politiques du marché du travail dans ces trois pays, le BIT a souhaité pouvoir mener un travail comparatif qui per-

mette de faire des recommandations d'amélioration des dispositifs existants en s'appuyant, le cas échéant, sur les exemples de bonnes pratiques mises en œuvre dans tel ou tel pays voisin. Ce travail tel qu'il est présenté là est susceptible de modifications à la suite des discussions que nous allons avoir avec chacun de ces pays. En tout état de cause, il illustre un type de collaboration développé par le BIT à travers une étude dont les finalités sont éminemment opérationnelles. Pour être encore plus précis, cette étude participe de la mise en œuvre de l'Agenda Global pour l'Emploi du BIT dont un des points clefs est de soutenir l'élaboration et l'implantation de politiques actives du marché du travail qui permettent de sécuriser la situation des travailleurs dans les phases de changement, et qui contribuent à réduire la pauvreté.

Après un rapide rappel de la situation de l'emploi des trois pays, on examinera ensuite les politiques du marché du travail, puis les intermédiaires qui oeuvrent sur ce marché. En conclusion, seront succinctement présentées les recommandations qu'il est à ce stade envisagé de pouvoir formuler.

SITUATION DE L'EMPLOI

En premier lieu, on observe qu'outre les spécificités économiques propres à chaque pays, et la transition engagée vers une économie de marché, la

situation de l'emploi de ces trois pays du Maghreb est fortement tributaire de leurs démographies et de leurs effets sur l'augmentation du volume de la population active.

Tableau 1 :
Evolutions démographiques de la population et de la population en âge de travailler

	<i>ALGERIE</i>	<i>MAROC</i>	<i>TUNISIE</i>
Population en 2002 (millions)	31,4	29,6	9,8
% moyen de croissance de la population 1996-2002	1,6	1,6	1,2
% moyen de croissance de la population en âge de travailler, 1996-2002	3,4	2,5	2,4

Sources : Banque mondiale et sites nationaux.

Ainsi que le montrent ces chiffres, les données sont contrastées entre les pays, notamment entre, d'une part le Maroc où la population active croît nettement plus fortement que la population en âge de

travailler, et d'autre part l'Algérie où l'évolution est diamétralement opposée. L'évolution des taux d'activité des différents pays rend bien compte de ces évolutions.

Tableau 2 :
Evolutions comparées des taux d'activité et des taux de féminisation de l'activité

	<i>ALGERIE</i>	<i>MAROC</i>	<i>TUNISIE</i>
Taux global d'activité			
- 1990	47,8	49,6	48,1
- 2000	41,4*	52,9	48,0
Taux de féminisation de l'activité			
- 1990	9,23	25,1	20,3
- 2000	17,1	26,8	23,8

Sources : sites nationaux.

* Chiffre calculé à partir des données disponibles sur le site internet de l'Office National des Statistiques algérien par extrapolation et reconstitution des différentes informations.

Ce tableau met en évidence la montée de l'activité féminine au cours de ces dernières années, avec cependant un taux de féminisation moins élevé en Algérie que dans les deux autres pays. Ce fait, et la faiblesse du taux général d'activité en Algérie (même si la fiabilité de ce chiffre reste relative) ainsi que la forte croissance de sa population en âge de travailler augurent pour ce pays de la pers-

pective d'une forte augmentation de la main-d'œuvre dans les prochaines années.

Par ailleurs, pour l'ensemble des pays, la croissance de l'offre d'emploi s'est avérée insuffisante pour répondre aux besoins de la demande, de sorte que le chômage atteint des niveaux élevés, avec cependant des différences importantes entre eux.

Tableau 3 :
Evolution comparée des taux de chômage

	1982	1984	1985	1994	1999	2000	2003
ALGERIE			16,0	24,4	29,0	29,8	23,7
Nbre de chômeurs						2 427	2 078
MAROC	10,7			16,0	13,9	13,6	11,9
Nbre de chômeurs						1 398	1 223
TUNISIE		16,4		15,6	15,8	15,6	14,3
Nbre de chômeurs						508	495

Sources : sites nationaux.

On constate ainsi que le taux de chômage algérien, même s'il a diminué fortement ces dernières années (23,7 pour cent en 2003 et 17,7 pour cent en 2004) est sensiblement supérieur à

ceux du Maroc et de la Tunisie qui sont respectivement de 11,9 pour cent et de 14,3 pour cent en 2003. En revanche, la structure du chômage est similaire.

Tableau 4 :
Taux de chômage par âge et par niveau de diplôme

	<i>Sans diplôme</i>			<i>Niveau moyen</i>			<i>Niveau supérieur</i>		
	15-24	25-34	Tous âges	15-24	25-34	Tous âges	15-24	25-34	Tous âges
ALGERIE									
1997	36	23	18	52	25	30	43	21	19
2001	19	15	10	43	28	28	56	31	25
MAROC									
1997	18,4	31,1	9,8	40,6	28,8	26,0	60,1	39,6	22,5
2001	23,4	16,4	11,8	44,2	29,0	27,1	61,8	45,1	26,3
TUNISIE									
1997	24,5	16,2	10,2	32,5	17,6	18,2	30,5	12,3	8,1
2001			8,0			16,3			11,0

Sources. Sites nationaux et l'étude de J.Charmes, S. Musette et M. Lahlou déjà citée. Les données du Maroc concernent le milieu urbain.

Il s'agit d'abord d'un chômage des jeunes dont les taux de chômage sont compris entre 30 et 40 pour cent et d'un chômage de primo-entrants sur le marché du travail, les 15-24 ans étant plus touchés par le chômage que les 25-34 ans. On observe également une forte augmentation au cours de ces dernières années du chômage des jeunes diplômés dont les taux de chômage se situent autour de 60 pour cent.

A moyen terme, les perspectives sont nettement plus favorables pour le Maroc et la Tunisie que

pour l'Algérie. En effet, pour maintenir ses taux d'emploi à horizon 2020, l'Algérie devra augmenter son nombre d'emplois de 2,6 pour cent par an en moyenne alors que ce taux moyen a été de 1,3 pour cent sur la période 1992-2002. Comparativement, pour obtenir ce même résultat, la Tunisie devrait créer un nombre d'emplois légèrement inférieur à celui enregistré sur la même décennie de référence, tandis qu'au Maroc un taux annuel moyen de 2,2% suffirait alors qu'il a été de 3,9% par an entre 1992 et 2002.

Tableau 5 :
Estimation des dépenses en faveur des politiques du marché du travail exprimées en part de PIB

<i>Pays</i>	<i>Dépenses actives</i>	<i>Dépenses passives</i>	<i>Total des dépenses</i>
ALGERIE	0,5%	0,1%	0,6%
MAROC	0,6%	-	0,6%
TUNISIE	1,0%	-	1,0%

Source : tableau élaboré par nos soins sur la base des informations fournies par les comptes nationaux des pays. Il s'agit d'estimations qui n'ont qu'une valeur indicative.

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI

Les trois pays ont en commun d'avoir mis l'accent sur des politiques actives qui visent d'une part les jeunes au moyen de formations d'insertion dans l'emploi et d'autre part les chômeurs non qualifiés et démunis au travers des programmes de travaux publics. Il existe cependant un volet passif des politiques de l'emploi, notamment en Algérie.

L'effort financier consenti par chacun de ces pays est particulièrement élevé.

Avec 0,6 pour cent du PIB, les dépenses pour l'emploi du Maroc et de l'Algérie sont le double de celles des pays en transition de l'Europe de l'Est. Quant à la Tunisie, avec 1 pour cent du PIB, ses dépenses pour l'emploi sont comparables à celles de la moyenne des pays de l'Union européenne. Rapporté au nombre de chômeurs, l'effort finan-

cier du Maroc est comparable à celui de la Tunisie, le niveau de celui de l'Algérie se situant nettement en deçà.

S'agissant des **politiques passives**, les trois pays sont dans des configurations différentes. Avec la création d'un système d'assurance chômage, l'Algérie a mis en place un système cohérent qui articule des réponses graduées entre les indemnités de licenciements, la retraite anticipée et le versement d'allocations de chômage. La Tunisie encourage la retraite anticipée par des conditions favorables d'éligibilité et de rémunération des pensions. En ce qui le concerne, le Maroc n'a pas de système de préretraite mais les revenus des personnes licenciées pour motif économique sont tout de même garantis par une indemnisation plus longue que celle des deux autres pays.

Tableau 6:
Répartition des effectifs et des dépenses par catégories de programmes actifs⁽¹⁾

	<i>Programmes de formation- insertion</i>	<i>Travaux publics</i>	<i>Aides à la création d'activités</i>
ALGERIE			
effectifs	9 000	280 000	17 900**
dépenses*	660 (9,5 USD)	8 500 (123 USD)	16 000 (231 USD)
MAROC			
effectifs	9 200	87 000	119 185**
dépenses*	20 (2,5 USD)	1 004 (121,5 USD)	261 (31,5 USD)
TUNISIE			
effectifs	16 080	10 000	99 652**
dépenses*	13 (11 USD)	120 (100 USD)	82 (68 USD)

Sources: tableau constitué par nos soins par consolidation des données disponibles auprès des sites statistiques nationaux, des intermédiaires sur le marché du travail et des documents d'orientation stratégique nationaux de la Banque mondiale. *Les dépenses sont exprimées en millions d'unités de chacune des monnaies nationales avec entre parenthèses leur équivalent arrondi en millions de dollars américains). ** Les effectifs des aides à la création d'activité représentent le nombre des crédits et projets financés et non celui des emplois créés par les dispositifs, lequel constitue plutôt une mesure d'impact.

Le système d'assurance chômage algérien mérite qu'on s'y attarde, à la fois parce qu'il est original dans sa conception et aussi parce qu'il constitue une référence dans ce domaine pour les autres pays de la région. Son originalité tient au fait que, conçu pour accompagner la transition vers l'économie de marché et les licenciements économiques qui y sont liés, principalement dans le secteur public, son financement repose sur une contribution des employeurs, y compris publics, et des salariés, de sorte que par ses ressources, la Caisse Nationale d'Assurance Chômage tient autant de l'assurance que de l'assistance laquelle est financée par l'impôt. La diminution des licenciements au cours de ces dernières années et le maintien de ses financements, font de la CNAC une institution qui connaît une certaine aisance financière. S'adressant à un public relatif-

vement restreint, environ 180 000 personnes, soit 7 à 8% des chômeurs, son régime est généreux pour ses allocataires, tant pour la durée que pour le montant de l'indemnisation. Par ailleurs, si on examine la durée moyenne d'indemnisation qui est de 23 mois, on constate que c'est un système qui n'est pas particulièrement incitatif au retour à l'emploi, alors même qu'il déploie un grand nombre de dispositifs d'activation. En fait, l'immense avantage de l'existence de la CNAC aura été et est toujours de garantir la paix sociale par un accompagnement individualisé des travailleurs victimes de licenciements par suite de mutations intervenues sur le marché du travail.

S'agissant maintenant des **politiques actives**, on observe que si les publics visés par chacun des pays sont les mêmes (jeunes et notamment jeunes

diplômés, et personnes non qualifiées), les orientations sont contrastées entre les pays en ce qui concerne la nature des programmes mis en œuvre.

La Tunisie met l'accent sur les programmes de formation insertion qui touchent 3,25 pour cent des chômeurs (contre 0,75 pour cent au Maroc et 0,43 pour cent en Algérie) et les aides à la création d'activité qui bénéficient à 20,13 pour cent des chômeurs (9,74 pour cent au Maroc et 0,75 pour cent en Algérie), alors que l'effort de l'Algérie porte davantage sur les programmes de travaux publics qui recrutent en moyenne 13,47 pour cent des chômeurs chaque année (contre 7,11 pour cent au Maroc et 2 pour cent en Tunisie).

Sur la base des évaluations disponibles, il apparaît que La Tunisie a opté en faveur des programmes qui ont la plus grande efficacité et le meilleur rendement, tandis que l'Algérie a préféré, en raison de sa situation de l'emploi, ceux qui combinent activité pour les chômeurs et travaux d'infrastructure, le Maroc étant dans une situation intermédiaire.

Si on examine l'agencement et le fonctionnement des différents programmes actifs, on s'aperçoit qu'en Algérie, la multiplicité des mesures ne facilite pas leur lisibilité et qu'il existe parfois des redondances entre les mesures. Au Maroc, les programmes ont connu une certaine instabilité au fil du temps, et les programmes de formation insertion comptent de nombreuses mesures qui s'adressent parfois au même public. Il s'ensuit probablement un excès de ciblage, nuisible à leur efficacité. Par ailleurs, les programmes de travaux publics ne sont pas gérés en liaison avec les autres politiques de l'emploi. En Tunisie, où les programmes actifs, ciblés sur les jeunes, sont tournés vers le développement de l'initiative individuel et le travail indépendant, l'introduction de nouvelles mesures a conduit le FIAP, qui était la principale mesure active, à devenir un assemblage hétéroclite qui mériterait d'être réformé.

LES INTERMÉDIAIRES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Même si elle s'appuie sur des structures publiques dans chacun des pays, l'organisation institutionnelle du marché du travail varie sensiblement de l'un à l'autre comme le montre la répartition des fonctions d'intermédiation entre les différentes institutions.

L'Algérie, compte de nombreux intermédiaires et l'activité d'intermédiation est fragmentée entre l'ANEM (Agence Nationale pour l'Emploi), la CNAC (Caisse nationale d'assurance Chômage), l'ADS (Agence de Développement Social), l'ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes) et tout récemment l'ANGEM (Agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit). Cet éclatement de la fonction d'intermédiation est un élément de complexification, de surcoûts de gestion et pose des problèmes de coordination. Cette situation est très différente de celle du Maroc qui a fait le choix d'une intervention publique limitée et centrée sur les personnes qualifiées, laissant le marché du travail s'autoréguler en matière d'intermédiation et autorisant l'exercice des agences de l'emploi privées. La Tunisie quant à elle a un système d'intermédiation qui repose sur le monopole traditionnel du placement par l'opérateur public qu'est l'ANETI (Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant).

A chacune de ces organisations institutionnelles correspond un mode de gouvernance de l'intermédiation sur le marché du travail. L'Algérie se caractérise par un système centralisé et une dispersion des responsabilités et des moyens entre les institutions et leurs ministères de rattachement. Au Maroc, les difficultés de la gouvernance du système d'intermédiation tiennent d'une part à la régulation de la relation entre l'ANAPEC (Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences) et la tutelle administrative de son ministère et d'autre part à la reconnaissance d'agences de l'emploi privées, dont les interventions sur un segment du marché du travail similaire à celui de l'ANEM devront

Tableau 7 :
Répartition des fonctions d'intermédiation

	<i>Placement</i>	<i>Information sur le marché du travail</i>	<i>Indemnisation du chômage</i>	<i>Gestion des programmes actifs</i>
ALGERIE	ANEM, CNAC	ANEM, ONS Observatoire*	CNAC	CNAC, ADS, ANSEJ, ANGEM
MAROC	ANAPEC, Agences privées	Ministère du plan		ANAPEC, Promo nationale
TUNISIE	ANETI	ANETI, INTS Observatoire		ANETI

* De création récente, l'Observatoire algérien a d'abord des fonctions d'animation et de coordination de la mise en œuvre des politiques du marché du travail.

s'articuler avec celles de l'opérateur public. En Tunisie, la situation de monopole de l'ANETI est par nature un facteur favorable à une intervention institutionnelle maîtrisée. Toutefois, la mise en place de programmes particuliers gérés au niveau ministériel, pose la question de la coordination stratégique des politiques de l'emploi. Il faut enfin noter pour chacun des trois pays, à des degrés divers selon les institutions et les pays, une association insuffisante des partenaires sociaux.

Le *fonctionnement des intermédiaires* sur le marché du travail est également conditionné par leur capacité d'encadrement de ce marché.

C'est la Tunisie qui dispose de la plus grande capacité d'intervention, avec 450 chômeurs par agent. Au Maroc le même ratio est de 1747, mais il est divisé par cinq si on ne compte que les seuls chômeurs qualifiés qui sont la cible de l'ANAPEC. Avec un ratio de 1123 chômeurs par agents, l'Algérie est dans une situation médiane. Néanmoins, on observe que les capacités de l'ANEM sont comparativement sept fois moindres que celle de l'ANETI, alors que la CNAC dispose d'un agent pour 164 allocataires du régime d'assurance chômage, un ratio proche des standards européens. La question posée en Algérie est celle du rééquilibrage institutionnel et

de la réhabilitation de l'ANEM, dont l'opération vient d'être lancée.

L'examen des **prestations** délivrées par les intermédiaires est le reflet de cette situation. S'agissant des informations sur le marché du travail et de celles relatives aux entreprises et aux personnes en recherche d'emploi, il faut noter en Tunisie les performances du système de l'ANETI et les premiers pas d'un observatoire de l'emploi qui fournit des informations sur les mesures pour l'emploi. Au Maroc, la direction de la statistique du ministère du Plan fournit des données trimestrielles et annuelles sur l'emploi, mais les données relatives aux programmes sont difficilement accessibles. En Algérie, la CNAC est capable de fournir des informations chiffrées sur son activité, mais le système d'information de l'ANEM est très insuffisant, comme le sont les informations mises à disposition par l'ONS. S'agissant des prestations délivrées aux chômeurs et aux entreprises, les observations sont de même nature en Algérie, où le niveau de performance qualitative est plus élevé à la CNAC qu'à l'ANEM. Au Maroc, l'ANAPEC a les moyens et la volonté de délivrer des prestations de qualité élevée. L'organisation spatiale de ses agences locales, la création de prestations ciblées

**Tableau 8 :
Effectifs et antennes locales des intermédiaires**

	<i>PrALGERIE</i>	<i>MAROC</i>	<i>TUNISIE</i>
Effectifs	9 000 ANEM : 650 CNAC : 1100 ADS : 100 Agences privées: ? Total : 1 850	280 000 ANAPEC : 300 Promo Nat. : 400 Agences privées : ? Total : 700	17 900** ANETI : 1100 Total : 1 100
Ratios chômeurs/1 agent	ANEM : 3196 CNAC : 1889 ADS : 20780 Total : 1 123	ANAPEC: 4076 Promo Nat.: 3057 Total : 1 747	ANETI: 450 Total : 450
Réseaux	ANEM : 176 CNAC : 13 ADS : 5	ANAPEC : 24 Promo Nat. : 70	ANETI : 83

Sources : données fournies par les intermédiaires mentionnés. Le ratio chômeur/effectif est calculé sur la base du nombre des chômeurs en 2000.

sur l'aide individuelle aux personnes vont dans ce sens. L'enjeu est de taille pour l'établissement public face à l'émergence d'opérateurs privés. En Tunisie, les moyens octroyés à l'ANETI, les orientations qui lui sont fixées et son expérience, sont des atouts qui lui permettent de délivrer des prestations plutôt performantes.

LES RECOMMANDATIONS

Celles-ci sont volontairement générales. Elles distinguent des recommandations communes et des recommandations particulières à chaque pays.

Les recommandations communes sont la mise en place de systèmes d'informations performants, l'élaboration d'un cadre stratégique en faveur de

l'emploi, le développement du partenariat intra-maghrébin, la pleine association des partenaires sociaux aux politiques de l'emploi, une place plus grande accordée aux femmes dans ces politiques, une amélioration de la gouvernance de l'intermédiation sur le marché du travail.

En ce qui concerne l'Algérie, il est recommandé de mener à son terme la réforme engagée de l'ANEM, de clarifier l'organisation institutionnelle du marché du travail et sa coordination, de rééquilibrer les objectifs des programmes actifs du marché du travail, et enfin d'assurer effectivement l'ouverture du marché du travail aux opérateurs privés. Au Maroc, il est préconisé d'élargir les missions et le rôle de l'ANAPEC, de conforter dans les faits la reconnaissance des agences de l'emploi privées, de stabiliser et simplifier les programmes actifs, et

enfin de créer pour les travailleurs un environnement plus sécurisé du changement par ce qui pourrait être la création d'un régime d'assurance chômage. En Tunisie, il est proposé de simplifier et améliorer la lisibilité des programmes actifs, de

créer pour les travailleurs un environnement plus sécurisé du changement, d'ouvrir l'organisation institutionnelle du marché du travail aux opérateurs privés et de reconfigurer le dispositif spatial de l'intermédiation. ■

(1) En ce qui concerne l'Algérie, les données sur les programmes de formation-insertion correspondent à la somme des chiffres du CPE et de ceux des formations-reconversion de la CNAC (environ 2700 personnes et 71 MDA par an). Les effectifs des programmes sont une moyenne annuelle sur les années 1997-2001 et les coûts une moyenne sur les années 1998-2002, à l'exception des formations-reconversions de la CNAC (moyenne 1999-2002) et le micro-crédit de l'ADS (moyenne 2000-2001). Les effectifs et les coûts des aides à la création sont la moyenne annuelle de l'addition de ceux du programme de micro-entreprise de l'ANSEJ et de ceux du micro-crédit de l'ADS.

Pour le Maroc, les données des programmes de formation-insertion comprennent tous les dispositifs d'insertion dans l'emploi par voie de stages de formation, ainsi que le contrat de développement de l'emploi et le contrat d'utilité sociale. Les travaux publics sont constitués des opérations de la Promotion Nationale et de celle du récent programme de lutte contre les effets de la sécheresse. Enfin, les programmes de création d'activité contiennent toutes les formes d'aides par des crédits bonifiés ainsi que les mesures d'encouragement de la formation professionnelle.

Pour la Tunisie, les données des programmes de formation-insertion incluent le FIAP dans sa totalité et traduisent des moyennes annuelles pour la période 1997-2002. Les travaux publics correspondent aux réalisations du fonds 26-26 et aux programmes des chantiers régionaux. Sur une base d'une moyenne annuelle calculée sur la période 1993-2003 pour le fonds 26-26, les chiffres ont été estimés à l'arrondi en l'absence de données véritablement fiables. Les aides à la création comprennent les crédits bonifiés de la BTS et ceux du programme FONAPRA (en moyenne annuelle sur la période 1998-2003 pour les deux programmes) ainsi que les mesures financées par le fonds 21-21 du FNE (moyenne annuelle de la période 2000-2003) bien que celui-ci soit disparate.



Olivier MARCHAND
INSEE - France

CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET EMPLOI EN FRANCE :

LE DÉBAT SUR LA FLEXIBILITÉ ET LA SÉCURITÉ DE L'EMPLOI

Le thème de la " flexibilité - sécurité " ou " flexicurité " est apparu récemment au niveau européen dans les Lignes Directrices pour l'emploi adoptées par la Commission et le Conseil européen à l'issue du processus de Luxembourg (1998-2002) : de façon plus précise, les Lignes Directrices 2003 spécifient que " la mise en place d'un équilibre adéquat entre flexibilité et sécurité est indispensable pour soutenir la compétitivité des entreprises, améliorer la qualité et la productivité du travail et faciliter la capacité d'adaptation des entreprises et des travailleurs aux mutations économiques ". Auparavant, les Lignes Directrices évoquaient seulement, dans le cadre de leur troisième pilier, la nécessité de développer " l'adaptabilité " des entreprises et de leurs travailleurs, en évitant de recourir au terme quelque peu tabou de " flexibilité ".

De fait, cette notion de flexibilité comporte de nombreuses acceptions, parmi lesquelles on citera au moins les cinq suivantes :

- flexibilité de l'emploi, au sens de flexibilité du contrat de travail, que ce soit lorsqu'il se noue ou lorsqu'il s'achève ;
- flexibilité en termes de durée du travail à travers les divers aménagements du temps de travail : modulation des horaires, heures supplémentaires, chômage partiel, travail à temps partiel, ... ;
- flexibilité salariale ;
- flexibilité fonctionnelle, au sens d'adaptation des compétences aux postes de travail à travers la formation continue, la mobilité interne ou externe ... ;
- flexibilité de l'organisation du travail.

Les deux premiers types de flexibilité permettent de faire évoluer le volume de travail, soit par flexibilité externe (emploi), soit par flexibilité interne (durée). Ce choix entre flexibilité externe ou interne se retrouve pour le quatrième

type (flexibilité fonctionnelle, de nature plus qualitative).

C'est le premier sens du terme " flexibilité " auquel on va s'intéresser ici, en essayant de rejoindre la préoccupation générale de ce séminaire : la flexibilité de l'emploi favorise-t-elle la croissance de l'activité économique et améliore-t-elle la situation du marché du travail ? Et peut-on, au-delà de la tension qui existe entre deux objectifs apparemment contradictoires, concilier flexibilité de l'emploi (pour les entreprises) et sécurité de l'emploi (pour les salariés) ? Le cas français qui illustre bien le sens que l'on vient de donner au terme de flexibilité, sera au centre de l'étude présentée ici, mais avec la possibilité de le soumettre à des comparaisons au niveau européen.

Dans une première partie, on s'efforcera de présenter, d'un point de vue plutôt théorique, les avantages et les inconvénients de la flexibilité de l'emploi. On décrira dans un deuxième temps les évolutions observées en France depuis le premier choc pétrolier, en montrant les deux visages de la

flexibilité de l'emploi. Enfin, dans une troisième partie, on resituera le débat qui se déroule aujourd'hui en France, dans le contexte européen.

LES EFFETS A PRIORI POSITIFS DE LA FLEXIBILITE DE L'EMPLOI

Dans tout ce point, la notion de flexibilité est synonyme de souplesse et d'adaptabilité. Les principaux avantages (supposés) de la flexibilité de l'emploi ont déjà été décrits de façon très générale en introduction à cette présentation. De façon plus précise, on peut évoquer :

- la possibilité pour les entreprises de s'adapter rapidement aux fluctuations conjoncturelles de la demande qui leur est adressée, permettant ainsi une meilleure efficacité ;
- plus structurellement, la capacité pour les entreprises de s'adapter aux modifications de la demande, aux évolutions technologiques, aux mutations économiques, aux changements de frontières de leur espace de concurrence, ... C'est l'idée que des rigidités freinent ces possibilités d'adaptation et pèsent donc, soit sur le développement de l'entreprise et son niveau d'emploi, soit sur sa capacité à se restructurer pour préserver son efficacité ou sa compétitivité et parfois assurer sa survie ;
- du point de vue du marché du travail, l'avantage d'assurer une meilleure flexibilité et une plus grande mobilité professionnelle. Dans cet ordre d'idée, on peut faire référence à un rapport remis récemment au Premier ministre français et intitulé " De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale professionnelle ", le message essentiel de ce rapport étant de garantir la qualité des transitions professionnelles individuelles tout en favorisant le rapprochement entre demandes et offres, que ce soit au niveau professionnel, sectoriel ou géographique ;
- de façon liée, la possibilité que le fait d'assouplir le droit du travail en matière de licenciement lèverait certains freins à l'embauche (idée fréquemment émise par les chefs d'entreprise).

LES EFFETS A PRIORI NEGATIFS DE LA FLEXIBILITE DE L'EMPLOI

Parmi les principales critiques adressées aux politiques visant à favoriser la flexibilité des contrats de travail, on peut citer :

- le risque que toute modification des conditions d'embauche ou de rupture de ces contrats entraîne une sorte d'institutionnalisation de la précarité et de l'insécurité de l'emploi, et donc un accroissement des inégalités en la matière, en particulier entre salariés récemment embauchés et salariés plus anciens dans l'entreprise ;
- le risque que ces dispositions se traduisent par des blocages du dialogue social, dans la mesure où elles ne sont en général pas accompagnées d'une méthode de mise en œuvre favorisant leur acceptation par les travailleurs (voir l'exemple du " contrat nouvelle embauche " tout récemment introduit en France sans discussion avec le Parlement et surtout sans négociation globale avec les partenaires sociaux) ;
- le fait que les mesures proposées visant à assouplir les règles de licenciement, même si elles comportent un système de taxation compensatoire, aient pour effet de dégager les entreprises des charges et obligations liées au reclassement de leurs salariés ;
- de façon plus générale, la crainte que ces propositions, en se focalisant sur le seul marché du travail, n'intègrent pas bien l'acteur entreprise, ce qui biaise l'analyse de l'efficacité du travail et de la création d'emplois. C'est l'idée que modes d'allocation sur le marché du travail et modalités de gestion de l'emploi dans l'entreprise sont de fait étroitement liés ; ou encore que la stabilisation de l'emploi dans l'entreprise et sa fidélisation n'ont pas seulement une finalité sociale, mais aussi une vertu économique. Il s'agit donc d'une vision plus dynamique de la croissance qui soutient l'emploi et que soutient l'emploi ;
- enfin, le fait que des préconisations de type " sécurité sociale professionnelle ", reprises en France de propositions syndicales n'en conservent pas toutes les implications ; en particulier

celle d'un nouveau statut du travailleur salarié, fondé sur un socle de droits communs à tous, droits cumulables et transférables d'une entreprise ou d'une profession à l'autre.

EVOLUTIONS OBSERVEES EN FRANCE DEPUIS LE MILIEU DES ANNEES 1970 : LES DEUX VISAGES DE LA FLEXIBILITE DE L'EMPLOI

L'opinion très répandue que le marché du travail français ne serait pas assez flexible et pâtirait d'un niveau trop généreux de protection de l'emploi, n'est pas étayée par l'observation statistique. La flexibilité de l'emploi s'est fortement développée en France depuis le premier choc pétrolier. Les emplois temporaires sont " nés " lors de la reprise incertaine de 1976, puis ils ont crû de façon structurelle, au-delà des fluctuations liées au cycle économique⁽¹⁾. Aujourd'hui, en moyenne 10 % des postes de travail disparaissent chaque année et autant sont créés, signe d'une certaine souplesse. Autre indicateur : un cinquième des heures travaillées en France le sont par des personnes embauchées depuis moins d'un an.

Mais cette flexibilité se concentre sur les salariés les moins bien insérés, en particulier sur les titulaires de contrats courts qui représentent plus de 11 % du nombre d'emplois salariés mais 70 % environ des flux d'embauches. Elle se concentre également sur certains titulaires de contrat à durée indéterminée, notamment les plus âgés d'entre eux, ce qui montre bien que précarité de droit et précarité de fait ne sont pas synonymes.

Parmi les populations les plus touchées par cette précarité, on peut ainsi repérer les jeunes qui connaissent des parcours d'insertion de plus en plus longs, ponctués de " petits boulots " et de périodes de chômage récurrent, et parmi eux, les

moins qualifiés d'entre eux, à la différence de la situation marocaine où ce sont les jeunes diplômés qui paraissent les plus vulnérables au chômage. On retrouve aussi les travailleurs âgés parmi les catégories qui connaissent les plus grandes difficultés de reclassement, et donc des situations de plus en plus précoces et fréquentes d'exclusion progressive du marché du travail. La flexibilité se concentre ainsi en France sur les deux extrémités de la vie active, favorisant ce que l'on a parfois appelé le " modèle français d'activité pour une seule génération ".

On observe donc un marché du travail de plus en plus dual, avec un fossé qui se creuse entre emplois stables sous statut (dont on peut regretter dans certains cas l'absence de fluidité) et emplois temporaires et peu protecteurs, c'est-à-dire assortis de bas salaires, d'horaires souvent insuffisants, de précarité et d'absence de perspectives. Et ce sont très souvent les mêmes personnes qui tournent sur ce genre d'emploi.

Depuis 1980, le risque de perdre son emploi au cours d'une année a triplé pour les " outsiders " (moins de deux ans d'ancienneté), passant de 4 à 12 %. Au contraire, il est resté stable à 1 % pour les " insiders " (plus de 10 ans d'ancienneté). Le phénomène est bien sûr concentré sur les jeunes mais il semble se diffuser progressivement vers les âges plus élevés.

Pour plus de détails, on pourra se référer à deux publications :

- un rapport très récent du Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale⁽²⁾ qui distingue instabilité (probabilité de perdre ou de quitter son emploi) et insécurité (probabilité de perdre son emploi et de rester durablement au chômage) et qui montre que les inégalités en la matière se sont fortement développées depuis le

(1) Pour une description de ces évolutions de l'emploi sur longue période, on pourra se reporter à l'ouvrage " Plein emploi, l'improbable retour " d'O. Marchand, collection Folio - Actuel - Le Monde, éditions Gallimard, Paris, 2002.

(2) Voir " La sécurité de l'emploi face aux défis des transformations économiques ", rapport n° 5 du CERC, février 2005, disponible sur le site de la Documentation française et sur celui du CERC, www.cerc.gouv.fr

début des années 1980, en particulier au détriment des peu qualifiés. Trois facteurs explicatifs se dégagent : la situation macroéconomique, la politique de l'emploi et l'évolution des modes de gestion de la main-d'œuvre par les entreprises qui sont de moins en moins liés aux évolutions législatives ;

- une étude plus ancienne de l'Insee sur " les formes particulières d'emploi en France : un marche-pied vers les emplois stables ? "(3), étude qui conduit à l'idée que la société française ne serait ni une société sociale de séparation sociale, ni une société de mobilité sociale mais une société où la " trappe à chômage " est importante pour les plus âgés et les non-diplômés. Comment donc développer de bonnes formes de flexibilité, à travers notamment la formation continue et l'aménagement du temps de travail, tout en contenant les mauvaises ? Telle est la principale question que pose l'étude.

Au total, le bilan que l'on peut tirer de ces 30 années d'évolution est vraiment mitigé : la flexibilité des contrats de travail a certes permis de donner des emplois à des chômeurs mais sans en garantir la qualité, et sans être sûr que le volume d'heures de travail qui en est résulté ait été pour autant accru.

LE DEBAT ACTUEL SUR LA FLEXIBILITE/SECURITE

L'expression de " modèle social français " a été largement ressassée ces dernières semaines, tantôt avec l'intention de le défendre et de réaffirmer qu'il était intouchable, tantôt à l'inverse pour tenter de l'achever en le déclarant inéquitable ou à bout de souffle. L'utilisation du terme de modèle (sous-entendu à imiter) est déjà en soi très discutable, comme l'a affirmé J.-P. Fitoussi en introduction à ce séminaire. Mais il est en outre difficile de bien caractériser tel ou tel de ces " modèles ".

Certains auteurs se sont cependant efforcés de dégager des oppositions entre :

- une première configuration, observée aussi bien en France que dans la majeure partie de l'Europe continentale (Belgique, Allemagne, Espagne, Italie) et se caractérisant par une protection sociale élevée, un droit du travail fortement réglementé et un rôle de l'Etat encore important ;

- une Europe plus libérale, baptisée " modèle anglo-saxon ", inspirant actuellement nombre de pays, et notamment les nouveaux pays adhérents à l'Union européenne, malgré les reproches qui lui sont adressés en tant que générateur d'inégalités, d'exclusion, de pauvreté (le Royaume-Uni compterait ainsi plus de " laissés pour compte de la flexibilité ", inactifs car pas assez adaptables, que de chômeurs) ;

- enfin un schéma " scandinave " empruntant aux deux précédents et illustré par les pays du Nord de l'Europe, avec à la fois plus de protection des personnes, associée à une intervention publique forte, et plus de souplesse, de flexibilité, dans la gestion des entreprises. L'exemple danois, très souvent cité en France ces derniers temps, se caractérise ainsi par un taux très élevé des dépenses publiques consacrées chaque année à l'emploi (de l'ordre de 5 % du PIB) et par une mobilité intense (30 % des Danois changent chaque année d'emploi).

Le fait que les pays de ce 3ème groupe présentent à la fois des taux d'emploi très élevés et des taux de chômage relativement contenus inciterait fortement à ce que l'on s'en inspire. Mais l'idée d'importer tel ou tel " modèle " dans un autre pays est sans aucun doute illusoire et même peu souhaitable. Tout d'abord les modèles changent rapidement comment on peut l'observer sur les quinze dernières années, où on est passé du modèle suédois au modèle hollandais, et aujourd'hui danois. Ensuite, la protection sociale qui est assurée dans ces pays est souvent très coûteuse et suppose de disposer de larges marges budgétaires.

(1) Voir " France, portrait social, 1998-1999 ", Insee, octobre 1998, pp. 123-139.

Mais surtout, comme l'ont bien montré P. Auer dans une étude publiée par le BIT ou J. Freyssinet dans un rapport pour le Conseil d'Analyse Economique, les pays présentés comme exemplaires, le plus souvent de petite taille, réunissent un certain nombre de conditions globales, fruit d'une expérience historique des relations entre institutions et acteurs sociaux, qui semblent nécessaires pour assurer la réussite de telle ou telle politique. Parmi ces spécificités, figure en général l'existence d'un dialogue social véritable, reposant sur la conjonction de syndicats crédibles et jouant le jeu de la cogestion, d'un patronat ouvert et réceptif et d'un Etat pragmatique et discret, en bref sur une culture du consensus et de l'égalitarisme.

En outre, les pratiques des entreprises de ces pays privilégient la flexibilité interne, fondée sur l'innovation, la recherche-développement et la formation tout au long de la vie, sources d'efficience et

de compétitivité liées à un environnement social pacifique et prévisible. Ce qui n'exclut évidemment pas les privatisations ou restructurations, mais gérées de façon anticipée et concertée.

Comment passer du niveau du discours à la mise en œuvre concrète de mesures permettant de préserver, tout en le modernisant, un certain modèle social " européen ", dans le contexte d'une économie de marché alliant compétitivité des entreprises, via la flexibilité, et protection des travailleurs ?

C'est toute la question qui se pose en France où atteindre l'objectif d'articuler du mieux possible principes fondamentaux édictés par la loi, accords tissés par les partenaires sociaux et responsabilités de l'entreprise pour parvenir à un autre type de compromis, apparaît un peu comme résoudre le problème de la quadrature du cercle. ■

C^{Les} Cahiers
d u P l a n

**Des exemplaires des Numéros 1, 2 et 3 en phase d'épuisement
 peuvent être procurés auprès du :**

**CND (Centre National de Documentation)
 M. Adnane BENCHAKROUN
 Tél. 037 77 10 32 / 037 77 09 84 / 037 77 30 08
 Fax : 037 77 31 34
 Haut Agdal - Rabat**

RETENU POUR VOUS

HOMMAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI AUX STATISTICIENS

Lors d'une cérémonie émouvante, tenue en marge du séminaire organisé par le HCP sur " croissance économique et emploi ", le Haut-Commissaire au Plan a remis à Mohamed ABZAHD, chef de la Division des enquêtes auprès des ménages, le Wisam d'Officier de l'Ordre du Trône que Sa Majesté le Roi lui a décerné pour sa contribution à la Statistique marocaine et tout particulièrement pour avoir été le principal artisan des enquêtes sur l'activité et le chômage qui constituent l'unique source pour le suivi de l'emploi au Maroc.

Les statisticiens ont perçu cet hommage comme une expression renouvelée de la Haute Sollicitude que Sa Majesté le Roi n'a pas cessé de témoigner aux techniciens marocains et serviteurs de l'intérêt général.

GROSSES POINTURES AU SÉMINAIRE SUR "CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET EMPLOI DANS LES ÉCONOMIES MODERNES"

Parmi les grandes personnalités scientifiques ayant pris part au séminaire sur " croissance économique et emploi dans les économies modernes ", organisé par le HCP les 20 et 21 juin 2005, Jean Paul FITOUSSI, Président de l'Observatoire français des conjonctures économiques, Jean Louis REIFFERS, Président du Conseil scientifique de l'Institut de la Méditerranée, Jean-Paul CHARIE, député français et Président du groupe d'études PME en France et Robert SMOLIK, Ministre Conseiller de la Mission Américaine à l'OCDE. Sans oublier d'éminents professeurs et chercheurs marocains dont notamment, Ahmed BENRIDA, Directeur de l'emploi au Ministère de l'Emploi, Saâd BELGHAZI, Professeur à l'INSEA etc...

MOBILISATION DU HCP POUR L'INDH AVEC COMME DEVISE : " PROFESSIONNALISME ET CITOYENNETÉ "

La séance de travail élargie organisée par le HCP le mercredi 20 juillet 2005 et dédiée à la définition de la contribution opérationnelle de ses structures régionales et centrales à la réussite de l'initiative nationale pour le développement humain (INDH) a été marquée par l'allocution du Haut Commissaire au Plan qui, à travers une lecture minutieuse du Discours Royal du 18 mai 2005, a relevé les objectifs de l'INDH, sa consistance, les modalités de sa mise en œuvre, son échéancier et l'impératif de son suivi et de son évaluation. Il a appelé les cadres du HCP à contribuer à la réussite de cette initiative dans les limites de leurs compétences, d'une part, en tant que professionnels prêts à répondre aux besoins des autorités locales, des élus, des ONG et de tout autre intervenant et, d'autre part, en tant que citoyens auxquels l'INDH offre la possibilité de contribuer directement et efficacement à l'édification de l'avenir de leur pays. Il a passé en revue l'expérience accumulée par le HCP dans le domaine du développement humain non seulement en sa qualité de coordinateur des rapports nationaux sur le développement humain et sur les objectifs du millénaire pour le développement, mais aussi en tant qu'acteur dans le diagnostic, le suivi et l'évaluation de programmes d'infrastructures sectorielles et de programmes de développement humain et de lutte contre la pauvreté. Il a insisté sur la nécessaire appropriation de cette expérience aussi bien par tous les cadres du HCP que par tous les intervenants locaux dans l'INDH. Il a indiqué par ailleurs que, grâce aux différentes communications qui seront présentées dans cette séance par les spécialistes du HCP, ils disposeront de tous les éléments nécessaires en rapport avec les aspects conceptuels, informationnels, de diagnostic, de suivi et d'évaluation. Le Haut commissaire a également souligné la prédisposition du Département à organiser des séances de travail similaires à l'échelon local auxquelles seront conviés les différents intervenants dans l'INDH.

LES RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT DE 2004

Les résultats concernant les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population du Maroc sont disponibles. Ces données, basées sur un traitement exhaustif des 6,8 millions de questionnaires renseignés auprès de l'ensemble des ménages du Maroc par la technique de la lecture automatique des documents (LAD), fournissent une radioscopie de chacune des unités administratives du Royaume (région, province et préfecture, arrondissement, commune rurale et municipalité). Des traitements spécifiques permettront de fournir ces données pour des entités géographiques plus fines (douar, quartier urbain) sous réserve, bien entendu, du secret statistique.

LA CARTE DE LA PAUVRETÉ 2004 DISPONIBLE

Les services du Haut Commissariat au Plan viennent de boucler les travaux d'élaboration de la nouvelle carte de la pauvreté pour 2004 sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de septembre 2004 et de l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages de 2001. Cette nouvelle carte a la particularité d'être à 100% marocaine. Elle a été établie par des cadres de l'Observatoire des conditions de vie de la population et de la Division de la cartographie et du système d'information géographique relevant du HCP qui sont désormais les premiers, de par le monde, à avoir maîtrisé les techniques de poverty mapping permettant l'établissement de cartes de pauvreté par le biais du jumelage entre deux opérations statistiques.

Cette carte a permis l'identification des communes rurales et des quartiers urbains les plus pauvres du Maroc. Ce travail a été réalisé sur la base des dossiers cartographiques du Recensement de la population et du système d'information géographique du HCP qui fournit des informations très fines au niveau de chacun des districts de recensement (180 ménages en moyenne).

INDICATEURS DE SUIVI DE L'INDH

Le Haut Commissariat au Plan a élaboré deux indices pour le suivi du développement humain et social des zones ciblées par l'INDH. Il s'agit de l'Indice local de développement humain basé, à l'instar de l'IDH des Nations-Unis, sur un indicateur de revenu (la dépense des ménages), un indicateur d'instruction (alphabétisation et scolarisation) et un indicateur de santé (la mortalité infantile). L'indice de développement social est, quant à lui, composé d'un indicateur d'accès à l'eau potable (réseau et fontaine publique), un indicateur d'accès à l'électricité (ONE, groupe électrogène et énergie solaire) et un indicateur de désenclavement (accès au réseau routier).

Des cartes communales de ces deux indices, pour 2004, sont déjà prêtes.

DÉPARTS VOLONTAIRES, ALERTE À L'HÉMORRAGIE

Près de 350 départs volontaires à la retraite (dont près de 160 cadres et plus de 50 techniciens) ont été enregistrés au HCP. Une liste supplémentaire de cadres, ayant demandé avec insistance à participer à cette opération mais jugés indispensables au fonctionnement des services du Plan et de la Statistique, a été transmise aux départements compétents, dans les délais réglementaires, en attendant la décision définitive qui sera prise les concernant. Affaire à suivre.

A CHACUN SELON SA CONTRIBUTION À LA CRÉATION DES RICHESSES

"La démocratisation du pays et l'ouverture de son économie impliquent un dialogue social non pas pour la satisfaction de revendications catégorielles en fonction des lobbyings des uns et des autres et de leur capacité de se faire représenter dans tel ou tel centre de décision, mais en fonction de la part de tout un chacun dans la création des richesses et dans le renforcement des parts de la production nationale sur les marchés internationaux " *Ahmed Lahlimi Alami in Aujourd'hui le Maroc du lundi 18 juillet 2005.*

الاقتصاد الاجتماعي وتشجيع المقاولات الصغرى والمتوسطة وتهيئة المهارات والحرف التقليدية، حاسما في ضمان ديمومة النمو، وخلق فرص الشغل، وإشاعة قيم الحدأة. وفي هذا الإطار تدعونا المبادرة الوطنية للتنمية البشرية، التي أعلن عنها صاحب الجلالة، إلى تغيير مقاربتنا للتنمية، حيث يفترض ليس فقط أن يشكل الشغل والتقدم الاجتماعي هدفين للتنمية وإنما أيضا أن يكونا عاملين وركيزتين لها.

سنكون مدعوين خلال هاذين اليومين إلى تناول عدة أوجه من هذه الإشكالية المتعلقة بمعادلة النمو والتشغيل. ويحضر معنا خبراء بارزون ينتمون لبلدان وهيئات صديقة أذكر منها الاتحاد الأوروبي ومعهد المتوسط، ومجموعة البحث حول المقاولات الصغرى والمتوسطة بفرنسا، والمكتب الدولي للتشغيل، والمنظمة الأوروبية للتجارة والتنمية الاقتصادية، والبنك الدولي، والمعهد الوطني للإحصاء والدراسات الاقتصادية، وصندوق الإيداع والتدبير الفرنسي. ويشاركنا هؤلاء الخبراء تفكيرهم ومعرفتهم، كما سيمكنوننا من الاطلاع أكثر على تجارب بلدان ومناطق أخرى من العالم. وأود، بالمناسبة، أن أشيد بهم إشادة صادقة على ما أبدوه باستمرار من استعداد للمساهمة في التفكير الذي يتنامى في بلادنا حول الإشكاليات التي يواجهها اليوم أو التي سيقابلها مستقبلا.

واسمحوا لي بأن أعبر عن امتناني أيضا في هذا الصدد لوزارة الاقتصاد والمالية بفرنسا، وسفارة فرنسا بالمغرب ولمصالحها المكلفة بالتعاون وبالعمل الثقافي وكذلك للقسم الاقتصادي لدى السفارة، اعترافا بالدعم الذي قدموه لنا من أجل تنظيم هاذين اليومين.

ولا يفوتني أن أشيد أيضا بالسيد إيمانويل ديريك دي كاستورلي الممثل المقيم لبرنامج الأمم المتحدة للتنمية بالمغرب وبمساعدته، وإن كانوا شركاءنا في تنظيم مسلسل التفكير هذا حول الدراسات المستقبلية والتخطيط الاستراتيجي، والذي تشكل هذه التظاهرة إحدى أهم محطاته.

كما أرجو من خبراء المندوبية السامية للتخطيط الذين ساهموا في الإعداد لهاذين اليومين الدراسيين وكذلك من الأساتذة والخبراء الوطنيين الذين انخرطوا متطوعين في هذه المبادرة من خلال مساهمات متميزة وذات قيمة عالية، أن يتقبلوا منا أصدق عبارات التقدير المستمر لهم. ■

بانخفاض حمولته على مستوى الشغل. وقد شكل مقياس نمو مرونة الشغل بالنسبة للنتاج الداخلي الخام حوالي 0,7.

ويظهر لنا أن هذه الوضعية تجد تفسيرها في انخفاض الاستثمار، سواء من حيث المستوى أو الفعالية. فمن حيث المستوى كان معدل النمو في حدود 23,3% بدل 26,5% التي كانت مقررة في المخطط الخماسي. أما على مستوى الفعالية فالمقياس الهامشي للرأسمال المستثمر والذي يعبر عن عدد وحدات الاستثمار المنتجة للوحدة الإضافية في الناتج الداخلي الخام، قد بقيت مرتفعة تتراوح ما بين 5 و6، وذلك بالمقارنة مع دول أخرى كتونس ومصر، حيث تسجل ما بين 3 و4، أو مع دول متقدمة حيث تكون أقل من 1.

وسيتم توضيح هذه العلاقات بين النمو والاستثمار والشغل، بشكل أكبر، من خلال الدراسة المعنونة ب"النمو والشغل" التي سيتم عرضها بعد قليل، والتي أمل أن يتم إغناؤها من خلال نقاشاتكم.

والدرس الأساس الذي أود أن استخلصه من كل هذه الملاحظات هو أن إشكالية الشغل بقدر ما هي مرتبطة بمستوى النمو فهي مرتبطة بطبيعته. فهل اتجهنا بالمغرب، منذ الاستقلال، في بحثنا عن الاستثمار، نحو ترجيح دور الرأسمال الكبير والمجموعات الكبيرة بل والرأسمال الأجنبي على حساب المقاولات المتوسطة والصغرى والرأسمال الوطني؟ هل كنا أقل جرأة أمام الإصلاحات البنوية التي كان يتطلبها إدماج أفضل لفلاحتنا ضمن الاقتصاد الوطني، باعتبار أن معدل مرونة القطاع التجاري غير الفلاحي لا يتعدى، بالمقارنة مع الناتج الداخلي الخام، 0,1% حسب الدراسات التي أنجزت من طرف المندوبية السامية للتخطيط؟ هل أهملنا، من حيث الإصلاحات والتدبير، مسألة تطوير اقتصاد معرفي يبدو جليا اليوم أنه يشكل رافعة تنافسية للاقتصادات الحديثة؟ هل عمدنا في حواراتنا الاجتماعية إلى إعطاء الأفضلية للاستجابة للمطالب القطاعية لأولئك الذين يتوفرون على شغل على حساب أولئك الذين ليس لهم شغل أو أولئك الذين يصعب عليهم، في العالم القروي، الحصول على ماء يشربونه؟ إننا نواجه مثل هذه الأسئلة، على أكثر من مستوى، عندما نتناول موضوع العلاقة بين مستوى النمو والشغل. مع العلم أنها بعيدة كل البعد عن أي تقليل من الدور الإيجابي للمجموعات الاقتصادية الكبرى التي تظل ضرورية على مستوى نقل التكنولوجيا وإنتاج الثروات وقدرات التصدير. فالاستثمار الخارجي اليوم أصبح مرغوبا فيه في كل أنحاء العالم، أكثر من أي وقت مضى. وبالتالي فإنه غير ثابت وينبغي السعي وراءه وتأمينه من خلال سياسة ماكرو-اقتصادية جذابة ومستقرة، وكذلك من خلال تدابير تشجيعية خاصة وناجعة. ومع ذلك يبقى دور

وتشكل أشغالنا، بالتالي، أحد حلقات برنامج العمل المندرج في إطار مشروع "المستقبلية والتخطيط الاستراتيجي" الذي تلتزم ببلورته المندوبية السامية للتخطيط بشراكة مع برنامج الأمم المتحدة للتنمية حسب خطة زمنية محكمة.

كما أريد أن تكون هذه التظاهرة إسهاما في تعبئة الشعب المغربي من أجل تنفيذ المبادرة الوطنية للتنمية البشرية التي أعلن عنها صاحب الجلالة في خطابه الذي وجهه للأمم يوم 18 ماي 2005 والتي يشكل خلق مناصب الشغل أحد عناصرها الأساسية.

تبدو هذه الإشكالية، في الوقت الراهن، في قلب أعمال التفكير والسياسات الاقتصادية في جميع الدول باختلاف مستويات نموها: ويبدو أن النمو لم يعد حلا للتقليص من ظاهرة البطالة. وحتى بالنسبة للدول التي تحتفظ بالمعدلات الأكثر انخفاضا في هذا الإطار، فإنها لم تحقق ذلك إلا بفضل التعويضات عن البطالة وتحديد قائم على تقليص طلب الشغل.

وتطرح هذه الإشكالية بشكل كبير ببلادنا، حيث يظل معدل البطالة مرتفعا بالرغم من انخفاض الأرقام الإحصائية على المستوى الوطني، بحكم الإدماج الواسع للشغل الناقص والشغل غير المؤدى عنه بالوسط القروي. كما يتوجب أن لا يخفي المعدل الوطني حجم البطالة التي تظل ظاهرة حضرية (18,4%)، حيث تمس النساء (27,6%)، والشبان المتراوحة أعمارهم ما بين 15 و 34 سنة (28,5%) وحاملي شهادات التعليم العالي (27%).

ويجعل هذا الوضع المقلق بالوسط الحضري من البطالة ظاهرة تراكمية تمس، بشكل متواصل، حياة مئات الآلاف من المواطنين في غياب إمكانيات العيش، بشكل مخالف لما يتم توفيره في مناطق أخرى من إعانات اجتماعية، بغض النظر عن موارد التضامن العائلي الذي أصبحت إمكانياته تتقلص وتندثر تحت وقع انشطار البنات الاجتماعية التقليدية الناجم عن حركة تعمير متزايدة ومتغيرات ثقافية تغير بعمق على أنماط الحياة والقيم والسلوكيات. وفي هذا الإطار، انتقلت نسبة العاطلين الذين يبحثون عن عمل منذ سنة على الأقل من نصف العاطلين سنة 1999 إلى حوالي ثلاثة أرباع مجمل العاطلين سنة 2004. ويبلغ معدل مدة البطالة بالوسط الحضري 41,6 شهرا، بينما يبحث 47,7% من العاطلين بالوسط الحضري عن شغل منذ ثلاث سنوات على الأقل، و 32% منذ 5 سنوات على الأقل.

فهل علينا، والحالة هذه، أن نشير بأصابع الاتهام إلى المستوى المنخفض لمعدل نمو اقتصادنا. فهذا المعدل الذي بلغ 4% خلال المخطط الأخير 2000-2004، لم يتعد 2,6%، ما بين 1991 و 2002 و 3,2% خلال ال 25 سنة الأخيرة. ويبقى مع ذلك مطبوعا

ندوة حول:

"التنمية الاجتماعية والشغل في الاقتصاديات الحديثة"

كلمة السيد أحمد الحليمي علمي
المندوب السامي في التخطيط



منظر من المنصة (من اليمين إلى اليسار):

جون بول شاربي نائب برلماني للواري، رئيس مجموعة البحث حول المقاولات الصغرى والمتوسطة بفرنسا؛ أحمد الحليمي علمي المندوب السامي للتخطيط؛ مصطفى المنصوري وزير الشغل والتكوين المهني؛ جان لوي ريفيرس رئيس اللجنة العملية للبحر الأبيض المتوسط بمارسيليا؛ محمد ابزاهد رئيس قسم الابحاث حول الأسر

تندرج أشغال هذين اليومين في إطار مسلسل أعمال التفكير المستقبلي والدراسات الخاصة بالإشكاليات المرتبطة بنمو اقتصاد بلادنا على المستويين الوطني والقطاعي. وهو المسلسل الذي شرعنا في تنفيذه مع بداية السنة الحالية على أساس أن يستمر إلى نهاية سنة 2006.

ويهدف هذا المسلسل، الذي تفضل صاحب الجلالة بقبول تشريفه برعايته السامية، إلى إعداد قاعدة معطيات من أجل تخطيط يعتمد، بشكل أساسي، مقارنةً استراتيجية ويندرج في إطار سيناريوهات مستقبلية قد يتم تملكها بعد حوار وطني، من طرف القوى الوطنية الحية المجندة وراء صاحب الجلالة من أجل إرساء مشروع مجتمعي يتغذى فيه التشبث بالهوية من قيم الحداثة والانفتاح والتسامح.

محتويات العدد

دفاتر التخطيط

الهاتف : 037 76 28 20

037 76 29 30

الفاكس : 037 66 07 91

ص.ب. : 178 – الحي الإداري

الرباط – المغرب

الرئيس

أحمد الحلبي علمي

المندوب السامي للتخطيط

تأسيس ورئاسة التحرير

أحمد الكوهن المغيلي

اللجنة العلمية

• أحمد إبراهيمي

• عبد الرحمان حواش

• عزيز أجيلو

• مصطفى أفقير

• أحمد اجميلة

• جمال بورشاشن

• محمد دويدش

• علي العقاوي

• عبد الحق علالات

• عبد العزيز معلمي

• عبد العزيز غزالي

الناشر

المركز الوطني للتوثيق

الهاتف : 037 77 10 32

037 77 09 84

037 77 30 08

الفاكس : 037 77 31 34

أكدال – الرباط

الإيداع القانوني

2004/0139

ISSN 1114-8411

منشورات المنندوبية السامية للتخطيط

البريد الإلكتروني : les cahiersduplan@yahoo.fr

الموقع الإلكتروني : Site : www.hcp.ma

المطبعة :

المعارف الجديدة

ندوة حول التنمية والشغل في الاقتصاديات الحديثة

(حسب تسلسل المتدخلين)

2 كلمة السيد أحمد الحلبي علمي.

المندوب السامي للتخطيط

(مواد باللغة الفرنسية)

6 التنمية والشغل

كلمة محاضرة مرثية على الخط

جون بول فيتوسي، رئيس المرصد الفرنسي للظرفيات الاقتصادية

10 النمو الاقتصادي والشغل بالمغرب.

تقرير المنندوبية السامية للتخطيط

27 السياسات الاقتصادية، التنافسية، الإنتاجية والشغل بالمغرب

بقلم سعد بلغازي، أستاذ بالمعهد الوطني للإحصاء والاقتصاد التطبيقي،

المنندوبية السامية للتخطيط

40 تقييم سياسة التشغيل : نموذج برنامج Action-Emploi

بقلم محمد بوكرون وأ. إبورك، أستاذان بكلية الحقوق، جامعة القاضي عياض

60 سياسة سوق الشغل بالمغرب : أي انعكاس ما كرو اقتصادي لانخفاض الحد الأدنى للأجور

بقلم كريم العناوي، مكلف بمهمة بينك المغرب

69 المقاولات الصغرى والمتوسطة والشغل : لماذا ، كيف ومع من ؟

جون بول شاربي، نائب برلماني للواري، رئيس مجموعة البحث حول المقاولات الصغرى والمتوسطة بفرنسا

72 دراسة مقارنة للوساطة في سوق الشغل ببلدان المغرب العربي

بقلم جون بول باربيبي، خبير بالمكتب الدولي للشغل، مكلف بالقضايا المؤسساتية لسوق الشغل

81 النمو الاقتصادي والشغل بفرنسا : النقاش الخاص بموضوع مرونة وأمن الشغل

بقلم أوليفييه مارشان، مفتش عام قطاع الشغل ومداخليل الأنشطة، المعهد الوطني للإحصاء والدراسات الاقتصادية

86 إنتقينا لكم

دفاتر التخطيط تنشر المقالات حسب اللغة التي كتبت بها.

الكتاب مسؤولون على محتوى مقالاتهم.

يمكن قراءة مقتطفات من هذه المجلة على الموقع الإلكتروني.

دفاثر النخ طيط



التنمية والشغل